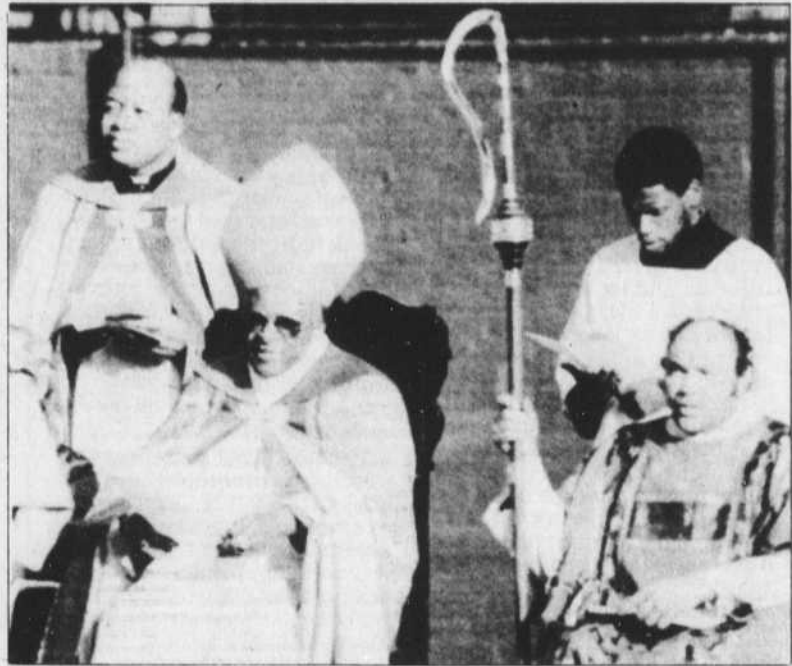


Tutu va rencontrer Botha aujourd'hui

## Howe demandera la libération de Mandela

### ■ 25 des 49 pays boycotteront les Jeux du Commonwealth



Mgr Desmond Tutu, qui quittera bientôt son poste d'évêque de Johannesburg, a assisté hier à une cérémonie dans le stade sportif de cette ville. En septembre prochain, il deviendra archevêque du Cap, la plus importante fonction de l'Église anglicane d'Afrique du Sud.

LONDRES (Reuter) — Le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, entame demain la deuxième partie de sa mission européenne de bons offices sur l'Afrique du Sud avec l'espoir d'aboutir à des résultats qui permettraient de ressouder les rangs divisés du Commonwealth au moment ou plus de 25 pays sur 49, dont le dernier en date l'Inde, ont décidé de boycotter les jeux de cette organisation qui s'ouvrent à Édimbourg, cette semaine.

Le veille de l'arrivée de M. Howe, l'évêque anglican de Johannesburg, Mgr Desmond Tutu, rencontrera le président sud-africain, M. Pieter Botha.

M. Howe, qui s'est rendu au début du mois en Zambie, au Zimbabwe et au Mozambique, a déjà fait savoir qu'il demanderait au président Botha la libération de Nelson Mandela, le dirigeant emprisonné à vie du Congrès national africain (ANC).

Il a en outre précisé qu'il tenterait de convaincre le chef de l'État sud-africain d'ouvrir des négociations avec l'organisation nationaliste noire, ce que Pretoria a exclu à plusieurs reprises. M. Botha et Howe doivent se rencon-

trer à deux reprises, les 23 et 29 juillet.

Bien qu'il ait déclaré récemment croire encore dans les chances d'une solution négociée en Afrique du Sud, le ministre britannique aura fort à faire pour convaincre ses interlocuteurs.

Pour les observateurs, sa mission relève quasiment de l'impossible, la grande majorité des dirigeants noirs sud-africains ayant par avance refusé de le rencontrer, dénonçant l'initiative dont le mandat le sommet européen de La Haye comme une « perte de temps ».

À la veille du départ de M. Howe pour Johannesburg, le Foreign Office est d'ailleurs bien en peine de donner le calendrier de cette mission, prévue pour durer une semaine, si l'on excepte les deux entrevues avec M. Botha.

Un haut responsable du ministère s'est rendu récemment en Afrique du Sud pour tenter de convaincre des personnalités comme l'évêque noir Desmond Tutu ou le pasteur métais Allan Boesak, deux figures de proue de l'opposition anti-apartheid, de revenir sur leur refus de le rencon-

trer. On ignore encore s'il a réussi.

De source proche du Foreign Office, on a appris que le ministre envisageait cette fois des étapes au Botswana, au Lesotho et en Zambie.

Mais tout dépendra du nombre de rendez-vous qu'il pourra avoir en Afrique du Sud et de l'éventualité d'une rencontre avec l'ANC. Celui-ci, qui possède son quartier général à Lusaka, avait boycotté M. Howe lors de sa visite dans la capitale zambienne.

Cette deuxième tournée vient de toute façon trop tard pour réparer les dégâts causés aux Jeux du Commonwealth par le retrait de 25 pays africains, asiatiques et des Antilles, le dernier en date étant l'Inde, le pays le plus peuplé du club anglophone.

Tous, à l'exception du Lesotho, ont invoqué le refus persistant de la Grande-Bretagne de toute sanction contre Pretoria pour justifier leur décision et leur absence risque bien de priver la manifestation de son caractère multi-racial.

Par ailleurs, à la veille d'une nouvelle entrevue avec le prési-

Voir page 6: Libération

## AU SOMMAIRE

### RÉACTIONS

Les titres du Régime d'épargne-actions du Québec (REA) ont connu une progression de beaucoup supérieure à l'ensemble du marché canadien en cette première moitié d'année. Page 7

### LA BONNE ACTION

Parmi la grande variété d'actions privilégiées qui sont disponibles sur le marché, les rachetables subissent les contrecoups d'un nouveau traitement fiscal. Et ce sera probablement pire en 1987, même si le marché a déjà escompté une bonne partie des mauvaises nouvelles. Page 8

## Le silencieux

JUSTICIER. — Mélégalomane.

Ministre des Finances. — Mange-canadiens.

Sosie. — Qui porte le même masque que nous.

Philtre d'amour. — Drogue dont l'accoutumance est à effet décroissant.

— ALBERT BRIE

## Les sanctions envers l'Afrique du Sud Ottawa en est encore au stade des études

JOCELYN COULON

À deux semaines de la réunion du Comité des sages du Commonwealth à Londres, la politique canadienne des sanctions envers l'Afrique du Sud demeure largement rhétorique, le gouvernement se contentant de brandir des menaces et de procéder à des études « théoriques » définissant des scénarios à appliquer au cas où la situation se dégraderait.

Malgré l'adoption de certaines sanctions économiques envers Pretoria depuis un an et le durcissement des discours dans les forums internationaux et face au gouvernement britannique, le gouvernement Mulroney ne dispose d'aucun plan concret face à l'Afrique du Sud. « Les Affaires extérieures, de concert avec d'autres ministères et agence gouvernementale comme l'ACDI, élaborent des plans et continuent à étudier la situation dans ce pays. Cependant, le gouvernement ne semble pas s'être défini une politique claire, une sorte d'agenda de mesures à prendre advenant l'échec du sommet de Londres. À l'évidence, Ottawa espère qu'un consensus minimale se dégagera entre tous les membres du Commonwealth, préservant l'unité de l'organisation tout en adoptant

des sanctions qui ne feront pas très mal aux économies britannique et canadienne », déclare M. Daniel O'Meara, directeur de la recherche au Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe (CIDMAA).

Pourtant le premier ministre, M. Brian Mulroney, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ont été très durs dans leurs propos envers l'Afrique du Sud. Dans son discours au Nations unies en septembre dernier, M. Mulroney préconisait la rupture des relations diplomatiques si des réformes importantes n'étaient pas entreprises contre l'apartheid.

M. Clark a réitéré cette position à plusieurs reprises depuis huit mois. Encore il y a quelques jours, lors de sa rencontre avec le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, M. Mulroney déclarait qu'aucun autre délai ne serait accordé à Pretoria en rappelant que « c'était le même argument utilisé depuis 25 ans. Depuis, une génération entière a été privée de ses droits et ce régime inique n'a pas changé ».

« Malgré ces déclarations, nous sommes toujours en attente d'une politique », poursuit M. O'Meara.

Au ministère des Affaires extérieures  
Voir page 6: Sanctions

## Québec scrutera le développement des nouvelles technologies de la reproduction

CAROLE BEAULIEU

Le développement anarchique de nouvelles technologies de la reproduction (NTR) préoccupe le ministre québécois de la Santé. Au point qu'il a formé récemment un comité de travail sur la question, a confirmé au DEVOIR le coordonnateur du comité, M. André Jean.

Ce comité, formé d'une dizaine de membres, doit se réunir pour la première fois à l'automne, a indiqué M. Jean. Il a entre autres pour mandat d'étudier « la possibilité de limiter et d'encadrer ces pratiques » dans une perspective de « cohérence des soins de santé » et le souci de l'éthique et de la santé des femmes. Le comité doit remettre son rapport en janvier 1987.

Le ministère n'est pas le seul à se préoccuper de l'arrivée au Québec des « bébés-éprouvettes » et des tests qui permettront bientôt aux femmes de savoir si le fœtus qu'elles portent a les yeux bleus ou souffrent du diabète.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a fait de la question l'une de ses priorités depuis 1985. Il a récemment préparé quatre documents de recherche, encore non publiés, dont le DEVOIR a obtenu copie.

L'un de ces documents, intitulé *Pratiques cliniques et expérimentales au Québec*, présente un portrait saisissant de l'expansion qu'ont récemment pris au Québec ces nouvelles technologies. Les trois autres documents traitent respectivement des problèmes légaux et éthiques soulevés par le développement des NTR, des questionnements féministes qui les entourent et des « questions soulevées dans la littérature générale ».

Ces documents, a appris le DEVOIR, constituent l'un des éléments d'un dossier préliminaire préparé à l'intention du comité spécial sur les NTR que le CSF a aussi mis sur pied.

Au Québec, deux groupes de chercheurs se penchent actuellement sur les questions éthiques et sociales soulevées par le développement des NTR, précise le rapport du CSF. Ce sont le Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal et le Groupe de recherches en éthique médicale (GREM) de l'Université Laval. Aucun des deux n'étudie toutefois la question sous l'angle particulier des droits des femmes, note l'auteur du document.

« Ce n'est pas facile d'obtenir des données sur ces questions, a expliqué

Voir page 6: Reproduction



En Australie, la mort des parents d'embryons congelés, tels que ceux manipulés par cette technicienne, a récemment soulevé de troublantes questions d'éthique. Le ministère de la santé du Québec a décidé de se pencher sur ces questions au moment même où des chercheurs québécois commencent à expérimenter cette nouvelle technologie.

## UN PLAN DE RÉNOVATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

### ■ 2) Le droit à l'erreur et la sanction des résultats

GILLES LESAGE

QUÉBEC - Reconnaître le droit à l'erreur et sanctionner les résultats positifs et négatifs, tels sont deux des principaux points qui ressortent du projet de plan d'action pour la rénovation de l'administration publique québécoise, au cours des deux prochaines années.

Soumis aux sous-ministres et dirigeants d'organismes, au début de l'été, ce document d'une centaine de pages, dont LE DEVOIR a obtenu copie, fera l'objet de décisions gouvernementales et d'une publication au début de l'automne.

Mis au point par le Centre pour le développement de la productivité, rattaché au Conseil du trésor, le projet en appelle à une véritable « révolution culturelle » à deux volets:

- l'implantation de l'évaluation de la gestion;
- l'instauration d'un régime d'imputabilité.

Ces concepts, largement discutés depuis quelques années, sont loin de faire l'unanimité au sein de la haute

fonction publique. L'équipe du Trésor, sous la direction du secrétaire général, M. Roland Arpin, en fait l'objet des chapitres les plus novateurs du projet à l'examen depuis deux ans.

L'imputabilité suscite beaucoup d'intérêt chez les gestionnaires. Leur « responsabilisation » est perçue comme une condition essentielle à un véritable changement dans le fonctionnement de l'appareil administratif. Il faut accroître sensiblement la marge de manoeuvre des gestionnaires, passer résolument d'une administration centralisée et normée à des modes de gestion où les responsabilités reposent davantage entre les mains de ceux qui sont les plus près de l'action et où l'accent est mis sur le contrôle après coup.

Les gestionnaires demandent d'améliorer les pratiques d'évaluation du rendement du personnel et de reconnaître, ce qui en surprendra plusieurs, le droit à l'erreur. On ne peut pas encore dire que l'administration est dotée d'un véritable régime d'imputabilité interne, encore moins externe. À ce jour, les actions

entreprises consistent surtout en un transfert de responsabilités. On commence à peine à se préoccuper de la mise en place de mesures favorisant la reddition des comptes et presque rien n'est fait en ce qui concerne la sanction des résultats. Le mot sanction peut avoir une résonance négative, note le document. Mais, en droit et en didactique, le mot sanction comprend autant la récompense que la peine imposée à la suite d'une sanction. Évidemment, c'est dans ce sens élargi qu'il est utilisé ici.

Dans une conjoncture où l'efficacité et l'efficacités des services publics prennent une importance primordiale, l'imputabilité des gestionnaires apparaît comme un filon prometteur. Avec les années, l'appareil de l'État est devenu très centralisé et très réglementé, ce qui a réduit d'autant sa vitesse de réaction et son ajustement aux réalités nouvelles. Au lieu de normaliser davantage, il faut plutôt trouver un meilleur équilibre entre, d'une part, les pouvoirs des instances centrales qui doivent garder le contrôle sur les grands paramètres de la gestion de l'État et,

d'autre part, la marge de manoeuvre à accorder aux gestionnaires, en vue d'adapter les services aux besoins des clientèles de l'administration publique.

Cette dernière a les meilleures chances de donner son plein rendement en confiant des responsabilités réelles aux gestionnaires, en créant un climat de confiance, en précisant les modalités de reddition de comptes et en déterminant les conditions de la sanction des résultats. Si les mesures proposées sont appliquées comme le prévoit le plan d'action, on peut s'attendre notamment aux résultats suivants:

- au cours des trois ou quatre prochaines années, l'administration publique sera donnée un régime d'imputabilité complet et opérationnel. Complet puisque l'imputabilité ne se traduira pas seulement dans le transfert de responsabilités, mais aussi dans la reddition de comptes et la sanction des résultats. Opérationnel parce que l'administration publique aura défini des moments et des lieux d'exercice de l'imputabilité, d'une part, entre les instances cen-

trales et les ministères et organismes, d'autre part, à l'intérieur même de ces derniers;

- dans les processus et pratiques de gestion, l'accent sera mis sur les résultats. À tous les niveaux, les gestionnaires auront fait l'exercice d'un nouveau processus d'imputabilité les amenant à considérer davantage les ressources dont ils disposent comme des moyens pour produire des biens et des services.

L'administration publique aurait alors pris un virage important et significatif qui se traduira dans: une qualité accrue des productions; des processus de gestion plus modernes et plus cohérents; une motivation renouvelée des gestionnaires et le développement de leur sens d'appartenance à l'organisation. Mais pour y arriver, il est essentiel d'améliorer le processus d'échange entre les plus hautes instances politiques et administratives. Cet échange est indispensable pour la bonne compréhension des priorités gouvernementales et pour l'instauration d'une collaboration plus étroite entre les partenaires. Le document du Trésor souhaite

donc que les sous-ministres et les présidents d'organismes soient associés plus étroitement à la définition des grands objectifs du gouvernement.

D'autre part, l'administration publique est trop marquée du sceau de la centralisation. Il faut revoir le cadre de gestion de l'ensemble des ressources et trouver un meilleur équilibre entre une action normée et une action autonome, de manière à accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental tout en permettant aux instances centrales de garder le contrôle sur les grands ensembles. Il faut également revoir les plans de délégation des responsabilités (plan de gestion financière) et instaurer de façon graduelle une revue périodique de la performance des ministères devant le Conseil du trésor. Cette revue constitue un mécanisme interne d'imputabilité des organisations et non des personnes. Elle n'a rien à voir avec l'imputabilité externe, devant l'Assemblée nationale et devant la population. Il revient aux autorités politiques d'indiquer si

Voir page 6: Rénovation

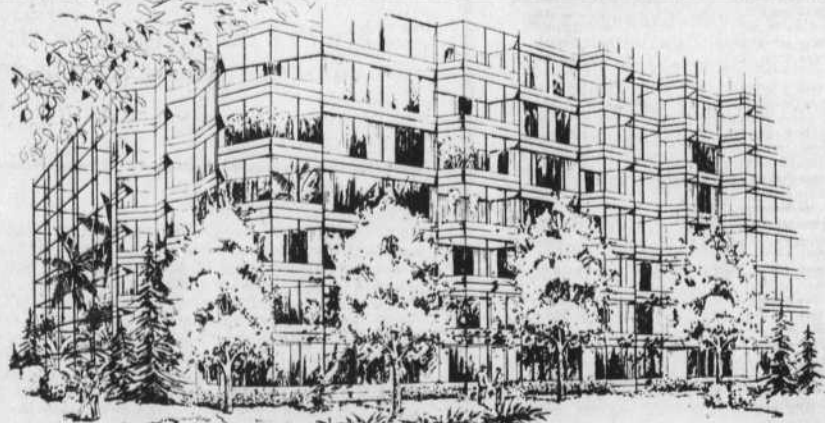


## TROPIQUES NORD

### — VERSION PLEIN AIR —

130 Condominiums de Luxe sur le plus beau site de Montréal, à côté d'Habitat 67.  
Foyer, cave à vin, entrée particulière en marbre, jardins tropicaux à l'année.  
Maison de vente sur le site, situé à côté d'Habitat '67, ouvert de midi à 18 hres tous les jours.

Info: 397-0202  
288-3535



## INFORMATIONS INTERNATIONALES

À la veille de son départ pour Moscou

### Genscher est informé de la réponse américaine aux propositions soviétiques sur le désarmement

BONN (AFP) — Juste avant son départ pour une importante visite officielle de trois jours à Moscou, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a été le premier allié européen des États-Unis à prendre connaissance du projet de réponse américaine aux dernières propositions soviétiques sur le contrôle des armements.

M. Genscher a rencontré hier matin sur l'aéroport de Cologne-Bonn M. Paul Nitze, le conseiller du secrétaire d'État américain, M. George Shultz, qui lui a exposé ce que pensent les États-Unis des propositions soviétiques du 11 juin dernier, a indiqué un porte-parole du gouvernement fédéral allemand. M. Nitze a ensuite regagné Londres.

Aucun détail n'a été donné sur le projet de réponse américaine, qui doit être adressé à M. Gorbachev sous forme de lettre. Le chef de la diplomatie ouest-allemande l'a cependant qualifié de « important » et affirmé

qu'« il permettrait d'aller de l'avant », selon son porte-parole. Le gouvernement fédéral allemand prendra prochainement position sur ce projet, avant la décision définitive du président, M. Ronald Reagan, selon le ministère des Affaires étrangères.

Le séjour de M. Genscher à Moscou intervient une dizaine de jours après la visite officielle de quatre jours du président François Mitterrand en URSS et juste après la visite d'Edouard Chevardnadze à Londres. M. Genscher a rencontré vendredi le président français à Paris et s'est informé auprès de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Bonn samedi.

Dans une interview à la radio *Sueddeutscher Rundfunk* avant son départ, M. Genscher a déclaré qu'il allait souligner devant ses interlocuteurs soviétiques l'intérêt de la RFA pour un nouveau sommet Reagan-Gorbachev. « Cela devrait apporter des progrès substantiels », a-t-il dit. La visite de M. Genscher marque

un certain dégel dans les relations entre Moscou et Bonn, qui s'étaient fortement détériorées après la décision de la RFA de participer à l'IDS américaine (Initiative de défense stratégique ou « guerre des étoiles »).

L'état actuel des négociations américano-soviétiques de Genève sur le désarmement et les questions européennes figureront au centre des conversations, indique-t-on de source diplomatique.

M. Genscher est porteur d'un message du chancelier, M. Helmut Kohl, au secrétaire général du PCUS soulignant la volonté du gouvernement ouest-allemand d'améliorer le dialogue avec le Kremlin et de développer les relations bilatérales, selon des indications fournies de source officielle à Bonn.

Il doit également s'entretenir avec M. Chevardnadze et être reçu par le chef de l'État, M. Andreï Gromyko. Le Kremlin attend toujours une réaction occidentale à ses proposi-

tions sur la réduction des armes conventionnelles en Europe, qui concerne au premier chef la RFA où sont stationnées des troupes de plusieurs États européens, des États-Unis et du Canada.

Au plan bilatéral, M. Genscher devrait signer à Moscou un accord de coopération scientifique et technique.

Ces dernières semaines, la presse soviétique a tempéré ses critiques contre les dirigeants de Bonn, qu'elle accusait jusqu' alors régulièrement de « faire le jeu » de Washington et de tolérer des « visées revanchardes » en RFA.

Hier, les *Izvestia*, l'organe du gouvernement soviétique, expriment l'espoir que la visite de M. Genscher « favorisera une amélioration de la compréhension mutuelle entre l'URSS et l'Allemagne de l'Ouest et le développement des relations entre les deux pays dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale ».

Par ailleurs, M. Paul Nitze, sera aujourd'hui et demain à Londres, pour informer le gouvernement britannique de la réponse américaine aux propositions soviétiques pour le contrôle des armements, a annoncé hier le Foreign Office.

Un porte-parole du ministère britannique a indiqué qu'il ignorait encore quels responsables rencontreraient M. Nitze, en l'absence du secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, qui se trouvera à Bruxelles pour le Conseil européen des ministres des Affaires étrangères.

Des sources gouvernementales américaines citées par le *New York Times* d'hier ont indiqué que Washington avait rédigé un projet de réponse aux contre-propositions soviétiques pour le contrôle des armements en cours de négociations à Genève, qui sera présenté aux alliés des États-Unis par deux émissaires du gouvernement américain.

### Une amnistie sous « condition » est décrétée en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Bogdan Lis, 34 ans, l'un des principaux fondateurs de Solidarnosc, condamné en juin 1985 à 2,5 ans de prison pour ses activités syndicales, est décidé à ne signer aucun engagement en échange de sa remise en liberté dans le cadre de l'amnistie conditionnelle des prisonniers votée jeudi par la Diète (Parlement) polonaise.

Mme Lis, qui a vu son fils samedi à la prison de Barzewo (nord), a déclaré qu'il « n'a absolument pas l'intention de signer quoi que ce soit et encore moins une déclaration dans laquelle il s'engagerait à abandonner sa lutte pour la réintroduction en Pologne du pluralisme syndical ». Il préfère, a-t-elle ajouté, purger la totalité de sa peine plutôt que se soumettre à un « vil marchandage ».

Lech Walesa a qualifié cette amnistie de « pure propagande » et estimé que « la montagne avait accouché d'une souris », marquant ainsi la profonde déception des milieux syndicaux qui espéraient un très large pardon, signe d'une ouverture du pouvoir à leur égard.

Par cette amnistie, qui entre en vigueur demain, le pouvoir s'est ménagé la possibilité de relâcher, sous certaines conditions, tous les prisonniers politiques y compris les principaux leaders du syndicat interdit et de l'opposition démocratique incarcérés comme Zbigniew Bujak, le chef de Solidarité clandestine arrêté fin mai à Varsovie, Bogdan Lis, Wladyslaw Frasyniuk, Tadeusz Jedynak, Bogdan Borysewicz, Adam Michnik et Leszek Moczulski, président de la Confédération pour une Pologne indépendante (KPN).

Un passage de la loi d'amnistie stipule en effet que « dans des cas particulièrement justifiés, la Cour Suprême peut annuler les poursuites judiciaires engagées » contre des délits pour raison d'opinion, ce qui relève des accusations retenues envers les prisonniers politiques (189 officiellement, 350 selon des sources indépendantes).

Mais contrairement à l'amnistie de 1984, la loi actuelle pose des conditions pour la remise en liberté des politiques : les autorités « peuvent » élargir l'auteur du délit à « condition qu'il signe une déclaration écrite dans laquelle il s'engage à ne plus transgresser la loi ». La loi d'amnistie prévoit aussi que le pardon sera « annulé » si le bénéficiaire « commet volontairement, d'ici au 31 décembre 1987, un délit du même genre de celui pour lequel il a été condamné ».

Au cours d'une conférence de presse, le procureur général, M. Jozef Zyta, était resté évasif sur le caractère obligatoire ou non de la signature de ces déclarations. Il avait indiqué que chaque cas serait examiné séparément et estimé que « le pouvoir avait fait preuve de bonne volonté et qu'il était en droit d'attendre en échange de la bonne volonté » de la part de l'opposition.

Dans ces conditions, estiment les observateurs, il serait hasardeux de faire des pronostics sur la quantité et la qualité des prisonniers politiques qui recouvreront la liberté.

La population carcérale s'élève en Pologne à plus de 114.000 personnes pour une population globale de 37 millions d'habitants.

### La conférence ministérielle de l'OUA s'ouvre aujourd'hui

ADDIS ABEBA (AFP) — Déchirée par les conflits et malade de la pauvreté, l'Afrique va chercher une fois encore ces prochains jours à faire preuve de son sérieux en s'attaquant à la situation explosive en Afrique australe et au problème du sous-développement.

Les ministres des Affaires étrangères ou les représentants de près de 50 pays africains se réunissent ainsi à partir d'aujourd'hui à Addis Abeba pour préparer le sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement, prévu du 28 au 30 juillet dans la capitale éthiopienne.

Selon une source proche de l'OUA, une importante délégation zairoise est attendue à Addis-Abeba. Le Zaïre avait suspendu en 1984 sa participation à l'organisation pan-africaine pour protester contre l'admission au sein de l'OUA de la RASD (République arabe sahraouie démocratique) et en signe de solidarité avec le Maroc, mais des rumeurs persistantes faisaient état depuis quelques mois de son retour au sein de l'OUA.

L'Afrique australe sera le dossier le plus brûlant, après la proclamation de l'état d'urgence par Pretoria et la mobilisation du tiers monde, appuyé par les pays de l'Est, en faveur de sanctions obligatoires et globales pour forcer l'Afrique du sud à éliminer l'apartheid et à octroyer une indépendance rapide à la Namibie.

Les mouvements de libération sud-africains — Congrès national africain (ANC, principal mouvement armé anti-apartheid), Congrès panafricainiste (PAC) et Organisation du peuple du sud-ouest africain (SWAPO) — seront présents pour exhorter les Africains à intensifier leurs efforts en faveur de la lutte politique mais aussi armée.

Dans ce contexte, les Occidentaux, en particulier les États-Unis et la Grande-Bretagne, les plus hostiles aux sanctions contre Pretoria, seront

la principale cible des critiques.

Sur le plan économique, les Africains chercheront à démontrer aux pays donateurs, occidentaux en particulier, qu'ils sont prêts à faire les efforts nécessaires à la relance du continent.

Une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU en mai à New York a examiné les propositions africaines lancées l'année dernière au 21e sommet de l'OUA, mettant l'accent sur la relance de l'agriculture et aussi sur le poids de la dette.

Si le président en exercice de l'organisation pan-africaine, le chef d'État sénégalais, M. Abdou Diouf, a réussi à mobiliser la communauté internationale sur les problèmes de l'Afrique australe et de l'économie, la dette africaine, estimée à \$175 milliards pour l'ensemble du continent, dont \$100 milliards au sud du Sahara, demeure un dossier discuté sur le plan bilatéral. L'objectif de l'année dernière avait pourtant été la convocation d'une réunion sur la dette, mais les pays créditeurs restent réticents.

## CHYPRE

### Douze ans d'occupation illégale par la Turquie !

Il est très difficile pour nous de saisir véritablement la réalité quotidienne des grecs chypriotes. Elle est malheureusement beaucoup plus facile à oublier. Essayez un moment de vous mettre à leur place.

Quelle serait votre réaction si 40 pourcent du territoire canadien — la partie la plus prospère, la plus fertile et la plus belle — était envahi par une armée étrangère, qui s'emparerait des maisons, des terres et des biens de ceux qui y vivent depuis des décennies, si ce n'est des siècles. Que feriez-vous si l vous était impossible de vous rendre en zone occupée, impossible, même des années plus tard, de pouvoir vérifier où se trouvent les amis, la famille qui ont disparu lors de l'invasion? Et si le temps passait, et que d'année en année il vous soit de plus en plus difficile de parler des souffrances et des humiliations de votre pays, non pas parce que l'injustice aurait cessé, mais que l'opinion mondiale s'en serait lassée?

Telle est la réalité de Chypre, aujourd'hui, au douzième anniversaire de l'invasion turque. De leur côté, les Chypriotes n'ont épargné aucun effort pour négocier une solution internationale sous les auspices de l'ONU, solution qui à la fois respecterait les droits de leurs compatriotes turcs et réparerait une douloureuse injustice. Le gouvernement turc, pour sa part, espère que chaque année qui passe sanctionnera ses violations flagrantes de la souveraineté chypriote et des lois internationales, ou du moins les fera oublier.

Les Chypriotes turcs représentent 18 pourcent de la population de l'île, les Chypriotes grecs 81 pourcent. Les deux communautés ont vécu en paix pendant des siècles. Lors de l'indépendance de Chypre, les Chypriotes turcs reçurent des droits et des privilèges disproportionnés par rapport à leur nombre, justement pour garantir qu'ils ne deviennent jamais une minorité opprimée ou exploitée. Et cela fut respecté d'un commun accord par les Chypriotes grecs.

Mais la Turquie, poussée par des puissances étrangères, chercha par tous les moyens à déstabiliser le gouvernement chypriote, et finalement envahit l'île pour y établir un gouvernement fantoche. À présent, 80 pourcent de la population est privée du droit de vivre et du droit de visite, et ce, pour 40 pourcent des terres les plus fertiles et les plus belles.

Parmi les nombreux efforts que les Chypriotes tentèrent pour résoudre la crise, un des plus récents fut l'appel, le 10 juin, du président chypriote Kyprianou au secrétaire général de l'ONU, Perez de Cuellar. Il demandait une conférence internationale ou une rencontre au plus haut niveau de l'ONU pour évaluer la situation. La Turquie a répondu avec une mauvaise foi caractéristique aux dernières initiatives de l'ONU pour instaurer des négociations constructives.

Une solution viable devrait comprendre, entre autres, (i) le retrait total de l'armée d'occupation turque (35.000 hommes), ainsi que des colons (60.000) « importés » de la Turquie depuis l'invasion de Chypre; (ii) de garanties internationales efficaces de l'état chypriote; (iii) la protection des droits de l'homme et libertés fondamentales, par exemple le droit de circuler et de s'installer partout dans l'île pour tous les citoyens de Chypre.

Et pour rendre tout espoir de paix impossible, la Turquie a continué ses provocations et ses violations de l'espace aérien et maritime chypriote. Le général Akinci (qui commande l'armée d'occupation turque) a déclaré qu'il y aurait d'autres attaques de l'autre côté de la prétendue ligne « Attila », celle qui sépare Chypre libre de la partie occupée par les Turcs.

Le dernier en date de ces actes provocateurs — l'un des plus sérieux — est la visite que fit le premier ministre turc Turgut Ozal en zone occupée, il y a deux semaines. Cette visite d'Ozal fut qualifiée de « regrettable » par le représentant du secrétaire général de l'ONU, ainsi que de « mal avisée » par un porte-parole du Département d'État américain. Plus de 100 membres du parlement Européen ont condamné cette visite, y voyant un geste visant à officialiser la politique turque du fait accompli.

Pour ce douzième anniversaire de l'invasion de Chypre, nous invitons tous les canadiens à exprimer leur solidarité avec le peuple de Chypre et à réaffirmer leur désir de voir une telle injustice réparée.

B.P. 189, OUTREMONT, H2V 4M8



### Le scandale Shin Beth se poursuit

JERUSALEM (AFP) — M. Reuven Hazak, adjoint du chef du Shin Beth, à l'origine du scandale qui secoue depuis plusieurs mois le service de sécurité intérieur israélien, a présenté à la fin de la semaine dernière sa démission au premier ministre, M. Shimon Pérès, a annoncé hier la radio israélienne.

M. Hazak (47 ans, plus de 20 ans de service dans le Shin Beth) a précisé au cours de sa rencontre avec M. Pérès qu'il avait fourni en octobre dernier des informations au premier ministre sur les témoignages recueillis par les deux commissions d'enquête chargées d'éclaircir les circonstances du meurtre de deux Palestiniens auteurs d'un détournement d'autobus, en avril 1984, a ajouté la radio.

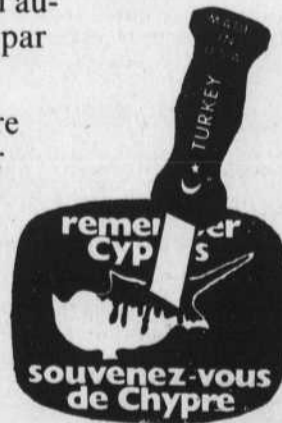
Selon la presse israélienne, le 6 septembre 1985, un conseil de discipline interne au Shin Beth a acquitté cinq responsables du Shin Beth soupçonnés d'avoir participé au meurtre des deux Palestiniens. Le lendemain, M. Avraham Shalom, chef du Shin Beth, est parti en vacances à l'étranger. À son retour, le 13 octobre, M. Hazak lui a demandé de démissionner en raison des « très graves erreurs commises » dans cette affaire. Selon M. Hazak, le chef du Shin Beth a donné l'ordre d'abattre les deux « terroristes » alors que des journalistes et de simples badauds se trouvaient sur les lieux du détournement.

M. Shalom a refusé de se démettre, mais a accepté d'organiser une entrevue entre son collaborateur et M. Pérès, responsable direct des activités du Shin Beth en tant que premier ministre. La rencontre a eu lieu le 29 octobre 1985.

Au cours de l'entretien M. Hazak a de nouveau exigé la destitution de M. Shalom. M. Pérès ne s'est pas prononcé. Mais, quelque temps après, le premier ministre a convoqué M. Hazak pour lui indiquer qu'il soutenait M. Shalom. Au cours d'une troisième rencontre, M. Pérès a ordonné à M. Hazak de prendre un « congé d'étude » d'un an.

PUBLICITÉ RETENUE PAR:

Comité de Solidarité Pan-Canadien pour Chypre, Hellenic-Canadian Solidarity Committee for Cyprus, Hellenic Canadian Congress (Québec), Hellenic Community of Montréal, Hellenic Community of South Shore of Montréal, Greek Orthodox Community of Laval, Hellenic Federation of Parents and Guardians of Montréal, Hellenic Canadian University Graduates, Greek-Labour Association, Cretan Association of Montréal, Cypriotian Brotherhood of Montréal, Messinian Brotherhood of Canada, Panachian Association of Montréal, Lafanadian Association, Zakynthian Association, Skaliotian Association, Rhodian Association, Ladies Naxian Society, Montreal Naxian Association, Macedonian Association Philip-Alexander, Dodekanesian Brotherhood of Canada, Association des Hellènes d'Égypte, Association of Greek Women of Montréal, Roumeliotian Association, Pasok Montréal, McGill Hellenic Association, Hellenic Association of Restaurateurs of Québec, Pontian Association, Skoura-Varyssa Brotherhood of Canada, National Bank of Greece (Canada), Olympic Airways, New Milano Italian Food Products Co. Ltd., Fit-Knit Fashion Inc., Pantazis-Assimakopoulos, Pantazis Inc., Pizzeria Mella, Bijouterie B. Serkis Inc., Bijouterie Koroma, Valla Sportswear, Chez Nassos Restaurant, Brazilian Coffee, Taverni G.L. Inc. (L. Daras), Milos Restaurant, Les Aliments Salamina Ltd., Four Brothers Super Market, Les Aliments Moutkas Ltd., Aleyon Travel Service Reg'd., J.P. Papadopoulos: Painting, Boutique Tonia et George, Park Lane Auto Body, Mary Par Fashions, Imprimerie Nouveau Beaumont, Maintenance Haifa Inc., K-Litho (N. Kremmydiotis), Deal Clothing, Hellenic Postman, P.J. Investment, La Flanerie Restaurant, Coronet Leather Furnishings, Kriti Restaurant, Symposium Restaurant, Universal Bookkeeping, National Carpet, Minois Fripon Inc.—Happy Face Nursery, B.N. Sportsweat Ltd., Athens Realities (X. Nikolopoulos), Greek Event Restaurant, Glykis-Glykis Investments, Napoli Furniture, Andrianos Maris, Nicholas Pagonis, Christos Pagratis, Christos Kolyvas, Christos Sirros, George Manolikakis, Emmanuel Rokakis, John Eftymiacopoulos, Philipp Sofronas, M. Mavreas, E. Zorbas, John Papadopoulos, Dr. G. Tsoukas, D. Essaris, P. Prattas, A. Theophanis, Dr. A. Androustos, Dr. D.A. Zervos, Angela Karlis, Bill Protonas, A. Papacostantinou, E.A. Paradissis, D.A. Hadjis, M. Kyrtatas, A. Kostopoulos, Dr. C. Benierakis, P. Kounelis, Dr. M. Koutsilieris, S. Grammenidou, Dr. N. Oikonomides, D. and M. Coulourides.



Congrès des clubs de radio

La gestion des ondes courtes devient intenable

RENÉE ROWAN

À moins que les pays qui diffusent sur ondes courtes n'abdiquent une partie de leur souveraineté, la congestion des bandes radio internationale va rapidement devenir intenable. La recherche urgente d'un partage équitable des bandes radio ondes courtes est devenue une priorité.

sera à l'ordre du jour lors de la réunion de la conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR) qui aura lieu à Genève l'an prochain. Une rencontre est aussi prévue avec l'International Frequency Regulation Board.

L'ANARC est une fédération de clubs d'écoute radiophonique qui regroupe, au Canada et aux États-Unis, plus de 10 000 membres.

Des spécialistes délégués par les géants de la radiodiffusion tels que The Voice of America, Radio Free Europe/Radio Liberty, la BBC, Radio France internationale et la Deutsche Welle de l'Allemagne de l'Ouest, ont abordé samedi, en ateliers, les difficultés auxquelles doivent faire face les diffuseurs nationaux de quelque 80 pays ainsi que leurs 200 millions d'auditeurs quotidiens.

Au fur et à mesure que les diffuseurs mettent en place des émetteurs haute-puissance pour tirer parti des bandes ondes courtes internationales, les stations de moindre puissance doivent faire face à des problèmes d'interférence, précise au cours d'une entrevue André Vermette, adjoint au service des relations avec l'auditoire à RCI.

Les bandes ondes courtes internationales sont occupées non seulement par les diffuseurs nationaux, mais aussi par les militaires comme système secondaire en temps de guerre, pour la navigation, les bandes ondes courtes comme les « CB » et les satellites.

En 1960, la diffusion sur ondes courtes par les diffuseurs nationaux représentait quelque 16 000 heures de programmation. On prévoit qu'en 1988, ce chiffre sera passé à 40 000 heures. Entretemps, le spectre des bandes radio ondes courtes n'a pas augmenté, indique M. Vermette.

Les grands radiodiffuseurs tels l'URSS, les États-Unis et la République populaire de Chine qui peuvent se permettre l'achat de transmetteurs à haute puissance, occupent beaucoup d'espace. À eux seuls, ils diffusent plus de 1 400 heures/semaine, créant ainsi pour les autres des problèmes d'interférence.

Actuellement, l'occupation des bandes à ondes courtes est gérée par des ententes à l'amiable. Un certain nombre de diffuseurs, tels RCI, la BBC, Radio France internationale, The Voice of America, Radio Free Europe/Radio Liberty, Deutsche Welle (Allemagne de l'Ouest) et les pays scandinaves arrivent à s'entendre pour occuper de l'espace sur les bandes à ondes courtes. Ce n'est pas le fait des autres.

La recherche d'un partage équitable des bandes radio ondes courtes

L'année internationale de la Paix

L'Irak et l'Iran font peu de cas des droits humains

CLÉMENT TRUDEL

Le conflit entre l'Irak et l'Irak a six ans. Les violations des droits humains sont alarmantes dans ces deux pays. À propos d'exécutions sommaires et de violation des droits en Irak, où règnent le président Saddam Hussein et le parti Baas, Amnesty Internationale a publié en 1981 un « constat de torture » sur 15 cas étudiés par des médecins danois. Après une mission d'observation en 1983, un autre rapport paraît. Amnistie y affirme que sa préoccupation « reste entière face aux violations des droits de l'homme en Irak, en dépit des entretiens que ses délégués ont eus en janvier 1983 avec les responsables irakiens, et de leurs assurances renouvelées sur le fait que la Constitution et autres textes de loi en vigueur interdisent la torture, les procès inéquitables et les condamnations à mort pour motifs politiques ».



L'Irak (\$2,5 milliards?). La France, de son côté, a demandé au leader irakien en exil, Massoud Radjavi, de quitter Auvers-sur-Oise où il résidait depuis cinq ans. « Étrange départ », titrait le *Nouvel Observateur* une fois confirmé le voyage en Irak du leader des Moudjahidins du Peuple. La France livre des armes à l'Irak, qui lui doit 23 milliards de Francs mais elle veut « normaliser » ses rapports avec l'Irak. L'hebdomadaire français lie l'expulsion de Radjavi à l'affaire des otages français du Liban, les ravisseurs étant soutenus en sous-main par Téhéran qui fait pression sur Paris.

Depuis le 8 juin, c'est maintenant en Irak que se sont repliés Radjavi et près de 1 000 de ses partisans. Le 15 juin, Saddam Hussein accueillait Radjavi comme un « émissaire de paix ». Le numéro de juillet de *Iran Libération* (U.S. Edition) rappelle que 5 000 politiciens, syndicalistes, écrivains et personnalités de tous horizons ont, dans 57 pays, approuvé le plan de paix en sept points que Moudjavi a rendu public (mars 1983) au nom du Conseil National de la Résistance Iranienne siégeant à Londres. Les signataires, au nombre desquels 116 sénateurs et députés du Canada (Communes, Queen's Park et Assemblée Nationale du Québec) appellent à une fin des hostilités entre l'Irak et l'Irak, à une « paix globale ». Selon le Conseil de l'Europe, aucun des deux pays ne peut espérer tirer profit de cette guerre. 235 des 520 députés au Parlement européen ont aussi apposé leur signature. Le plan de paix tient toujours. Bagdad est disposée à en faire une base de règlement; il prévoit un cessez-le-feu immédiat, le respect du pacte d'Alger sur les différends frontaliers, l'échange de prisonniers, etc.

Un des porte-parole de l'Association des étudiants irakiens au Canada, Massoud Elmi, dit que « tout pays qui achète du pétrole à l'Irak, ou qui lui livre des armes, contribue à accentuer l'oppression contre le peuple ». Selon Elmi, les Moudjahidins

et leur leader sont pour la paix et la liberté et forment l'alternative au régime Khomeiny dont la légitimité est morte en juin 1981, quand on a fauché des manifestants porteurs d'une pétition.

L'arrivée de Radjavi en Irak, sa rencontre du 15 juin avec Hussein, la déclaration subséquente du chef d'État irakien traitant les prisonniers irakiens en « hôtes » sont autant de signes, d'après Elmi, de la déconfiture prochaine de Khomeiny. Sans Khomeiny, l'Irak et l'Irak se retrouveraient sans motif de se faire la guerre ! Khomeiny tient à son imposant dispositif de répression et de censure et veut faire taire le mécontentement des Irakiens qui ne le suivent plus.

Il y a aussi une « impasse économique » en raison de la baisse du revenu pétrolier. Partout sur le territoire irakien, d'après les cartes qu'il m'exhibe, des véhicules de tortion-

naires sautent, le feu prend à des centres de détention, des appareils de combats sont mis hors d'usage pour un temps. Il y a manifestations et tracts à satiété.

Le vieux Khomeiny tient toujours mais l'on « attend sa chute dans un temps relativement court », dira Elmi. Les mollahs ont été si surpris de voir se rapprocher Radjavi qu'ils ont pris cinq jours avant de riposter sur les ondes ! Fut-il emboîter le pas à l'espoir des Moudjahidins (qui ont publié dans cinq grands quotidiens européens la liste des 5 000 signataires) ? La question la plus importante, indépendamment de la source de financement des Moudjahidins, est la suivante: l'enclenchement d'un processus menant à la paix (Bagdad s'entend apparemment bien avec Radjavi) apportera-t-il un changement de cap dans les deux pays quant au respect des droits humains ?

Toujours pas de généraux féminins dans les Forces

CAROLE BEAULIEU

Les femmes prennent du galon au sein de forces armées canadiennes mais aucune n'a encore réussi à s'élever au rang de général.

La liste annuelle des promotions, émise la semaine dernière à Ottawa, confère à dix-sept militaires canadiens des grades supérieurs à celui de colonel mais n'annonce aucune promotion féminine.

Quatre femmes portent actuellement le grade de colonel au sein des Forces armées canadiennes. Elles ont toutes été promues au début des années 80.

Trois d'entre elles sont basées au quartier général d'Ottawa où elles dirigent respectivement le personnel féminin, les soins infirmiers et le département de médecine préventive.

Une quatrième femme colonel commande le dépôt d'équipement de Calgary. Ce dépôt dessert toutes les bases militaires de l'Ouest canadien.

Selon l'Association pour l'équité à l'endroit des femmes dans les forces armées canadiennes (*Association for women's equity in the Forces*), certaines de ces femmes pourraient accéder au grade de général mais ne sont pas promues à cause de leur sexe.

« Depuis un an l'une de ces femmes remplit, en plus de son poste, la tâche d'un général qui n'a plus encore été remplacé », a expliqué au DEVOIR un porte-parole de l'association, le Lt-colonel Shirley Robinson, aujourd'hui à la retraite. « Elle est plus compétente que bien des généraux que j'ai connus mais elle n'a pas de promotion ».

Le grade de brigadier-général confère aux militaires un « réel pouvoir », soutient Mme Robinson, celui de définir des politiques et non seulement de conseiller. Le plus haut rang auquel peut s'élever une infirmière de l'armée canadienne est celui de colonel. L'Association soutient que l'officier supérieur des infirmières devrait être un général.

Le gouvernement conservateur a annoncé en mars dernier qu'il comptait mettre « le cap sur l'égalité » au sein des forces armées et y « élargir le rôle des femmes ».

Plus de 7 000 femmes servent actuellement au sein des Forces armées canadiennes. Elles forment environ 9 % des effectifs et ont jusqu'ici été exclues des postes de combat.

L'Association pour l'égalité des femmes au sein de forces armées est formé d'une dizaine de femmes, la plupart des militaires à la retraite.

Une église cachée: Saint James United

ALAIN DUHAMEL

Derrière l'écran des établissements commerciaux qui la masque aux promeneurs, la plus prestigieuse, en son temps, église méthodiste d'Amérique se détériore, un peu plus à chaque hiver qui passe.

Des pierres dans les murs porteurs s'effritent, le toit coule, tous les systèmes de plomberie et d'électricité sont désuets. La communauté vieillit et diminue en nombre.

« La communauté ne semble plus avoir la capacité d'agir » nous dit M. Cameron Charlebois, architecte, qui depuis plusieurs années s'intéresse à ce monument historique, classé en 1980. Les tentatives de levée de fonds mises en chantier depuis quelques années n'ont pas généré les revenus escomptés.

En outre, il subsiste des obstacles culturels dans les rapports entre les paroissiens et le gouvernement québécois.

À l'arrière, une plaque posée en 1918 souligne « the release from debt », ce jour où la communauté avait acquitté toutes les dettes qu'elle avait contractées pour construire, entre 1887 et 1889, l'une des plus belles églises de Montréal, dans le style néo-gothique.

Mais dès 1926, l'entretien de ce monument pesait si lourd, que la congrégation méthodiste décidait de sacrifier la perspective sur la façade de son église pour construire des immeubles de commerce dont le revenu lui a permis, jusqu'à ce jour, de tenir. Mais...

L'église Saint-James United se trouve dans le secteur *Des trois églises* du centre-ville de Montréal. Il s'agit de cette partie du centre-ville comprise en gros entre l'avenue McGill College, la rue Jeanne-Mance, l'autoroute Ville-Marie et la rue Sherbrooke. Le secteur *des trois églises* fait le lien entre le centre des affaires, à l'ouest, et le pôle est du centre-ville constitué de l'axe Place des Arts/ Place D'Armes.

Au sommet économique de Montréal, en juin, la Chambre de commerce de Montréal et le Bureau de commerce de Montréal ont

LE PATRIMOINE

proposé de mettre en valeur en priorité ce secteur dont le trait dominant, de nos jours, tient dans les nombreux stationnements à ciel ouvert aménagés sur des terrains arasés. La mise en valeur prendrait appui sur les trois espaces verts au milieu desquels se trouvent trois églises: le Gesù, avenue De Bleury, l'église Saint-Patrick, avenue De Lagachetière et l'église Saint-James United, rue Sainte-Catherine.

« La proposition de la Chambre de commerce est intéressante, mais il faut examiner le problème dans sa réalité propre » nous dit M. Charlebois.

On ne peut envisager la réhabilitation de la façade de cette église sans résoudre, auparavant, le problème du financement de son entretien.

En 1926, la construction d'immeuble de commerce en front de la rue Sainte-Catherine constituait une solution semblable à celle que la cathédrale anglicane, Christ Church, à quelques pas de l'église Saint-James United, emploie aujourd'hui: cession des droits d'exploitation en sous-sol et des droits de construire à l'arrière. Le terrain de l'église Saint-James United, borné par la rue Mayor au nord, n'offre pas suffisamment de dégagement pour loger un gratte-ciel.

L'intérieur de l'église constitue l'une de belles salles de la ville qui pourrait aisément se recycler en salle de concert et de récital pour plus de 2 000 spectateurs et auditeurs.

L'avenir de l'église Saint-James United ne se jouera pas uniquement à l'intérieur de la congrégation méthodiste, mais il se définira aussi beaucoup par la volonté des Montréalais de la réhabiliter dans le centre-ville en profitant des efforts d'aménagement et de mise en valeur d'un secteur négligé depuis plusieurs années.

Des femmes de Québec veulent une « organisation politique » qui infiltre tout

RENÉE ROWAN

QUÉBEC — Est-ce à cause de la proximité du Parlement et du climat qui règne dans la capitale? Les femmes de la région de Québec, plus que partout ailleurs, parlent de la nécessité pour elles de s'organiser politiquement. Nombreuses sont celles qui sentent l'urgence de se défendre, mais « autrement » qu'elles l'ont fait jusqu'à maintenant.

« Après l'étape du militantisme radical et de la récupération de nos luttes et de nos acquis, pour bien des femmes, la deuxième étape à envisager est celle de l'organisation politique... ce qui ne veut pas dire former un parti politique, mais amener nos luttes sur le terrain du pouvoir politique », précise Jacinthe Michaud, de la collective Marie Géographie. Cette collective féministe d'information a donné son nom à un périodique régional aux « écritures rebelles féministes et sociales ».

« Une organisation politique des femmes devrait être capable de porter plus loin, sur la scène politique, notre discours et nos revendications », écrit Jacinthe Michaud (Marie Géographie, printemps 86, no 6) au lendemain de la journée du Grand « Remue-Ménages » organisée le 2 février dernier par la table des groupes de femmes de Québec.

Il s'agit d'une table régionale particulièrement dynamique et contestataire à laquelle participent une quinzaine de groupes de pression et d'action politique tels Marie Géographie, la collective La Marée montante, des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté, le Centre des femmes de la basse ville, le comité de la condition féminine du conseil central de la CSN, le Cinquième monde, l'Association des travailleuses et travailleuses immigrantes du Québec, etc.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, la table des groupes de femmes de Québec, est née de l'initiative des groupes eux-mêmes et sans l'appui de Consult Action, un réseau régional d'animation du mouvement des femmes et de la table régionale.

« C'est une décision politique de la table régionale », explique Pauline Gingras, membre d'un comité de la table des groupes de femmes et qui travaille notamment sur la question de l'organisation politique des femmes. « Consult Action nous apparaissait comme un intervenant gouvernemental ».

Pour les mêmes raisons, la table des groupes de femmes a aussi refusé, le printemps dernier, de participer à Décisions 85. Ses participantes ont préféré organiser elles-mêmes une rencontre pour faire un bilan de la militance des femmes dans leur région.

FÉMININ PLURIEL

Le 2 février a été un « bien beau dimanche », s'accordent à dire Jacinthe, Pauline et Emilia Castro, que j'ai rencontrées à Québec, à la mi-juin, par une journée de froidure exceptionnelle.

Elles étaient 150 venues d'un peu partout, de la Beauce, de Thetford, de Lotbinière, de Charlevoix, de Bel-

lement, c'est évident. Il n'y a qu'à voir comment les dossiers avançaient à pas de tortue, comment nos subventions sont coupées, comment on ne nous écoute pas...

« On a beaucoup expérimenté et trouvé ce qu'on voulait, ce qu'on ne voulait plus... on est peut-être rendues à regarder le pouvoir et à se demander comment le fabriquer », poursuit Jacinthe. On parle d'une organisation politique qui infiltrerait tout: école, loisirs, syndicats... un peu comme la tactique d'infiltration exercée par les femmes au Nicaragua, comme l'a suggéré une des participantes à un des ateliers du 2 fé-

sur une base politique: ça aussi, c'est propre à Québec. Ailleurs, souvent, cela se produit sur une base de services ou encore sur des actions ponctuelles, ce qui n'est pas exclu ici non plus.

Au nombre des femmes rencontrées, plusieurs sont critiques face au Conseil du statut de la femme. Elles ont l'impression d'un recul par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Les cinq membres de la collective Marie-Géographie, et les 30 à 35 collaboratrices qui les entourent, sont souvent très critiques face à des positions prises par le CSF. Elles ne se



La collective élargie de Marie-Géographie fait partie de ces nombreux groupes de femmes qui, dans la région de Québec, veulent voir le mouvement féministe passer à l'étape de l'organisation politique.

le chasse et d'ailleurs. Des femmes qui avaient milité dans des groupes organisés il y a quelques années, qui avaient quitté les rangs pour aller continuer leurs luttes ailleurs, dans leurs milieux de travail et qui sont revenues dire ce qu'elles attendent du mouvement des femmes et de la table régionale.

Elles voudraient être en lien avec une organisation, ne plus être isolées, sentir qu'elles font partie du mouvement des femmes à Québec sans toutefois avoir l'obligation de faire partie d'un groupe de services, explique Jacinthe. Pour les vieilles militantes, il faut aller voir ailleurs... mais quel ailleurs? Ça, c'est ressorti clairement du Grand Remue-ménages. Mais en même temps elles réalisent que ce n'est pas facile: c'est un projet de société.

Les femmes se rendent bien compte qu'elles n'ont pas de pouvoir politique, enchaîne Emilia: « Quand on regarde ce qui se passe actuel-

l'organisation, ne plus être isolées, sentir qu'elles font partie du mouvement des femmes à Québec sans toutefois avoir l'obligation de faire partie d'un groupe de services, explique Jacinthe. Pour les vieilles militantes, il faut aller voir ailleurs... mais quel ailleurs? Ça, c'est ressorti clairement du Grand Remue-ménages. Mais en même temps elles réalisent que ce n'est pas facile: c'est un projet de société.

l'organisation, ne plus être isolées, sentir qu'elles font partie du mouvement des femmes à Québec sans toutefois avoir l'obligation de faire partie d'un groupe de services, explique Jacinthe. Pour les vieilles militantes, il faut aller voir ailleurs... mais quel ailleurs? Ça, c'est ressorti clairement du Grand Remue-ménages. Mais en même temps elles réalisent que ce n'est pas facile: c'est un projet de société.

l'organisation, ne plus être isolées, sentir qu'elles font partie du mouvement des femmes à Québec sans toutefois avoir l'obligation de faire partie d'un groupe de services, explique Jacinthe. Pour les vieilles militantes, il faut aller voir ailleurs... mais quel ailleurs? Ça, c'est ressorti clairement du Grand Remue-ménages. Mais en même temps elles réalisent que ce n'est pas facile: c'est un projet de société.

général pas pour l'écrire. Tout comme elles ne sont pas tendres pour le gouvernement libéral et la ministre de la Condition féminine « qui fait bien piètre figure dans les différents dossiers », écrit Ginette Lewis dans la dernière livraison du périodique.

CROISIÈRES au LAC CHAMPLAIN
VOUS rêvez d'un merveilleux voyage de vacances ou de l'escapade d'un jour dans un paysage insolite à bord d'un voilier de grandes croisières...
appelez 348-8904
Le capitaine communiquera avec vous.

# L'ART DE COHABITER

QUATRE MOIS exactement après la constitution du gouvernement de Jacques Chirac, la France assiste aux premiers tiraillements significatifs de l'expérience de « cohabitation » engagée au lendemain des élections du 16 mars. Désintéressé envers les jeux de la politique ou attentive tactique, les électeurs français semblent, du moins pour le moment, se garder de rendre un arbitrage définitif à l'égard de l'expérience de coexistence d'un premier ministre de centre-droit et d'un Président socialiste.

C'est le Président Mitterrand lui-même qui a signifié la fin de la trêve établie à la désignation de Jacques Chirac à la tête du gouvernement. Le 14 juillet, jour de la fête nationale, le Président a profité d'une intervention rituelle à la télévision pour annoncer son refus de signer le décret des privatisations mis au point par le gouvernement. Le coup était important. Il a suscité des réactions directes et contradictoires au sein des diverses formations politiques. Il a contribué à dramatiser l'un des enjeux des dernières élections législatives.

Dans son programme commun, l'ensemble des formations de droite et de centre-droit avait accordé priorité à la privatisation d'une grande partie des sociétés nationalisées à la faveur de deux temps forts de la politique nationale: au lendemain de la seconde guerre et à l'avènement du gouvernement socialiste, en 1981. Cette dimension du programme commun s'inscrivait évidemment dans le sens des thèses néo-libérales mises à l'honneur en Europe par Madame Thatcher et plus ou moins épousées par plusieurs gouvernements, à commencer par celui de l'Allemagne fédérale.

En dressant la liste de 65 sociétés à rendre à l'initiative privée, le gouvernement de M. Chirac s'est conformé à cette promesse électorale ratifiée par une partie appréciable de l'électorat. Il a inévitablement dressé contre lui l'opposition socialiste et communiste, qui assimile à une véritable braderie ce flot de privatisations. L'intervention du Conseil constitutionnel a fourni au Président de la République des arguments pour assouvir une prise de position qui marque la fin de la cohabitation facile et sans incident.

Si le monde politique s'agite beaucoup autour de cette question, on relève un certain désintérêt au sein de la population. Pas d'agitation sérieuse, encore moins de manifestation à l'appui de l'une ou l'autre position. Au-delà des considérations traditionnelles sur la dépolitisation, une autre explication s'offre, qui fait appel à l'expérience récente vécue par la France. À l'opposé des sombres prédictions, la ronde des nationalisations de 1982 s'est déroulée sans problème traumatisant. L'opération « dé-nationalisation » s'envisage vraisemblablement dans le prolongement de cette expérience récente et relativement bien assimilée.

Seule crainte véritable: la possibilité de voir la France reproduire le « syndrome britannique » et verser dans le cycle nationalisations-privatisations, au rythme des changements de majorité parlementaire.

Il est moins facile de se prononcer sur l'autre question majeure qui domine actuellement la politique française. Le problème des étrangers, essentiellement des Maghrébins, fait lui aussi l'objet de débats passionnés à l'Assemblée nationale et dans la grande presse.

Le gouvernement a élaboré une législation qui devrait notamment permettre à l'administration d'expulser les étrangers coupables d'infraction sanctionnées par six mois d'emprisonnement. C'est nettement moins draconien que les mesures préconisées par le Front national de Jean-Marie Le Pen. C'est s'inscrire en faux contre une pratique d'accueil suivie par tous les gouvernements précédents. D'où le tiraillement évident au sein même de la majorité gouvernementale où certains reprochent à M. Chirac de ne pas « mettre le paquet » pour tirer tous les dividendes électoraux d'une législation encore plus musclée.

La population française ne donne pas l'impression, à travers les sondages publiés ces dernières semaines, de se mobiliser en regard de ces questions pourtant fondamentales. L'expérience de la cohabitation s'évalue au contraire par le jeu des performances de MM. Mitterrand et Chirac sur la scène internationale. Le Président de la République récolte actuellement les meilleures notes. Ses interventions à Tokyo, à La Haye, puis tout récemment à Moscou, s'inscrivent dans un sillon historique qui le relie à la politique étrangère grâce à laquelle de Gaulle avait réussi à imposer une certaine idée, une certaine image de la France. Voilà presque vingt ans que de Gaulle a quitté l'Élysée, mais sa politique demeurerait un étalon bien vivant à l'esprit des Français: c'est ce que semblent indiquer les derniers coups de sonde.

Devant cette cohabitation où l'art et la tactique se combinent pour constituer un mélange intrigant, les partis politiques se tâtent en prévision des élections présidentielles. Le Parti socialiste a lancé le projet de créer un Conseil national de la gauche pour rassembler toutes les forces d'opposition. La majorité gouvernementale est loin d'avoir fait l'unité; elle demeure un conglomérat de familles réunies autour de quelques objectifs, mais rébarbative à toute forme de fusion. Les Français assistent à ces jeux de coulisses qui se superposent aux manœuvres d'une cohabitation où personne n'a trop à se plaindre.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

# Le leadership promis

## ANALYSE

JEAN FRANCOEUR

LA MINISTRE de la Santé et des Services sociaux annonçait à la fin de juin dernier la création d'un groupe de travail qui a reçu pour mandat d'élaborer un plan d'action touchant l'intégration et la réintégration sociale des personnes qui présentent ce que l'on appelle aujourd'hui une « déficience intellectuelle ».

(À ne pas confondre avec la maladie mentale ou, mieux, les troubles psychiques. Il n'est pas inutile de souligner cette distinction, puisque le « vain peuple » que nous sommes a tendance à mêler ces deux domaines qui renvoient cependant à une problématique et à des enjeux fort différents. Ce en quoi nous sommes fort excusables: les grandes institutions psychiatriques ne continuent-elles pas, parfois à leur corps défendant, à héberger et à soigner des personnes appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories.)

Le groupe de travail sera présidé par un sous-ministre adjoint et formé à la fois de fonctionnaires du ministère et de représentants des conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Il sera assisté d'un « comité conseil » où siègeront des porte-parole de divers organismes, tels l'Office des handicapés, l'Association pour les déficients intellectuels, les centres d'hébergement ou de réadaptation, les syndicats...

Son mandat: préparer un plan d'action visant à concrétiser un des objectifs prioritaires du ministère, à savoir l'intégration et la réintégration sociale des déficients intellectuels. Le groupe aura dix mois pour compléter ses travaux.

En annonçant cette décision, Mme Thérèse Lavoie-Roux rendait public un document d'orientation qui a le mérite de poser le problème avec un grand souci de limpidité — même s'il jette discrètement un voile très pudique sur une situation qui s'était dégradée ces derniers mois et avait donné lieu à des incidents disgracieux, pour ne pas dire scabreux, si bien que l'ancien ministre n'avait guère eu d'autre choix que de décréter un moratoire que Mme Lavoie-Roux ne lève pas tout à fait, du moins pour le moment.

Intégration/réintégration, les mots se rapportent à deux démar-

ches distinctes.

La démarche d'intégration est très large. Elle s'intéresse au sort des quelque 50,000 Québécois qui présentent des déficiences graves. Ces personnes vivent dans la communauté, mais une écrasante majorité d'entre elles auraient besoin, pour s'épanouir, de services qui leur soient spécialement destinés. Or ces services n'existent pas encore, sinon à l'état embryonnaire.

Quant à la réintégration sociale, il s'agit d'une démarche à la fois plus limitée et plus complexe.

Après un quart de siècle de débat autour de la désinstitutionnalisation — dont on peut dire aujourd'hui qu'elle est un objectif assez largement acceptée —, on constate en effet, non sans une certaine surprise, que le nombre des déficients intellectuels, âgés de moins de 65 ans, qui vivent en institution n'a pratiquement pas bougé. Ils sont actuellement de 9,200 dans les hôpitaux psychiatriques et les centres d'accueil de toute catégorie, soit à peine moins qu'en 1964.

Beaucoup d'entre eux, peut-être même une majorité, gagneraient à vivre en milieu plus normal. Ils en seraient capables à certaines conditions.

Les recherches sont concluantes. Elles ont mis en évidence les effets négatifs de la vie en internat: apathie, dépersonnalisation, dégénération des fonctions intellectuelles, perceptions dévalorisantes de soi...

Au mieux, l'admission en internat devrait être réservée à des personnes gravement handicapées et dont la situation exige des soins intensifs et un encadrement adéquat — qu'il est déjà suffisamment difficile de garantir. Quant aux autres, il ne fait plus de doute que la réintégration sociale, accompagnée de services appropriés, améliorerait la qualité de leur vie, leurs habiletés et leurs comportements.

Intégration des uns, réintégration des autres, c'est mettre l'accent sur l'autonomie, c'est offrir à une personne handicapée la possibilité de vivre, de se déplacer et de communiquer; la possibilité également d'utiliser les écoles, magasins, restaurants, transports publics, au même titre que tout le monde.

Mais le processus d'intégration piétine et la réintégration sociale marque le pas. Pourquoi?

Les explications pleuvent: les méthodes d'interventions profession-

nelles font défaut, les mentalités évoluent trop lentement, les services d'aide dans la communauté n'existent pas... Quant à la désinstitutionnalisation, elle se heurte à des barrières difficiles à franchir.

Le mouvement, souligne Mme Lavoie-Roux, provoque des réactions contradictoires de la part des groupes intéressés. Les parents sont réticents ou opposés. La réintégration pour eux est une lourde charge. Ils font valoir le manque de services d'aide et, surtout, s'inquiètent de leur permanence. Qui la leur garantira?

Les institutions sont d'accord en principe. Certaines ont mis sur pied des services externes qui desservent une clientèle presque aussi nombreuse qu'à l'intérieur. Mais, liées par des contraintes administratives et budgétaires, elles renvoient la balle au ministère dont elles attendent des directives plus claires et, bien sûr, les ressources pour les mettre en oeuvre.

La réaction syndicale est aussi ambivalente. Accord quant à l'objectif, opposition quant aux moyens. La réintégration aura un impact évident sur l'emploi et la tâche du personnel. On exige qu'elle se fasse dans le respect des lois, des règlements et des conventions collectives. Exceptionnellement, cette opposition ira jusqu'à des coups de force.

Ces obstacles étant franchis, il en restera un autre, le plus important peut-être, la réaction de la population elle-même.

Le phénomène est connu: au-delà d'un certain seuil, la présence de personnes souffrant de déficience intellectuelle éveille chez les gens « des sentiments confus de méfiance et de crainte », reconnaît le document de Mme Lavoie-Roux. On assiste à des levées de boucliers, on se ligue, on bloque des projets...

Bref, il n'y a pas unanimité. Le consensus reste à faire. « Dans une problématique aussi délicate, une attitude intransigeante dans un sens comme dans l'autre, dit encore Mme Lavoie-Roux, suscite davantage d'obstacles à l'atteinte du véritable objectif que tous poursuivent ».

Chacun devra y mettre du sien.

Y compris le ministère, dont on attend « un plan d'action mieux défini » qui constitue le mandat du groupe de travail. Mais on attend surtout de Québec « un leadership plus clairement exprimé », que Mme Lavoie-Roux se dit prête à assumer.

# Les « amers » et les irrités

GARE À vous contrevenants et délinquants de tout acabit. Vous avez cru pouvoir, impunément, défier la loi 101 et afficher votre superbe en anglais seulement? Hé bien, payez maintenant! C'était sans compter sur la justice, celle qui a le bras long et vengeur, celle qui ne s'en balance pas!

Pour ne point s'être conformés à la loi 101, deux commerçants de la métropole ont été condamnés à payer chacun une amende de \$ 25. Vous avez bien lu. Bien ri ou bien pleuré aussi, c'est selon. Selon le côté de la barricade où vous vous situez. Du côté de l'Alliance — de l'arrogance et du mépris — ou du bafoû.

Un restaurateur accusé d'avoir affiché « Smoked meat » et « Corned beef » a plaidé non coupable et subira son procès bientôt. Mon Dieu, on tremble déjà pour son commerce. S'il allait être condamné à payer aussi \$ 25 c'est-à-dire le prix d'un repas pour deux. Un repas pour deux peuples avant piquette ou raclette, après taxe et service méprisant.

Ces commerçants bénéficient, à n'en pas douter, du phénomène des coupures généralisées; leur amende revient moins cher qu'un test pour dépister les MTS que la province ne peut plus assumer même si elle continue à « retrouver son jupon ». Pourtant, avec un peu d'imagination on pourrait tout arranger.

Si chaque contrevenant actuel ou éventuel envoyait directement et préventivement sa taxe volontaire



## FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

de \$ 25 tous les « clamidieux » de la métropole pourraient bénéficier d'un test et — au besoin — d'un traitement gratuits.

Il y a aussi d'autres petites nouvelles, comme ça, qui risquent de passer inaperçues dans le fatras de l'information. « Québec cède neuf parcelles de territoire à Ottawa » (La Presse, 9 juillet). Non, ce n'est pas une réédition du coup de Mirabel. Plus modestement, il s'agit de neuf petits terrains (symboliquement: une parcelle par province qui a signé l'accord constitutionnel) de quelques kilomètres carrés ici et là pour y installer des « amers ».

Vous avez encore bien lu, tantôt on parle des « amers », ces signaux fixes pour la navigation sur le fleuve (il faudrait voir là comme un signal) tantôt des « irritants ».

On gruge, on empêche, on grignote, on ampute, on cède des parcelles de territoire et de dignité. Stoïques, nous supportons, nous endurons. Nous sommes plutôt pacifiques, « bonasses », pas « regardants » tolérants. Bref, nous n'en finissons plus de tendre l'autre joue.

Puis de nous étonner que certains finissent par répondre à cette invitation. Pour nous « irrités », pour nous rendre « amers » il en faut beaucoup. Et longtemps.

Et si demain, nous allons perdre l'appétit et dire: « vos smoked meat » gardez-les. Mangez-les entre vous. Conservez-les au frigo, avec les flowers and so on. Bienôt nous allons peut-être tous suivre l'exemple de Jacques Foich-Ribas qui a confié à Allure être en faveur de la résistance individuelle: « Je n'achète pas dans les magasins qui affichent en anglais. Voilà un cas où l'action individuelle peut changer quelque chose. » Éloquent, l'auteur de « Dehors les chiens »!

C'est reparti. Le boycott individuel risque d'être contagieux. Mesdames les contrevenants auriez-vous donc déjà tout oublié? C'est vrai que « Je me souviens » ce n'est pas votre devise. Votre devise à vous n'est que financière et à \$ 25 d'amende vous pourriez mettre longtemps à comprendre que nous sommes fort nombreux à loger à l'enseignement unilingue des amers et des irrités.

# LETTRES AU DEVOIR

## Le déclin de l'empire outremontain

IL EST des événements culturels qui « font époque » dans une société. Le Refus global, le 24 juin 1976. Les Fées ont soif, sont autant de repères qui ont marqué la société québécoise en systématisant l'avant et l'après. En ce sens, on peut trouver à travers une production cinématographique nationale des éléments significatifs qui nous permettent de vérifier les niveaux d'évolution et les contraintes de tout un peuple.

Avec son dernier film, *Le Déclin de l'empire américain*, Denys Arcand a pour grande qualité d'avoir posé de façon originale des questions essentielles quant à la nouvelle dynamique des rapports homme-femme dans nos sociétés occidentales. Pas étonnant que la presse internationale ait salué sa démarche lors du dernier Festival de Cannes.

Ce qui est moins évident cependant, c'est de mesurer la représentativité du propos qui se trouve derrière le produit culturel par rapport à la société qui le supporte. C'est souvent dans les coulisses même dudit produit, au sein du système qui doit en assurer la promotion, qu'on peut vérifier le niveau d'échancé du discours par rapport à la réalité.

Étrangement, ce qui est en train de « faire époque » avec *Le Déclin de l'empire américain* ce n'est pas l'extraordinaire travail d'Arcand, ce n'est pas non plus la force des interprétations de Deschamps, Michel et Compagnie, mais plutôt l'objet synthétique qui devait en assurer la promotion: l'Affiche publicitaire.

Pour le graphiste que je suis, celui qui arrive en but de piste pour alimenter le décollage, il importe de répondre efficacement aux besoins du client, sans pour autant dénaturer le produit à promouvoir. Chaque nouvelle commande est donc l'occasion d'un judicieux exercice pour en arriver à fabriquer un outil compatible au service du produit et non l'in-

verse. C'est dans ce sens qu'a été élaborée une affiche percutante pour *Le Déclin de l'empire américain* en toute concordance avec la problématique du film et dans le ton et le respect des préoccupations de Denys Arcand.

C'est dans ce sens également qu'elle a été retenue par les décideurs de circonstance pour appuyer la sortie du film. Aussitôt sortie de presse, aussitôt travestie, l'empire outremontain n'a pu se résigner à promouvoir son propre déclin.

Dans leurs beaux habits signés, un couple d'Outremont se partage, sans tête, la même affiche. À la fois génial et inacceptable, des graffiti viennent se superposer à l'ensemble pour que transparissent les seins de Madame et, oh sacrilège, le pénis en érection de Monsieur. Ne croyez pas que votre mémoire vous fasse défaut, « on » s'est empressé de faire disparaître de l'affiche le sexe de Monsieur au moment de l'impression dans les journaux et de l'affichage dans les lieux publics. L'Empereur a tranché. Ce qui doit rester SEUL acceptable comme symbole sexuel dans la tête de ses Sujets, c'est l'éternelle poitrine dénudée de La Femme responsable de tous les maux. Base censure qui n'a aucune commune mesure avec le courage du propos d'Arcand qui nous amène à entrevoir l'éventuel déclin du machisme.

Il est question ici d'espérer que ce soit le produit et non l'outil qui « fasse époque ». Inutile de se réjouir de nos prouesses dans l'espace si ce n'est que pour y installer un arsenal militaire. Inutile de réaliser un film à message si ce n'est que pour le voir désavoué par l'attitude de ses plus proches prétendants. De l'évolution des pensées, il est abondamment question tout au long du *Déclin de l'empire américain*. Dans l'édition canadienne du Larousse Complet de 1954, on ne trouve aucune inscription entre les mots péninsule et pénitence. Il est question ici de faire le pari que les choses ont changé en 32 ans au Québec. Il est question non seulement de le dire et le mettre sur pellicule mais aussi, et surtout, de le faire.

J'invite enfin les nombreuses femmes qui m'ont manifesté leurs critiques concernant cette affiche qui porte ma signature à identifier les vrais responsables de cette agression à leur égard. Pour tous ceux qui, comme moi,

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

aiment ce film et espèrent que ce soit lui et non son affiche qui « fasse époque » au Québec, je demande que soit réhabilitée l'affiche originale.

— DENIS LAFAILLE

Montréal, 2 juillet.

## Les douleurs vives ne durent qu'un temps!

Lettre adressée à Mme Lise Bissonnette

VOUS ÊTES furieuse, et comme vous avez raison! Nous sommes québécois individuellement et collectivement... la preuve référentielle de notre québainerie est faite. Hélas! Quelques personnes n'en viennent pas. Je suis avec vous, parmi celles-là. Je n'ai même pas regardé la télé, refusant d'avance ce qu'on allait nous présenter de guimauve, d'hypocrisie et de mensonge à l'occasion du départ de celui-là.

Depuis l'élection municipale de 70, je me souviens de la matraque psychologique; et depuis le référendum, je sais que le nationalisme québécois sert régulièrement d'abord à faire carrière pour ceux qui se targuent d'idéal patriotique. Il fut un temps où cela me mettait dans une rage folle... mais maintenant que je vieillis cela me fait honte. Dans dix ans, vous aurez mon âge, et vous souffrirez moins. C'est promis! Les douleurs vives ne durent qu'un temps, celui de mourir. En attendant, vous avez une tribune d'où votre voix retentit magnifiquement, ne lâchez pas! « Les chants désespérés sont les chants les plus beaux... » (Machin), on vous lit tout le temps moi et quelques derniers des Machins.

— HÉLÈNE PERRAS M

Montréal, 6 juillet.

# Mgr GASTON HAINS

## TEMOIGNAGE

ROGER EBACHER

Évêque de Hauterive

Mgr GASTON HAINS est décédé le 5 juillet. Ce décès est passé inaperçu du grand public.

Pourtant, cet homme a été pendant de nombreuses années un témoin puissant d'une vision dynamisante de la société et de l'Église.

Pendant près de 15 ans, il a œuvré dans l'Action catholique, au niveau du diocèse de Saint-Hyacinthe et dans le Québec. Il a soutenu, durant des années, un engagement des laïcs dans les champs essentiels de notre vie ensemble. Il a forté et généreusement cru à la possibilité pour beaucoup de s'y engager avec les ressources uniques de leur cœur et de leur tête. Il a été, durant ces années, un réveilleur pour tant de femmes et d'hommes qui ont ensuite continué leur chemin.

Il est vrai que, lors de la « crise

de l'Action catholique » du milieu des années 60, il a été très controversé. J'espère qu'un jour on fera l'histoire de cette crise. Personnellement, je suis persuadé que Gaston Hains y a défendu sa foi profonde en l'humain, plus important et plus vital que toutes les structures et organisations.

Il a été pendant plusieurs années en tête du diocèse d'Amos en Abitibi. Là, il s'est tout particulièrement manifesté comme un homme habitué par un projet, par une vision.

Sa vision de l'humain l'a toujours poussé à gouverner moins par décrets que par appels. Homme libre, il a été un libérateur pour beaucoup. Il a su appeler sans cesse. Il a su réveiller tant et tant d'énergies cachées et qui risquaient, sans son appel, de mourir ou de s'étioler. Il a cru en l'humain qui se cache dans le cœur de chaque femme, de chaque homme, et qui cherche à vivre et à se donner.

Sa vision de l'Église fut celle de Vatican II. Il a cherché avec audace et courage, avec humilité et force, avec une grande patience, à traduire les intuitions foncières de

Vatican II au ras de la vie quotidienne d'un diocèse. Il a tout particulièrement soutenu l'engagement du laïc dans le diocèse.

Il a été un visionnaire. Attentif au vécu quotidien, sensible à tout ce qui risque d'étouffer la vie, fort de sa foi, il a su deviner les appels des années qui viennent.

Bien avant son temps, il a nommé les défis de notre Église au plan de l'évolution des effectifs sacerdotaux et des conséquences à tirer. Il a voulu ouvrir les portes aux divers services et ministères. Il a été sensible au besoin de formation de ces agents. Mais il ne croyait pas à une formation aseptisée, hors de la vie. Il croyait puissamment aux forces de vie qui sont en chacun.

Après 11 ans au service d'un diocèse, il a voulu revenir aux tâches plus humbles. Il est mort curé d'une paroisse. Et là encore, il a appelé. Sans cesse, il a redit les certitudes de son cœur. Il a réveillé les énergies de beaucoup.

Mgr Gaston Hains a été un détecteur de vie.

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00 Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois Livraison par la poste: Édition quotidienne = 145\$ par année 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Les tarifs de la STCUM

### Un pas en avant, deux pas en arrière

GUY CHARTRAND  
CLAUDETTE CARBONNEAU  
GUY COUSINEAU

Les auteurs sont respectivement président de Transport 2000, secrétaire général du Conseil central de Montréal de la CSN et secrétaire général du Conseil du travail de Montréal de la FTQ

LE 11 JUIN dernier, le groupe d'étude sur le financement du transport en commun présentait devant la commission de l'évaluation, des finances et du développement économique de la CUM son rapport sur le financement du transport en commun à Montréal. Avec un budget de près d'un demi-milliard de dollars l'an prochain, budget en hausse constante dû, entre autres, à l'extension du métro, la STCUM se voit prise d'assaut par les décideurs politiques qui tentent de refléter aux usagers les résultats d'erreurs passées.

Le mandat confié au groupe d'étude comportait une série d'éléments qui nous porte à croire que les dirigeants de la CUM cherchaient un moyen de justifier une augmentation subite et importante des tarifs de la STCUM. Certains éléments tels l'évaluation des con-

séquences des changements aux politiques d'aide au transport en commun, la vérification de l'équité de la participation financière de l'usager à 50 % des coûts de fonctionnement et l'identification des solutions temporaires au déficit prévu de la STCUM pour 1987, n'avaient rien de rassurant pour les usagers.

À la lecture du rapport, on croirait que la tendance ailleurs dans le monde irait dans le sens d'une participation des usagers au coût de fonctionnement de l'ordre de 50 %. Pourtant, lorsqu'on s'y arrête un peu, on remarque que cette participation des usagers dans les réseaux de taille comparable à celui de la STCUM est à la baisse. (Exemples : Philadelphie, de 43,8 % à 38,4 % ; Los Angeles, 44,2 % à 26,9 % ; Washington, 33,9 % à 32,4 % ; Boston, 31,0 % à 26,4 %.)

Donc, lorsque le président de la CUM nous indique que la participation des usagers doit atteindre 50 %, il va à l'encontre de la tendance constatée dans des agglomérations de la même taille que Montréal.

L'an dernier, plusieurs groupes avaient fait connaître leurs préoccupations devant la hausse des coûts à la STCUM et avaient proposé de diversifier les sources de fi-

ancement du transport en commun comme cela se fait un peu partout dans le monde. En fait il s'agit de faire contribuer ceux qui sont les bénéficiaires non-usagers du transport en commun. Tout en reconnaissant l'importance de ces sources alternatives de financement, aux États-Unis et en Europe, le groupe d'étude a teinté ce rapport d'un esprit de négativisme peu commun en cherchant toutes sortes d'excuses pour repousser toute nouvelle forme de financement.

Au lieu de cela, et par une brillante astuce, le groupe d'étude propose une hausse de près de 15 % de la carte CAM adulte qui passerait de \$ 28,50 à \$ 31,75. Pire encore, les plus démunis de notre société, les jeunes, les étudiants, et les personnes âgées devraient déboursier \$ 12,75 pour la CAM à tarif réduit. Le coût d'un déplacement en monnaie passerait de \$ 0,40 à \$ 0,50 et le coût de six billets à tarif réduit serait de \$ 2,50 au lieu de \$ 2.

De plus, ces augmentations ne permettraient pas à elles seules d'absorber la totalité du déficit envisagé pour 1987 et 1988 sans que soit requise une indexation générale des contributions des partenaires du financement égale à l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, la part de l'usager passerait de

46,5 % à 47,8 % des coûts de fonctionnement.

Le groupe d'étude semble blâmer tout le monde sauf les élus municipaux. Le groupe fait la leçon à Québec pour sa non-participation à certaines taxes, reproche à Québec d'avoir changé les règles du jeu du financement de la carte et du fonctionnement du transport en commun à Montréal. Nulle part le groupe d'étude n'identifie la faiblesse de la participation des municipalités qui ne financent que 20 % du transport en commun. Le groupe d'étude a aussi « manqué le bateau » sur les incitations à augmenter la clientèle. Nulle part il ne fait des recommandations qui auraient pour effet de rendre plus invitante l'utilisation du transport en commun. Non, le groupe d'étude devait faire porter le poids du financement par les usagers et les usagers et à ce titre il a bien rempli son mandat.

Les regroupements qui avaient présenté des recommandations sur les sources alternatives de financement ont l'impression qu'en fait, les élus locaux ne sont pas intéressés au concept de source alternative de financement du transport en commun. Il est connu que la congestion des rues de Montréal coûte des millions à la STCUM, mais l'ad-



La véritable défi pour l'avenir, c'est de savoir comment contenir la hausse des coûts, en maintenant et améliorant la qualité des services et comment les municipalités vont contribuer à financer le transport en commun. Le transport en commun risque d'être un enjeu majeur de la campagne électorale qui commence à Montréal. C'est à suivre.

ministration montréalaise ferme les yeux sur les stationnements en double sur certaines artères commerciales, et tarde à mettre en place des mesures peu coûteuses comme l'implantation des voies réservées pour les autobus, de peur de nuire aux marchands des rues de Montréal.

# Le rapport Gobeil : dégraissage ou concentration ?

PIERRE SORMANY

L'auteur est journaliste en économie, en sciences et en technologies

DES DIZAINES de conseils, régies, sociétés ou organismes de surveillance seraient abolis, si le gouvernement donnait suite aux recommandations du rapport du groupe de travail sur l'organisation du travail (groupe Gobeil). Surpris par l'ampleur des réformes proposées, par « le courage » qu'il fallait pour aller aussi loin, parfois jusqu'à l'abus sans doute, les commentateurs n'ont toutefois guère été étonnés par la philosophie d'ensemble qui aurait animé les « sages » : dégraissage de l'État, privatisation, décentralisation... Les mots à la mode du néolibéralisme, concepts balisés du programme électoral libéral, auraient inspiré la réforme.

Diantre ! Suis-je paranoïaque ? J'y vois aussi autre chose, beaucoup

moins courageuse, aux antipodes de la philosophie privatiste qu'on nous sert : une tentative ahurissante de reprise en main des fonctions étatiques par la machine gouvernementale, une re-centralisation de ce que l'on avait péniblement tenté de déconcentrer depuis 20 ans. Et pour les acteurs de la base, citoyens ou entreprises, une perte certaine du peu de pouvoir que la « déconcentration » des 15 dernières années leur avait permis d'acquiescer. Bref : l'État tentaculaire, plus petit certes, mais où tout se décide désormais.

### Fini les consultations !

Comment peut-on lire le rapport Gobeil sous cet angle ? En constatant d'abord que la quasi-totalité des organismes consultatifs mis en place par le gouvernement précédent sont écartés du revers de la main.

Certes, Proviso n'a guère besoin de « doubler » son conseil d'administration et sa direction générale d'un conseil consultatif des consumma-

teurs. Par leurs achats quotidiens, ces derniers exercent, en principe, le meilleur contrôle qui soit, dans le micro-monde de l'entreprise privée : celui des profits et pertes en fin d'exercice.

Mais l'État n'est pas un commerce. Le « consommateur » ne décide rien. Et si les élections périodiques changent le « conseil d'administration » de la machine étatique, les grands commis de l'État, les structures en place, les lois et règlements, les programmes, les normes et barèmes, les directives, les addendums et autres tracasseries, eux, ne changent guère, et ne font que rarement (et bien partiellement) l'objet des débats électoraux. Résultat : les ministres du gouvernement précédent ont rapidement senti que, en marge de la logique administrative interne que leur proposait leurs employés, il leur fallait mettre en place des structures permanentes de consultation de la base, des « conseils des sages », représentatifs de tous les milieux concernés, seul contre-poids face à la technocratie. Et vlan ! D'un seul coup, fini la consultation permanente. Le groupe de travail de M. Gobeil nous dit que l'exercice est trop coûteux, qu'il existe des moyens plus modernes de consultations. Le téléphone ? Le sondage ? À moins qu'il ne s'agisse plutôt d'un recours systématique à d'autres « comités de sages » composés uniquement d'hommes d'affaires !

### Re-concentration des fonctions étatiques

Seconde réforme proposée, aboutissant encore à une concentration accrue des pouvoirs de l'État : la dissolution de bon nombre d'organismes à vocation spécialisée, dont les fonctions seraient récupérées par les ministères. Il en va ainsi de la Commission de refonte des lois et des règlements, dont les fonctions seraient assumées par le ministère de la Justice ; de l'Institut québécois du cinéma, dont les responsabilités reviendraient aux fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles ; de l'Office des professions absorbé par la Justice ; de la Régie de sécurité dans les sports dont le mandat serait transféré au ministère du Loisir ; de la Commission de toponymie dissoute au profit des fonctionnaires de l'Énergie et des ressources ; et ainsi de suite.

Dans d'autres cas, on parle plutôt de fusion d'organismes. Le Conseil québécois de la recherche sociale, le Fonds de recherche en santé du Québec, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche seraient fusionnés en un seul organisme d'aide à la recherche fondamentale et appliquée, qui intégrerait sans doute aussi les fonctions actuelles de l'Institut national de productivité, de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail et de l'Institut québécois de la recherche sur la culture, trois organismes abolis. (...)

Quel est le bilan net de ce genre de « rationalisation » ? Là où l'on trouve présentement une multitude d'organismes, aux responsabilités limitées, et aux contrôles administratifs légers dans la plupart des cas, le groupe de travail de M. Gobeil nous propose un nombre restreint d'acteurs, au mandat étendu, et qui devront se doter en conséquence de procédures de contrôle d'autant plus lourdes. Il est certain que la taille globale de l'appareil étatique s'en trouverait réduite : à chaque fois que l'on a transféré à un nouvel organisme une responsabilité détenue antérieurement par un ministère, il a fallu par le passé doter la nouvelle entité d'un conseil d'administration, de professionnels, d'un secrétaire... En général, la sécurité d'emploi et les conditions de travail dont jouissent les employés des ministères les ont incités à ne pas abandonner la proie pour l'ombre : plutôt que d'accepter leur transfert au nouvel organisme créé, les fonctionnaires

préféraient être relocalisés dans la bureaucratie ministérielle. Création de nouveaux emplois d'un côté, sans réduction de personnel de l'autre : l'État s'hypertrophie !

Mais en échange, les fonctions étaient mieux réparties. Les chercheurs universitaires se souviennent avec horreur du temps où le programme d'aide à la recherche relevait de la direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation. Chaque subvention ponctuelle devait passer par 17 étapes d'approbation, à divers niveaux, et le processus de contrôle uniquement imposait un délai minimum de sept semaines... plus encore si par malheur un sous-ministre était en vacances ou débordé (comme ils le sont toujours, et d'autant plus que leurs responsabilités sont trop larges). Certes, sur le strict plan budgétaire, la gestion du Fonds F'CAR, en marge d'appareil étatique, coûte légèrement plus que n'en coûterait le ministère seul, mais il n'y a plus de retard dans la gestion des fonds depuis six ans, et plus personne ne voudrait revenir au régime antérieur. Même le groupe de travail n'a pas osé aller jusque-là. Mais en proposant un élargissement considérable du mandat du nouveau fonds d'aide à la recherche fondamentale et appliquée, ne le condamne-t-il pas à la lourdeur ? Qui trop embrasse, mal étreint, dit le proverbe !

L'exemple ci-dessus pourrait être reproduit en dizaines d'exemplaires. (...)

### Le pouvoir et le balancier

Il n'est pas utile d'entreprendre dès maintenant la défense individuelle des organismes dont le comité Gobeil propose la dissolution ou la fusion. Les acteurs de chaque secteur sauront bien le faire, si le Conseil des ministres envisage des suites à cette opération-bistouri. Mon point, ici, c'est de faire comprendre que la « cure d'amaigrissement » proposée se fait non pas aux dépens de la machine gouvernementale proprement dite, celle sur laquelle le Conseil des ministres, justement, exerce son pouvoir direct, mais au contraire sur tout ces organismes qu'on a créés peu à peu pour déconcentrer ce pouvoir, pour le rapprocher de la base, pour en accroître l'efficacité, aux dépens des normes et contrôles trop rigides de la technocratie.

Se pourrait-il que cela soit justement l'effet recherché. Débarasser la gestion de l'entreprise-Québec de toutes ces structures issues de la consultation-concentration si chère aux socio-démocrates, pour redonner le pouvoir total aux structures politiques, qui pourraient ensuite manoeuvrer à leur aise, à l'abri des regards indiscrets. Et si le modèle n'était pas Proviso, mais Exxon ! L'État tentaculaire, mais géré dans le secret ! Alors, bien sûr, les conseils consultatifs seraient des nuisances à écarter. Les organismes autonomes des freins aux réformes. Il est bien plus simple de modifier par décret les exigences d'un programme ministériel que d'amender la loi régissant un organisme public !

Sauf que le C.A. d'Exxon peut, dans le secret, dire oui ou non à tout projet qui lui est soumis. Le gouvernement n'a pas la même marge de manoeuvre. Le caractère démocratique de l'Institution oblige à donner à chaque projet une réponse justifiée, analysée, documentée. La diversité des interventions et l'impact

polymorphe de chaque décision impose des mécanismes de contrôle extrêmement rigides (je peux en témoigner, pour avoir occupé pendant deux ans un poste conseil auprès d'un ministre : malgré toute la bonne volonté d'un personnel très compétent, il fallait trop souvent entre trois et 12 mois avant qu'un projet ne reçoive de réponse).

Le gouvernement-Exxon, version Gobeil, fera face aux mêmes goulets

d'étranglement. Parions que la meilleure solution lui paraîtra, dans un second temps, de déconcentrer la machine en créant des « services externes », descendants directs des organismes abolis, version plus rouge, peut-être !

Courage politique ! Et si tout ça n'était qu'un coup-de-barre, un retour de balancier pour reprendre en mains l'État, effacer 8 ans d'opposition et repartir avec le champ libre ?

## Résultats

**Provincial** Tirage du 18-07-86

NUMÉROS LOTS

|         |           |
|---------|-----------|
| 4226797 | 500 000\$ |
| 226797  | 50 000\$  |
| 26797   | 1 000\$   |
| 6797    | 100\$     |
| 797     | 25\$      |
| 97      | 10\$      |

GAGNANTS LOTS

|      |       |              |
|------|-------|--------------|
| 6/6  | 1     | 306 959,00\$ |
| 5/5+ | 5     | 10 914,20\$  |
| 5/6  | 123   | 554,50\$     |
| 4/6  | 5 360 | 47,10\$      |

Mise-tôt **12 22 24 36**

GAGNANTS LOT

|     |          |
|-----|----------|
| 309 | 161,80\$ |
|-----|----------|

Ventes totales: **1 525 274,00\$**

Prochain gros lot **200 000,00\$ approx.**

---

**La Quotidienne** NUMÉROS LOTS

Semaine du 14-07-86

|              |      |
|--------------|------|
| 3            | 4    |
| LUNDI 569    | 2991 |
| MARDI 534    | 4532 |
| MERCREDI 673 | 7684 |
| JEUDI 623    | 8682 |
| VENDREDI 663 | 3936 |
| SAMEDI 267   | 5877 |

**La Mini** Tirage du 18-07-86

|          |           |
|----------|-----------|
| 1 526 90 | 50 000 \$ |
| 5 269 0  | 5 000 \$  |
| 2 690    | 250 \$    |
| 690      | 25 \$     |
| 90       | 5 \$      |
| 1 526 9  | 1 000 \$  |
| 1 526    | 100 \$    |
| 1 52     | 10 \$     |

---

**INTER** NUMÉROS LOTS

Tirage du 18-07-86

|        |           |                           |
|--------|-----------|---------------------------|
| 580846 | 250 000\$ | Numéros non-décomposables |
| 80846  | 2 500\$   | 856592 428555 786318      |
| 0846   | 250\$     | 25 000\$                  |
| 846    | 50\$      | Numéros mobiles           |
| 46     | 10\$      | 71015 0489 775            |
|        |           | 2 500\$ 250\$ 50\$        |

---

**649** Tirage du 19-07-86

7 25 28 32 37 43 no complé- mentaire 16

GAGNANTS LOTS

|      |         |                 |
|------|---------|-----------------|
| 6/6  | 0       | 1 736 076,90 \$ |
| 5/6+ | 17      | 38 579,50 \$    |
| 5/6  | 501     | 1 001,00 \$     |
| 4/6  | 23 681  | 40,70 \$        |
| 3/6  | 359 558 | 10,00 \$        |

Ventes totales: **16 563 397,00 \$**

---

**Super Loto** NUMÉROS LOTS

Tirage du 20-07-86

|         |              |         |              |
|---------|--------------|---------|--------------|
| 1267802 | 1 000 000 \$ | 2935064 | 1 000 000 \$ |
| 267802  | 100 000 \$   | 935064  | 100 000 \$   |
| 67802   | 5 000 \$     | 35064   | 5 000 \$     |
| 7802    | 250 \$       | 5064    | 250 \$       |
| 802     | 50 \$        | 064     | 50 \$        |
| 02      | 10 \$        | 64      | 10 \$        |

**Le billet donne droit à deux tirages consécutifs.**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

### AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

**Cyanamid Canada Pipeline Inc.**  
Demande d'ordonnances relativement à la construction d'un gazoduc.

L'Office national de l'énergie tiendra une audience afin d'étudier une demande en date du 3 octobre 1985 déposée par Cyanamid Canada Pipeline Inc. relativement à la construction et à l'exploitation d'un gazoduc de 6 kilomètres dans le sud de l'Ontario et de l'interconnecter à celui de TransCanada PipeLines Limited. Le gazoduc de 219 mm de diamètre, qui est évalué à 770 000 \$, reliera le poste de compression de Black Horse du gazoduc de TransCanada à l'installation de production d'ammoniac que Cyanamid exploite à Welland (Ontario). Ce gazoduc permettrait à Cyanamid de disposer d'un autre service de transport, jusqu'à son installation, du gaz qui lui est actuellement livré par un distributeur local, Consumers' Gas Company Ltd. relevant de la compétence d'un organisme provincial de réglementation.

L'audience débutera le **lundi 25 août 1986, à 13h30, heure locale**, dans la salle d'audience de l'Office, 473 rue Albert, à Ottawa (Ontario).

L'audience qui sera publique servira à obtenir de parties intéressées, de groupes, d'organisations et de sociétés, des preuves et des opinions pertinentes à l'égard de la demande et permettra de déterminer si l'étude de la demande relève de la compétence de l'Office.

Toute personne qui désire intervenir au cours de l'audience doit informer l'Office en faisant parvenir un avis écrit au Secrétaire de l'Office et signifier, par écrit, son intention à la requérante. Cette dernière doit faire parvenir une copie de sa demande à tous les intervenants.

Toute personne qui désire seulement formuler des commentaires sur la demande doit les adresser au Secrétaire de l'Office et en envoyer une copie à Cyanamid Canada Pipeline Inc., 2255 Sheppard Avenue East, Willowdale (Ontario) M2J 4Y5 et à M. C. Kemm Yates, MM. Fenerty, Robertson, Fraser & Hatch, avocats et juristes-conseils, 2900, 700 Ninth Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 4A7.

En ce qui concerne la réception des avis écrits d'intention de présenter des interventions ou de dépôt des commentaires, la date limite est le **25 juillet 1986**. Le Secrétaire publiera par la suite la liste des intervenants.

On peut obtenir en anglais ou en français des renseignements sur la procédure à suivre relative à l'audience (n° de référence: GH-3-86) ou sur les Règles de pratique et de procédure de l'ONÉ régissant toutes les audiences en écrivant au Secrétaire ou en téléphonant au bureau du Service de soutien de la réglementation de l'Office (613) 998-7206.

**J.S. Klenavic**  
Le Secrétaire  
Office national de l'énergie  
473, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E5

Le 14 juillet 1986



# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Rénovation

elles veulent développer l'imputabilité externe et, le cas échéant, les mécanismes à mettre en place à cet égard.

Il devrait en être de même pour l'évaluation de la gestion et des programmes, que le Trésor veut aussi implanter graduellement d'ici trois ans. De plus, il faut développer un système de gestion du rendement et d'évaluation du personnel, afin de favoriser son développement et de reconnaître les meilleurs rendements.

Le projet de plan d'action propose finalement d'utiliser de façon plus intensive et systématique les divers moyens disponibles pour procéder à la sanction des résultats. La recherche de l'excellence est une composante essentielle de la « vocation » de l'administration publique. Aussi, on voit mal comment on pourrait reconnaître par des avantages financiers, à même les fonds publics, les ministères et les organismes les plus performants. Il existe déjà des mécanismes « naturels » qui, sans procurer des avantages mesurables, constituent en quelque sorte une sanction des résultats. Le document en énumère un certain nombre. Mais le Comité sur la rénovation de l'administration publique n'est pas en mesure d'identifier des actions nouvelles à prendre pour sanctionner les résultats. Il compte sur les suggestions — même celles des lecteurs du DEVOIR, faut-il l'espérer, pour aller plus loin en ce sens.

**DEMAIN:** Une entreprise colossale, selon Paul Gobeil.

## ◆ Sanctions

rieures, on confirme implicitement ces propos. M. Ian Furgerson, du Groupe de travail sur l'Afrique du Sud, écarte tout l'accusation d'attentisme. « Nous avons présenté la semaine dernière, devant le Comité des Communes sur l'Afrique du Sud, une série possible de mesures pouvant mener à des sanctions totales contre ce pays. »

Dans un premier temps, le Canada ne participerait pas aux événements impliquant l'Afrique du Sud. Puis, l'Ottawa interdirait les importations sud-africaines et bannirait nos exportations. Enfin, le gouvernement forcerait les compagnies canadiennes à vendre leurs biens dans ce pays. Dans leur témoignage devant le Comité, les membres du Groupe ont cependant tenu à préciser que la rupture des relations diplomatiques affecterait plus les Noirs que la minorité blanche et que des sanctions adoptées uniquement par le Canada ne serviraient pas à grand chose.

M. Furgerson reconnaît que toutes ces mesures font partie d'une étude « théorique » qui n'engage pas le gouvernement et qui peut changer selon l'évolution en Afrique du Sud.

L'impact des sanctions ne semble pas avoir été totalement évalué. Aux Affaires extérieures, personne n'est en mesure de nous informer à ce sujet. Pour sa part l'Agence canadienne de développement international a réalisé une étude (faite par un consultant indépendant) qui affirme que le Canada devrait donner au moins \$100 millions aux pays limitrophes de l'Afrique australe, s'il veut annuler l'effet dévastateur qu'aient sur leurs économies des sanctions envers l'Afrique du Sud.

M. Charles Bassett, vice-président Afrique-anglophone à l'ACDI est d'avis que la note pourrait être plus élevée. « Le consultant qui a réalisé cette étude est en ce moment en voyage en Afrique australe pour discuter avec les pays concernés des prévisions de son étude. Les sommes pourraient changer selon de nouveaux besoins ou des aspects que l'auteur aurait ignorés. » Selon M. Bassett, le nouveau rapport sera prêt à la fin de septembre.

Cette étude, commandée l'été dernier, a été réalisée dans le but d'aider l'ACDI à développer des scénarios pour planifier nos activités et programmes en Afrique australe. Je n'écarte pas l'idée qu'elle pourrait servir au gouvernement dans l'élaboration d'une éventuelle politique envers l'Afrique du Sud.

Le gouvernement et ses agences examinent les sanctions sur plusieurs angles. Ainsi, l'ACDI travaille depuis 1982 avec les pays de la Ligne de front (à raison de \$25 millions par an) à différents projets pouvant permettre à ces États d'être moins dépendant de l'Afrique du Sud.

L'ACDI étudie des projets de constructions de routes ou d'amélioration de systèmes de communications déjà existants ainsi qu'un système de satellite qui libérerait ces États du système téléphonique sud-africain. « Je pense bien que nous sommes prêts à proposer une gamme intéressante de projets et programmes advenant l'imposition de sanctions économiques. C'est maintenant au gouvernement de prendre les décisions politiques qui s'imposent », déclare M. Bassett.

Ottawa se montre toutefois bien prudent devant un tel plan. « Il s'agit d'un document interne à l'ACDI qui n'engage en rien la responsabilité du gouvernement », déclare un porte-parole du ministère des Affaires extérieures. La prudence du gouvernement s'explique pour deux raisons: un commerce intéressant entre les deux pays et la peur d'être un des seuls pays occidentaux à prendre des sanctions.

Le Canada a exporté en 1985 pour \$150 millions vers l'Afrique du Sud, dont \$71 millions en sulfure et \$10 millions en matériel de forage et d'excavation. Selon plusieurs observateurs, dont le CIDMAA, ce commerce pourrait être facilement stoppé sans trop de risques pour le pays. Du côté des importations, le problème est plus important. Nous avons acheté l'an dernier pour \$227 millions, dont \$100 millions pour des produits minéraux, dont quelques uns sont rares, \$45 millions pour des fruits et \$27 millions pour du sucre.

« Il peut être très difficile pour le Canada de renoncer à l'achat de cer-

taines minéraux considérés comme rares. D'ailleurs, notre position ressemble beaucoup à celle de nombreux autres pays occidentaux comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest. L'Afrique du Sud est le plus important producteur du monde libre de chrome, de manganèse, de platine, de palladium, de rhodium, d'iridium, etc., qui sont considérés comme des métaux stratégiques servant à la défense ou à certaines industries métallurgiques », déclare un haut fonctionnaire des Affaires extérieures qui a préféré garder l'anonymat.

Pour leur part, certains hommes d'affaires ont proposé au gouvernement de renforcer le code de conduite qui régit les activités des industriels canadiens en Afrique du Sud. Ce code, totalement volontaire, devrait, selon M. Léo Labrosse, président de Sucre Lantic Ltée, devenir loi et être vérifié par le gouvernement. « C'est une manière d'améliorer le sort des Noirs. Nous pensons que des sanctions économiques ne fonctionneraient pas », a-t-il déclaré devant le Comité de la Chambre.

Même son de cloche chez Dominique Textiles. M. Michel Dufour, directeur des relations publiques, est d'accord pour améliorer le code de conduite et travailler de concert avec les compagnies sud-africaines qui cherchent à abolir l'apartheid. « Toutefois, nous, et je pense bien refléter le point de vue de tous les industriels qui travaillent avec l'Afrique du Sud, ne pensons pas que les sanctions soient un moyen de faire plier ce gouvernement. Cependant, si le gouvernement va de l'avant nous suivrons », déclare-t-il.

Un des arguments invoqué par M. Mulrony pour ne pas agir immédiatement, c'est l'effet négatif qu'entraînerait la décision du gouvernement canadien d'imposer seul des sanctions. « Cela n'aurait aucun effet indiquent les politiciens et bureaucrates canadiens ».

Ces opinions ne sont pas partagées par tous. Témoinant devant le Comité de la Chambre la semaine dernière, le Haut commissaire du Zimbabwe, M. Chigwedere, a indiqué que la plupart des pays de la Ligne de front étaient « en faveur de sanctions économiques complètes et obligatoires ». Pour le diplomate africain, « il est préférable de supporter les sanctions pour une courte période de temps que de voir l'apartheid se prolonger et souffrir indéfiniment ». Le gouvernement canadien devra prendre en considération les opinions des premiers intéressés.

Coincé entre des hommes d'affaires qui ont rejeté les sanctions, des groupes et des individus de plus en plus nombreux à réclamer un durcissement de sa politique envers l'Afrique du Sud, et sa propre rhétorique devant ses alliés du Commonwealth, le gouvernement canadien semble craindre fortement la réunion des sages du Commonwealth les 4 et 5 août prochain. « Nous sommes allés trop loin, nous nous sommes trop engagés verbalement pour nous contenter de petites choses susceptibles de faire plaisir à la Grande-Bretagne en terme de sanctions », déclarait, la semaine dernière à Ottawa, M. Stephen

Lewis, l'ambassadeur canadien aux Nations Unies. Un avertissement clair.

## ◆ Reproduction

au DEVOIR », un porte-parole du CSF, Mme Louise Jacob. « En dehors du réseau public, les laboratoires privés ne divulguent pas facilement sur qui ils travaillent ».

Peu de révélations donc dans ces quatre documents, mais un amas de données précises sur l'état des pratiques cliniques et expérimentales au Québec.

On y apprend entre autres que onze centres hospitaliers québécois pratiquent l'insémination artificielle. Entre 1979 et 1984, la Régie a défrayé les coûts de plus de 34,500 inséminations. Cette pratique est devenue tellement courante qu'en régions périphériques, certains médecins l'utilisent en cabinet privé, indique l'un des quatre rapports du CSF. Chaque grossesse réussie nécessite en moyenne trois ou quatre inséminations.

Si l'insémination artificielle est devenue pratique courante, la fécondation *in vitro* n'est encore qu'à ses débuts au Québec, précise le rapport. Seul le Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) a obtenu des succès: huit grossesses pour 110 couples traités, toutes survenues en 1985.

La fécondation *in vitro*, ou fécondation extra-corporelle, consiste à prélever un ovule dans l'ovaire d'une femme et à le féconder, en laboratoire, avec le sperme de son mari. L'ovule, ainsi fécondé, est par la suite implanté dans l'utérus de la mère.

Des centaines de tentatives ont été vainement faites à l'hôpital Reine-Élizabeth, note le rapport. Quand au centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont, il a récemment abandonné son programme de fécondation *in vitro* après plusieurs vaines tentatives. À ce jour, plus de 1500 grossesses dues à des fécondations *in vitro* sont survenues à travers le monde.

Le rapport, rédigé par un bioéthicien, indique aussi qu'un nombre croissant de Québécois font appel au bistouri des chirurgiens pour retrouver leur fertilité.

En 1983-1984 seulement, plus de 1800 femmes et 890 hommes ont subi des interventions chirurgicales visant à les rendre fertiles. En excluant les frais d'hospitalisation, ces interventions ont coûté un peu plus de \$606,000 à la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Le document du CSF consacre un long chapitre aux nouvelles méthodes de diagnostic prénatal telles l'échographie, l'amniocentèse, la biopsie des villosités chorionales. Certaines tendances à l'intérieur du mouvement des femmes ont dit craindre que ces nouvelles méthodes, dont l'usage a doublé et parfois triplé entre 1979 et 1985, ne suscitent une nouvelle perte de contrôle des femmes sur leur grossesse.

La biopsie des villosités chorionales, pratiquée à titre expérimental dans trois hôpitaux montréalais, est à ce titre la plus « troublante », indique le rapport du CSF. Elle permet de détecter chez le fœtus aussi bien la

tendance au diabète qu'aux maladies cardio-vasculaires. (Il existe actuellement 3000 maladies génétiques chromosomiques. Les tests disponibles permettent actuellement d'en détecter 300.)

Des éthiciennes américaines ont déjà dit craindre qu'une société, pour s'éviter les coûts de services à des personnes handicapées ou malades, n'en vienne à forcer à avorter des femmes dont les enfants seraient atteints d'une ou l'autre maladie. À ce chapitre, la présidente du CSF, Mme Francine McKenzie, a souvent dit craindre qu'un nouvel eugénisme ne se cache derrière ces recherches présumentement conduites pour rendre service aux femmes.

Toutes ces questions et plusieurs autres sont à l'ordre du jour du comité spécial du ministère de la santé, a confirmé M. Jean.

Le comité s'intéressera particulièrement à la fécondation *in vitro*, à l'insémination artificielle et au diagnostic prénatal. Mais il a aussi pour mandat d'examiner tous les progrès récents et potentiels de la science et de la médecine dans le domaine des nouvelles technologies visant à combattre l'infertilité ou à améliorer le diagnostic prénatal.

Quelques groupes, dont le Conseil du statut de la Femme (CSF), se sont élevés récemment contre le fait que des sommes importantes sont dépensées pour la recherche en NTR alors que le réseau de santé manque de fonds pour juguler l'expansion des maladies transmissibles sexuellement (MTS), pourtant causes majeures d'infertilité, surtout chez les jeunes femmes.

Le groupe de travail, dont les membres n'ont pas encore été désignés, étudiera aussi les possibilités d'encadrement et de limitation éventuelle de ces pratiques en évaluant leur impact au niveau de l'éthique, de la santé et des droits des femmes, des besoins de l'enfant et du couple, a précisé M. Jean.

Le comité doit présenter, d'ici janvier 1987, « des recommandations visant à encadrer ces pratiques ».

Le comité sera formé d'un bioéthicien, d'une représentante du CSF, d'un chercheur en droit, d'un représentant du ministère de la Justice, de gens impliqués en pratique clinique et en planification des naissances, de même que de représentants du ministère de la Santé et des services sociaux, a-t-il précisé.

En Grande-Bretagne, le comité Warnock a recommandé en 1984 que les scientifiques ne puissent effectuer de recherches sur un embryon humain âgé de plus de 14 jours. En Australie, la norme est de sept jours alors qu'elle est de 21 jours au Danemark.

Au Canada il existe six centres de transplantation d'embryons humains. Leur taux de succès en matière de fécondation *in vitro* atteint 30%.

Les documents du CSF ne traitent pas du phénomène des mères de substitution, ces femmes qui acceptent de devenir des incubateurs pour l'ovule, fécondé *in vitro*, d'une autre femme. Ce sujet, écrit l'auteur, justifie à lui seul une recherche autonome.

Le rapport nous apprend aussi que les laboratoires recrutent plus facilement des donneurs de sperme chez les anglophones. Le recrutement des donneurs reste « un sérieux problème » dans le milieu francophone, écrit l'auteur de la recherche.

## ◆ Libération

dent Botha, l'évêque noir Desmond Tutu a rencontré hier une délégation de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) en visite en Afrique du Sud pour s'inquiéter du sort des syndicalistes détenus.

Le futur chef de l'église anglicane d'Afrique australe — il sera consacré archevêque du Cap en septembre — a déclaré que ces entretiens avaient débouché sur un constat d'accord général.

« Ils sont venus exprimer leur solidarité avec leurs collègues syndicalistes de ce pays et il est important pour l'Afrique du Sud de savoir que nos syndicats ont des amis très puissants », a ajouté Mgr Tutu.

« Ils ont manifesté de l'intérêt en voyant que nous avions une solution à la crise que traverse notre pays pour que Noirs et Blancs vivent un jour harmonieusement dans une société juste et non-raciale », a-t-il encore dit.

Conduite par son secrétaire général belge, M. John Vanderveken, la délégation de la CISL comprend dans ses rangs plusieurs « patrons » de grandes centrales occidentales comme Norman Willis (TUC britannique), Lane Kirkland (AFL-CIO américaine) et Ernst Breit (DGB ouest-allemande).

Mgr Tutu s'est par ailleurs déclaré confiant sur les pourparlers qu'il doit avoir aujourd'hui avec M. Botha. Il s'agira de la deuxième entrevue des deux hommes depuis l'imposition de l'état d'urgence, le 12 juin.

« En tant que chrétien, rien n'aurait pu être plus désespérant que la crucifixion du vendredi saint, et pourtant Pâques a suivi. Pour cette raison, les Chrétiens ont toujours été prisonniers de l'espoir », a-t-il indiqué.

Il a révélé qu'il entendait réclamer au chef de l'État la levée de l'état d'urgence, la libération des dirigeants noirs emprisonnés et l'ouverture de négociations avec les représentants « authentiques » de la majorité noire du pays.

À l'issue de la première entrevue, au lendemain de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, Mgr Tutu n'avait pas ménagé ses critiques envers M. Botha, tout en déclarant alors avoir trouvé un certain « terrain d'entente » sur certains points avec son interlocuteur.

« En tant que chrétien, rien n'aurait pu être plus désespérant que la crucifixion du vendredi saint, et pourtant Pâques a suivi. Pour cette raison, les Chrétiens ont toujours été prisonniers de l'espoir », a-t-il indiqué.

« En tant que chrétien, rien n'aurait pu être plus désespérant que la crucifixion du vendredi saint, et pourtant Pâques a suivi. Pour cette raison, les Chrétiens ont toujours été prisonniers de l'espoir », a-t-il indiqué.

# CINEMA

- ASTRE II: (327-5001) — «Cobra» 7 h 30, 9 h 15
- ASTRE III: «Karate kid» 7 h, 9 h
- ASTRE IV: «Back to School» 7 h, 9 h
- ASTRE V: «Pirates» 7 h, 9 h 15
- BERRI I: (288-2115) — «Moment de vérité» 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30
- BERRI II: «Histoire officielle» 1 h, 5 h 15, 9 h 30
- BERRI III: «Quelle nuit de galère» 3 h 15, 7 h 30
- BERRI IV: «3 hommes et un couffin» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
- BERRI V: «2 super flics de Miami» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
- BERRI VI: «Night magic» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
- BONAVENTURE I: (861-2725) — «Labyrinth» 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30
- BONAVENTURE II: «Pirates» 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 45
- BROSSARD I: (465-5906) — «Karate kid» 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30
- BROSSARD II: (465-5906) — «Legal eagles» 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 05
- BROSSARD III: «Cobra» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
- CINEMA CAPITOL: (849-0041) — «My little pony» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15
- CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — «Cobra» 7 h 15, 9 h
- CINEMA CHATEAUGUAY II: «2 super flics de Miami» 7 h 15 — «Elvis Graton» 9 h 05
- CARTIER-LAVAL: (663-5124) — «Cobra» 7 h 15, 9 h 15
- CHAMPLAIN I: (524-1685) — «Cobra» 1 h 20, 3 h 10, 4 h 55, 7 h, 9 h

- CHAMPLAIN II: «Poltergeist 2» 1 h 35, 3 h 20, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 05
- CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5529) — «28 up» 7 h — «Come back to the five and dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean» 7 h 15 — «The crabbe tambour» 9 h 30 — «The quiet earth» 9 h 45
- CINEMA DE PARIS: (875-1882) — «Vamp» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
- CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est. (523-3239) — «Beyond Hawaii» 1 h, 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h 7 h 15, 8 h 30, 9 h 45 (16 au 31 juillet)
- CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — CINÉPLEX I: (849-4518) — «Back to school» 1 h 40, 3 h 20, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40
- CINÉPLEX II: «Psycho 3» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
- CINÉPLEX III: «Desert Bloom» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
- CINÉPLEX IV: «Hannah and her sisters» 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
- CINÉPLEX V: «Bliss» 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45
- CINÉPLEX VI: «3 men and a cradle» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
- CINÉPLEX VII: «About last night» 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
- CINÉPLEX VIII: «About last night» 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
- CINÉPLEX IX: «Pirates» 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
- CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — «Poltergeist 2» 6 h, 9 h 45 — «Ras les profs» 7 h 45
- CINEMA MONTRÉAL II: «Police academy 3» 6 h, 9 h 30 — «Police academy 2» 7 h 45

- FAIRVIEW II: — «The great mouse detective» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 5 h 55, 7 h 35, 9 h 15
- GREENFIELD I: (671-6129) — «Club paradise» 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
- GREENFIELD 2: — «Top gun» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
- GREENFIELD 3: — «My little pony» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15 — «Big trouble in Little China» 6 h, 7 h 50, 9 h 45
- IMPERIAL: (721-7102) — «Aliens» 11 h, 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
- JEAN-TALON: (725-7000) — «Moment de vérité» 7 h 30, 9 h 15 — «Running scared» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
- KELLY: (849-5677) — «My little pony» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15 — «Ruthless people» 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15, 1 h 40
- L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — «Shoah» 6 h 30 — «Koyaanisqatsi» 7 h 30 — «L'homme après l'homme» 9 h 30 (du 21 au 21 juillet)
- LAVI: (688-7778) — «Aliens» 11 h, 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
- LAVAL II: «Running scared» 7 h 30, 9 h 30
- LAVAL III: «Big trouble in Little China» 6 h, 7 h 50, 9 h 45
- LAVAL IV: «Great mouse detective» 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15 — «Week end de terreur» 6 h 50, 9 h, 11 h 40
- LAVAL V: «Top gun» 7 h 15, 9 h 25
- LAVAL ODEON I: (687-5207) — «Moment de vérité» 7 h 15, 9 h 30
- LAVAL ODEON II: «Legal Eagles» 7 h, 9 h 05
- LOEW'S I: (861-7437) — «Running scared» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
- LOEW'S II: «Ruthless people» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
- LOEW'S III: «Ruthless people» 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15
- LOEW'S IV: «The great mouse detective» 12 h 40, 2 h 30, 4 h 20, 6 h 10, 8 h

- LOEW'S V: — «The great mouse detective» 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h
- MERCER: (255-6224) — fermé
- MUSEE DES BEAUX ARTS: 1379 Sherbrooke (285-1600) — Films Joan Miro, «Miro à Saint-Paul-de-Vence», «Musique muette», «Miro Sculpteur» du 20 juin au 31 août, de mardi au dim. à 14h.
- LE MILIEU: (277-5789) — «Le valse du Danube» 7 h 30, 9 h 30 (du 20 au 31 juillet)
- QUIMETOSCOPE: (525-8600) — «Brazil» 6 h 30, 9 h 15 — «Jules et Jim» 7 h, 9 h
- OUTREMENT: (277-4145) — «L'honneur de Prizzi» 6 h 45 — «Rouge baiser» 9 h 30
- PALACE I: (846-5077) — «Top gun» 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
- PALACE II: «Club paradise» 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
- PALACE III: «Cobra» 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
- PALACE IV: «Ferris Bueller's Day Off» 1 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
- PALACE V: «Ferris Bueller's Day Off» 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 45, 8 h 45
- PALACE VI: «Ferris Bueller's Day Off» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
- PARADIS I: «Cobra» 7 h, 9 h 45
- PARADIS II: «Moment de vérité» 7 h, 9 h
- PARADIS III: «2 super flics de Miami» 8 h 50 — «Elvis Graton» 7 h 10
- CINEMA PARALLELE: (843-6001) — Relâche jusqu'au 31 juillet
- PARIS I: (866-3856) — «Top gun» fr. 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
- PARIS II: «Week end de terreur» 12 h 40, 3 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 30
- PARIS III: «La revanche de Freddy» 7 h 10, 2 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30
- PARIS IV: «Les interdits du monde» 7 h 10, 2 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 8 h

- h 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
- PARISIEN V: — «Raw deal» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
- PLACE LONGUEUIL: (679-7451) — «Le déclin de l'empire américain» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
- PLACE LONGUEUIL II: «Moment de vérité» 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
- PLACE ALEXIS NIHOI I: (835-4246) — «Karate Kid II» 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 30, 9 h 30
- PLACE ALEXIS NIHOI II: — «Back to School» 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15
- PLACE ALEXIS NIHOI III: «About last night» 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 9 h 30
- PLACE DU PARC I: (846-4599) — «Legal Eagles» 7 h 15, 9 h 30
- PLACE DU PARC II: (844-9470) — «Club paradise» 6 h, 7 h 55, 9 h 50
- PLACE DU PARC III: «Ferris Bueller's day off» 7 h 15, 9 h 15
- PLACE DU PARC IV: «The great mouse detective» 6 h, 7 h 35, 9 h
- SAINT-DENIS I: (845-3222) — «Le maître du jeu» 13 h 10, 16 h 20, 19 h 30 — «Créateur» 14 h 30, 17 h 45, 20 h 55
- SAINT-DENIS II: «Chasse aux mortivants» 12 h 50, 16 h 05, 19 h 25 — «Les goules» 14 h 35, 17 h 50, 21 h 15
- VERSAILLES I: (353-7880) — «Top gun» fr. 7 h 15, 9 h 25
- VERSAILLES II: «Les interdits du monde» 6 h 15, 8 h, 9 h 45
- VERSAILLES III: — fermé
- VERSAILLES IV: (388-5577) — «Hannah et ses sœurs» 7 h, 9 h 30
- LE/THE CINEMA: (931-2477) — «The great mouse detective» 6 h, 7 h 35, 9 h 15
- YORK: (937-8978) — «Big trouble in Little China» 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 50, 9 h 45

# SUR SCENE

- L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h 30 et 00h 45 — Les Lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand
- BAR CENTRE-VILLE: 280 est Ste-Catherine, Montréal (849-4855) — Black Label en spectacle, le 23 juillet et les 2-3 août à 22h
- BAR 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Live Jazz tous les soirs à 22h — Tous les mardis soirs, Jam Session, à 22h — Michel Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle du 12 au 14, à compter de 22h
- BISTRO D'ANTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2806) — Souper avec Marie-Perle Quintin, au piano, du lun au ven. de 18h 30 à 21h 30
- CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1883) — Party resto, les meilleurs hits des années 70, le 22 juillet
- CAFÉ-CONCERT LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — Spectacle de Yves Raymond, qui fait revivre les grands noms de la chanson française, du 23 juillet au 16 août, du mer. au sam. à 21h
- CITÉ DES ARTS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES: Vieux-Port, au bas de la rue St-Laurent, Montréal — Images du jour / sélection internationale des meilleures images et vidéos faits par ordinateur, 10 pays, 800 œuvres, ouvert tous les jours de 10h à 22h, jusqu'au 8 sept.
- CLUB BALLATOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 11h à 03h
- CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h 30
- ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: (Cour intérieure) 5030 St-Denis (849-6593) — «Don't m'en faire», René-Richard Cyr, mardi au ven. à 20h30 du 19 juin au 9 août
- ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — Le Nouveau Théâtre Expérimental présente «A Bolelei ou ailleus» 4 spectacles d'histoires, 40 épisodes, 4 mots, jusqu'au 29 juillet, du juv. au sam. 20h
- LES FOUPONES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal — Battle of the Bands, le 23 juillet
- HOTEL BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332) — Le Portage: Walter Family, du 15 au 16 juillet, mar. au ven. 13h 30, 20h 30, sam. 14h, 22h, et 24h
- LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Bar Tour de Ville: Le Quatuor de Claudia

- Katr, du 1 juillet au 28 septembre, du mar. au dim. de 21h à 02h
- HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450) — Bar du Foyer, Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Newby, du mar. au ven. de 20h à 24h
- HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h à 21h — Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h
- LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h
- LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
- L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
- MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 Ontario est (872-2200) — La nouvelle compagnie théâtrale: «Un regard en coulisses» du 17 juin au 31 août
- PARC BOUCHER DE LA BRUYÈRE: rue Liébert angle Thellier, Montréal — Théâtre et marionnettes Pierre et Le Loup avec La Roulotte, le 21 juillet à 20h

## MACRO-ECONOMIE

JOCELIN DUMAS

### LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS SE RÉTABLIT

Après avoir enregistré une chute brutale pendant les trois premiers mois de cette année, la confiance des consommateurs canadiens s'est remarquablement rétablie au cours du deuxième trimestre. Tel est le résultat de la dernière enquête du Conference Board du Canada sur les Attitudes et intentions d'achat des consommateurs, qui révèle que l'indice des attitudes des consommateurs (base 100 en 1961) vient de culminer à 130,2, pour la deuxième fois seulement en 26 ans. Au premier trimestre de l'année, l'indice s'était fixé à 104,4.

Ce brusque regain de confiance des consommateurs marque un net renversement de la tendance perçue lors de l'enquête précédente et permet de penser que les inquiétudes que suscitaient alors la hausse des taux d'intérêt se sont rapidement dissipées.

Les derniers résultats globaux devraient atténuer toute crainte d'un arrêt prochain de l'expansion actuelle des dépenses de consommation, et permettent même d'envisager une certaine relance de ces dépenses au cours des prochains mois.

L'analyse détaillée des résultats montre que ce regain de confiance des consommateurs s'explique essentiellement par l'optimisme croissant des Canadiens à l'égard de la conjoncture actuelle et de l'évolution du marché de l'emploi.

Un pourcentage record de répondants, soit 55,7 %, estime que la période actuelle est propice à l'achat de biens d'équipement durables, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport au trimestre précédent et compense largement le déclin enregistré à ce moment-là. De même, le pourcentage des répondants qui tablent sur une amélioration du marché de l'emploi au cours du prochain semestre est passé de 11,9 à 19 %, regagnant ainsi largement la baisse de 6 points enregistrée au premier trimestre.

### La valeur des permis de construire baisse de 2.1 % en avril

La valeur désaisonnalisée des permis de construire émis par les municipalités canadiennes a totalisé \$1.93 milliard en avril, en baisse de 2,1 %, en comparaison d'un chiffre de \$1.97 milliard enregistré en mars, rapporte Statistique Canada.

### Le nombre de mises en chantier baisse de 9 % aux États-Unis

Le nombre de mises en chantier résidentielles s'est établi le mois dernier à un niveau de 9 % inférieur à ce qu'il était l'an dernier aux États-Unis.

Les permis de construire, un indicateur avancé de l'activité de construction, ont chuté de 2,4 % en juin à un taux désaisonnalisé de 1,745,000 unités après avoir perdu 5,1 % le mois précédent à un taux annuel désaisonnalisé de 1,788,000 unités.

### Le taux d'utilisation de la capacité faiblit en juin aux USA

Les manufactures, services publics et mines ont fonctionné à moins de 78,3 % de leur capacité aux États-Unis au cours du mois de juin, rapporte la Réserve fédérale (Banque centrale).

Ce taux le plus récent se compare à un taux révisé de 78,9 %, enregistré en mai et de 79,4 % pour avril. La réserve fédérale avait précédemment rapporté des taux de 78,6 % pour mai et de 79,2 % pour avril.

L'institution explique qu'environ le tiers de la baisse survenue en juin dans le taux d'utilisation de la capacité de production tient à des conflits de travail dans les secteurs de l'aluminium, du bois et de l'industrie de l'équipement de communication.

Depuis six mois, les prix des actions RÉA ont progressé en moyenne de 39 %

## Les actions de la catégorie des 75 % émises en 1985 ont été les plus payantes

### RÉAction

PAUL DURIVAGE

Les titres du Régime d'épargne-actions du Québec (RÉA) ont connu une progression de beaucoup supérieure à l'ensemble du marché canadien en cette première moitié d'année.

Une compilation effectuée par le DEVOIR montre en effet une progression moyenne de 39 % depuis le début de l'année, pour l'ensemble des 74 titres ayant fait l'objet d'une émission d'actions dans le cadre du RÉA en 1984 et 1985 et portées à notre tableau hebdomadaire.

Ceci se compare avantageusement au maigre taux de croissance de 3 % affiché pour cette même période par l'indice général de la Bourse de Toronto, le TSE-300, par ailleurs freiné dans sa lancée par les déboires des entreprises pétrolières.

Ceci surpasse également et de loin encore, la croissance de 16 % réalisée par la Bourse de New York, moins tributaire des prix du pétrole, telle que mesurée par l'indice Dow Jones des industrielles.

La cuvée des titres RÉA de 1985 s'est en fait beaucoup mieux comportée que celle de l'année précédente, avec un taux de croissance moyen de près de 45 % pour ces 52 ti-

tres, comparativement à 25 % pour les 22 émissions de 1984.

De tous ces titres émis en 1985, ce sont les compagnies de la catégorie fiscale des 75 % qui ont généré la plus importante plus value pour les investisseurs, soit un taux d'appréciation moyen d'environ 61 %, avec un écart-type relativement faible.

Les compagnies en développement, qui ont constitué le principal lot de 1985, ont aussi fort bien fait avec un taux de croissance de près de 55 %. C'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve d'ailleurs le plus grand nombre de titres ayant doublé de valeur depuis le début de l'année.

Par contre, ce sont les émissions assorties d'un coupon fiscal de 100 % qui se sont le plus démarquées dans le lot des émissions de 1984. Celles-ci, au nombre de sept ont progressé en moyenne de 29 % au tableau électronique de la Bourse de Montréal, comparativement à 23 % pour les quatorze émissions effectuées par des compagnies en développement.

Notons que les 16 nouvelles inscriptions portées à notre tableau RÉA depuis le début de l'année ont aussi montré beaucoup de ressort jusqu'à maintenant. Ceux-ci ont connu une augmentation de valeur moyenne de 21 %. Malgré le départ difficile de la cimenterie Miron, le courtier escompteur Dinsat a sauvé

le groupe avec un rendement exemplaire de plus de 62 %.

Parmi les plus fortes hausses enregistrées par les titres RÉA à ce jour, on remarque le Groupe Kaufel, un fabricant de systèmes d'éclairage de secours, qui a plus que triplé de valeur, passant d'un prix de \$ 5% en début d'année, à une valeur récente de près de \$ 20. Les Ordinateurs Hypocrat, une émission de l'an dernier admissible à une déduction de 150 %, s'illustre également avec un taux d'accroissement de près de 245 %.

Cascades, qui a multiplié les recours à l'épargne du public ces dernières années, s'est aussi démarquée du peloton en triplant presque de valeur. Le titre a coté \$ 16 1/4 à la clôture de la séance de vendredi en comparaison d'un prix de \$ 5.50 en début d'année, en tenant compte du fractionnement des actions par deux survenu entretemps.

Viennent ensuite les doubleurs: le fabricant de papiers hygiéniques Perkins (147 %), le restaurateur Sportscene (145 %), l'entreprise immobilière Multidev Immobiliaria (142 %), la société de services informatiques ACSI (128 %), les formules d'affaires Datamark (126 %), la société sidérurgique Canam Manac (117 % en tenant compte du fractionnement par trois), le manufacturier d'équipements de bureau Artopex et l'entreprise de câblodistribution Vidéotron (108 %) ainsi que le fabri-

cant de chaudières électriques Volcano (102 %).

Le secteur de la forêt, englobant les pâtes et papier, a donné les meilleurs résultats dans l'ensemble. Du modeste Goodfellow au triomphant Cascades, toutes les entreprises du groupe affichent un rendement positif, l'ensemble ayant progressé en moyenne de près de 56 %.

Les plus mauvais rendements appartiennent par contre au secteur minier. Toutes les entreprises de ce groupe du RÉA ont chuté de valeur, exceptions faites des actions privilégiées des Mines Louvem et des actions ordinaires des Mines D'Or Val qui affichent une progression notable de 15 % et 19 %, respectivement.

Le secteur de la technologie et de l'informatique présente des comportements plutôt erratiques. Lavalin Tech dont les projets de développement soulèvent peu d'enthousiasme dans les milieux spécialisés, a vu le cours de son action chuter de près de 36 %. Les entreprises Promatek et Logistec ont aussi perdu de la valeur en Bourse, bien que dans une moindre mesure.

Par contre, c'est dans ce même secteur que l'on retrouve le nouveau chou-chou du RÉA, Kaufel, et l'entreprise de communication par satellites Cancom qui affiche un redressement remarquable s'inscrivant presque comme un doubleur.

## L'Égypte rééchelonne sa dette

LE CAIRE (AFP) — Le président égyptien Hosni Mubarak a annoncé dimanche que le président américain Ronald Reagan ainsi que les dirigeants italiens, français, britanniques et ouest-allemands avaient favorablement réagi à la demande de l'Égypte de rééchelonnement de sa dette extérieure.

Le chef de l'État égyptien, qui s'adressait au quatrième congrès du Parti national démocratique (PND, majorité parlementaire), a chaleureusement remercié ses dirigeants de leur intervention auprès des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale), afin que celles-ci aident l'Égypte à réussir son redressement économique et à

poursuivre son développement dans des circonstances difficiles.

Dans un discours fleuve de deux heures et demie, le président Mubarak a dit que l'Égypte avait devant elle trois années difficiles pour le remboursement de ses emprunts. Il a attribué la crise économique de son pays aussi bien à des défauts structurels qu'à la conjoncture internationale: chute vertigineuse des prix du pétrole et baisse des virements des Égyptiens expatriés, touchés par la récession dans le Golfe.

Le président Mubarak a par ailleurs très longuement critiqué ce qu'il a, en substance, appelé l'opposition négative et ses effets déstabilisateurs.

## Pétrole : l'OPEP vise \$ 18

ABOU DHABI (AFP) — L'Arabie Saoudite et le Koweït veulent convaincre les Émirats Arabes Unis d'accepter un quota de production de pétrole dans les limites du plafond de 17,5 millions de barils-jour proposé par l'OPEP, a-t-on indiqué dimanche de source pétrolière informée dans le Golfe.

Le ministre saoudien de Pétrole, Cheikh Ahmed Zaki Yamani, arrivé dimanche à Abou Dhabi et rejoint par son homologue koweïtien, Cheikh Ali Al-Khalifa Al-Sabah, doivent rencontrer le président des Émirats, Cheikh Zayed Ben Sultan Al-Na-

hyane, dans ce but, ajoute-t-on de même source.

Selon l'agence des Émirats WAM, cette mission vise à parvenir à un accord sur les quotas de production avant la réunion de l'OPEP à Genève le 28 juillet. L'objectif est de parvenir à un prix du baril de \$ 18, précise l'agence.

Les Émirats avaient exprimé le 23 juin dernier, lors de la dernière conférence de l'OPEP à Brioni en Yougoslavie, le souhait de relever leur quota de 950,000 à un million et demi barils-jour, chiffre qui correspondait à leur production à cette date.

## LES TITRES RÉA

| Date d'inscription | Émetteur                   | Déduction | Montant (millions) | Prix à l'émission | Prix au marché 14-07-86 | Prix au marché 18-07-86 | Var.    |
|--------------------|----------------------------|-----------|--------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---------|
| 10-12-85           | ACSI                       | 150 %     | 2.0 \$             | 2.0 \$            | 5 1/2 \$                | 5 \$                    | - 1/2   |
| 24-04-84           | Aligro                     | 150 %     | 3.5 \$             | 5.0 \$            | 23 \$                   | 23 \$                   | —       |
| 14-11-85           | Artopex                    | 150 %     | 5.0 \$             | 5.0 \$            | 9 1/2 \$                | 9 1/2 \$                | —       |
| 22-06-84           | Berkeley pr. conv.         | 150 %     | 4.0 \$             | 4.0 \$            | 430                     | 430                     | —       |
| 07-11-85           | Bilrite                    | 100 %     | 11.5 \$            | 8.0 \$            | 10 1/2 \$               | 10 \$                   | - 1/2   |
| 28-05-85           | Bombardier B               | 75 %      | 28.6 \$            | 13.0 \$           | 21 \$                   | 22 \$                   | + 1     |
| 27-11-84           | Biotech Electronics        | 150 %     | 7.0 \$             | 5.0 \$            | 450                     | 470                     | + 20    |
| 15-06-84           | Canam Manac Inc. A         | 100 %     | 9.5 \$             | 3 1/2 \$          | 14 1/2 \$               | 14 1/2 \$               | —       |
| 21-05-86           | Canam Manac                | 50 %      | 51.1 \$            | 15 1/2 \$         | —                       | —                       | —       |
| 08-12-84           | Cancom                     | 150 %     | 20.0 \$            | 5.0 \$            | 13 1/2 \$               | 13 \$                   | - 1/2   |
| 06-09-85           | Cascades                   | 100 %     | 17.2 \$            | 5 1/2 \$          | 16 1/2 \$               | 16 1/2 \$               | —       |
| 22-03-84           | CB Pak Inc.                | 75 %      | 27.0 \$            | 12 1/2 \$         | 27 1/2 \$               | 27 1/2 \$               | —       |
| 27-12-84           | CB Pak Inc.                | 75 %      | 24.0 \$            | 12 1/2 \$         | 27 1/2 \$               | 27 1/2 \$               | —       |
| 10-09-85           | Ciment St-Laurent A        | 50 %      | 14.0 \$            | 11.0 \$           | 17 1/2 \$               | 18 \$                   | + 1/2   |
| 03-10-84           | Circo Craft Inc.           | 150 %     | 23.1 \$            | 8 1/2 \$          | 10 1/2 \$               | 10 1/2 \$               | —       |
| 15-06-85           | CFCF Inc.                  | 75 %      | 44.0 \$            | 13 1/2 \$         | 20 \$                   | 20 \$                   | —       |
| 23-04-85           | Consolidated Bathurst      | 50 %      | 100.0 \$           | 16 1/2 \$         | 24 1/2 \$               | 24 1/2 \$               | + 1/2   |
| 14-11-85           | Cont. Pharma Cryosan A     | 150 %     | 6.0 \$             | 5.0 \$            | 7 1/2 \$                | 7 1/2 \$                | —       |
| 14-11-85           | Cont. Pharma Cryosan B     | 150 %     | 6.0 \$             | 5.0 \$            | 7 \$                    | 7 \$                    | —       |
| 07-05-85           | Corp. Fin. Power           | 50 %      | 27.4 \$            | 27 1/2 \$         | 26 1/2 \$               | 26 \$                   | - 1/2   |
| 11-12-84           | Datagram Inc.              | 150 %     | 3.0 \$             | 3.0 \$            | 215                     | 195                     | - 20    |
| 26-06-85           | Datamark                   | 150 %     | 2.0 \$             | 2.0 \$            | 6 1/2 \$                | 7 \$                    | + 1/2   |
| 08-05-86           | Dinsat (Investissements)   | 75 %      | 2.0 \$             | 2.0 \$            | 335                     | 335                     | —       |
| 15-06-85           | Dofor Inc.                 | 50 %      | 25.0 \$            | 9 1/2 \$          | 14 1/2 \$               | 14 1/2 \$               | + 1/2   |
| 06-06-85           | Domtar                     | 50 %      | 56.2 \$            | 17 1/2 \$         | 31 1/2 \$               | 30 1/2 \$               | - 1/2   |
| 05-12-85           | Donohue Inc.               | 50 %      | 16.0 \$            | 17 1/2 \$         | 26 1/2 \$               | 26 1/2 \$               | + 1/2   |
| 18-12-84           | Entreprises Hartco         | 150 %     | 7.0 \$             | 7.0 \$            | 400                     | 400                     | —       |
| 30-09-85           | Equipements Denis          | 150 %     | 2.0 \$             | 2.0 \$            | 365                     | 370                     | + 5     |
| 04-12-85           | F. Armtes Pr. conv.        | 150 %     | 2.2 \$             | 2.0 \$            | 168                     | 168                     | —       |
| 07-11-84           | FCA Internationale         | 100 %     | 12.5 \$            | 18.0 \$           | 17 1/2 \$               | 17 1/2 \$               | —       |
| 07-08-85           | Noverco                    | 100 %     | 75.9 \$            | 11 1/2 \$         | 12 1/2 \$               | 12 1/2 \$               | —       |
| 09-06-86           | Geoffrion, Leclerc B       | 75 %      | 10.5 \$            | 6.0 \$            | 7 1/2 \$                | 8 \$                    | + 1/2   |
| 29-10-84           | Goodfellow                 | 150 %     | 5.0 \$             | 5.0 \$            | 5 1/2 \$                | 490                     | - 22    |
| 17-07-86           | Grillini Inc.              | 100 %     | 15.3 \$            | 9.0 \$            | —                       | 8 3/4 \$                | —       |
| 26-11-85           | Groupe Cogeco              | 100 %     | 8.3 \$             | 7 1/2 \$          | 8 \$                    | 7 1/2 \$                | - 1/2   |
| 23-10-85           | Groupe Kaufel              | 150 %     | 6.3 \$             | 6.0 \$            | 20 1/2 \$               | 18 1/2 \$               | - 1 1/2 |
| 30-12-85           | Groupe Lacroix             | 150 %     | 2.7 \$             | 3 1/2 \$          | 275                     | 275                     | —       |
| 24-10-85           | Groupe La Laurentienne     | 50 %      | 30.0 \$            | 10.0 \$           | 13 1/2 \$               | 13 1/2 \$               | —       |
| 13-06-86           | Groupe La Laurentienne     | 50 %      | 60.2 \$            | 14.0 \$           | 435                     | 425                     | - 10    |
| 11-06-86           | Groupe SNC                 | 50 %      | 47.2 \$            | 13.0 \$           | 15 1/2 \$               | 15 \$                   | - 1/2   |
| 06-01-86           | Groupe Totec               | 150 %     | 2.0 \$             | 2.0 \$            | 5 \$                    | 490                     | - 10    |
| 29-10-84           | Groupe Trans. GTC.         | 150 %     | 10.0 \$            | 4 1/2 \$          | 12 1/2 \$               | 12 1/2 \$               | —       |
| 21-07-86           | Gr. Trans. GTC             | 75 %      | 21.9 \$            | 12 1/2 \$         | —                       | —                       | —       |
| 21-11-85           | Groupe Vidéotron           | 75 %      | 23.3 \$            | 7 1/2 \$          | 16 1/2 \$               | 16 1/2 \$               | —       |
| 07-06-85           | Guardcor Invest.           | 150 %     | 10.0 \$            | 9 1/2 \$          | 6 \$                    | 5 1/2 \$                | - 1/2   |
| 19-12-85           | Idéal Métal                | 150 %     | 13.0 \$            | 5 1/2 \$          | 6 1/2 \$                | 6 1/2 \$                | —       |
| 12-11-85           | IFL Inc.                   | 150 %     | 5 \$               | 5 1/2 \$          | 8 1/2 \$                | 8 1/2 \$                | —       |
| 29-11-85           | Industries Charan Inc.     | 100 %     | 10.0 \$            | 10.0 \$           | 13 1/2 \$               | 13 1/2 \$               | + 1/2   |
| 11-12-85           | Lambert-Somec              | 150 %     | 5.0 \$             | 3 1/2 \$          | 5 1/2 \$                | 5 1/2 \$                | —       |
| 08-07-86           | Laperrière et Verreault    | 100 %     | 4.0 \$             | 4.0 \$            | —                       | —                       | —       |
| 07-01-86           | Lavalin Tech.              | 100 %     | 10.0 \$            | 4 1/2 \$          | 310                     | 300                     | - 10    |
| 10-06-86           | Logistec                   | 50 %      | 12.0 \$            | 10 1/2 \$         | —                       | 9 1/2 \$                | - 1/2   |
| 25-03-84           | Louvem Inc. pr. conv.      | 150 %     | 8.0 \$             | 5.0 \$            | 210                     | 220                     | + 10    |
| 15-11-85           | M-Corp Inc.                | 150 %     | 4.8 \$             | 14 1/2 \$         | 16 \$                   | 15 1/2 \$               | - 1/2   |
| 16-12-85           | Matco Mart Inc.            | 150 %     | 2.5 \$             | 2.5 \$            | 226                     | 230                     | + 4     |
| 22-10-85           | MPA Vidéo Inc.             | 150 %     | 3.5 \$             | 425               | 285                     | 270                     | - 15    |
| 09-04-84           | McNeil, Maniha Inc.        | 150 %     | 3.0 \$             | 300               | 11 1/2 \$               | 6 1/2 \$                | + 1/2   |
| 22-11-85           | Memotec Data               | 150 %     | 10.5 \$            | 7 1/2 \$          | 10 1/2 \$               | 10 1/2 \$               | —       |
| 03-01-86           | Mines Abcoust pr. conv.    | 150 %     | 7.0 \$             | 7.0 \$            | 425                     | 395                     | - 30    |
| 30-12-84           | Mines D'Or Val             | 150 %     | 2.5 \$             | 150               | 225                     | 285                     | + 60    |
| 20-02-85           | Mines J.A.G. Ltée          | 100 %     | 0.5 \$             | 160               | 39 1/2 \$               | 35 \$                   | - 4 1/2 |
| 27-06-86           | Miron                      | 50 %      | 36.0 \$            | 12.0 \$           | 11 1/2 \$               | 10 1/2 \$               | - 1 1/2 |
| 22-03-84           | Montreal Trustco           | 75 %      | 27.5 \$            | 12 1/2 \$         | 11 1/2 \$               | 11 1/2 \$               | —       |
| 27-03-84           | Morgan Trustco             | 100 %     | 6.0 \$             | 6.0 \$            | 276                     | 270                     | - 6     |
| 10-07-85           | Multidev Immobiliaria Inc. | 150 %     | 2.5 \$             | 3.0 \$            | 6 1/2 \$                | 7 1/2 \$                | + 1 1/2 |
| 12-11-85           | O E Inc.                   | 100 %     | 9.6 \$             | 8.0 \$            | 13 1/2 \$               | 13 \$                   | - 1/2   |
| 19-12-85           | Ordinateurs Hypocrat       | 150 %     | 2.0 \$             | 3.35              | 11 1/2 \$               | 11 1/2 \$               | + 3 1/2 |
| 27-02-86           | Peerless (les tapis)       | 75 %      | 16.0 \$            | 8 1/2 \$          | 15 1/2 \$               | 15 1/2 \$               | —       |
| 22-11-84           | Perkins                    | 150 %     | 7.2 \$             | 5 1/2 \$          | 10 1/2 \$               | 11 \$                   | + 1/2   |
| 15-11-84           | Petro-Sun pr. conv. sr1    | 150 %     | 4.0 \$             | 3 1/2 \$          | 295                     | 285                     | - 10    |

| Date d'inscription | Émetteur                | Déduction | Montant (millions) | Prix à l'émission | Prix au marché 14-07-86 | Prix au marché 18-07-86 | Var.    |
|--------------------|-------------------------|-----------|--------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---------|
| 20-11-85           | Premier Choix-TVEC      | 150 %     | 6.0 \$             | 5.0 \$            | 7 1/2 \$                | 7 1/2 \$                | + 1/2   |
| 17-10-85           | Promatek Ltée           | 150 %     | 3.9 \$             | 3.25              | 285                     | 265                     | - 20    |
| 09-12-85           | Provigo                 | 100 %     | 32.0 \$            | 16.25             | 21 1/2 \$               | 20 1/2 \$               | - 1 1/2 |
| 19-09-85           | Radiomutuel             | 100 %     | 12.5 \$            | 5.0 \$            | 7 1/2 \$                | 7 1/2 \$                | —       |
| 24-05-86           | Radiomutuel             | 75 %      | 8.5 \$             | 8.5 \$            | —                       | —                       | —       |
| 12-07-85           | Ressources Aiguebelle   | 100 %     | 9.0 \$             | 5.0 \$            | 200                     | 190                     | - 10    |
| 20-06-85           | Ressources AuNore       | 150 %     | 12.0 \$            | 12.0 \$           | 84                      | 65                      | - 19    |
| 03-01-86           | Ressources La Pause     | 100 %     | 0.3 \$             | 250               | 50                      | 39                      | - 11    |
| 15-07-85           | Ressources Yorbeau      | 150 %     | 2.2 \$             | 70                | 70                      | 77                      | + 7     |
| 31-12-85           | Restaurants Sportscene  | 150 %     | 2.5 \$             | 250               | 6 \$                    | 6 1/2 \$                | + 1/2   |
| 23-12-85           | Boutiques San Francisco | 150 %     | 5.8 \$             | 5 1/2 \$          | 9 1/2 \$                | 9 1/2 \$                | —       |
| 23-12-85           | Saniwan                 | 100 %     | 5.0 \$             | 4 1/2 \$          | 5 1/2 \$                | 5 1/2 \$                | —       |
| 18-07-86           | Shermag                 | 100 %     | 15.0 \$            | 5 1/2 \$          | —                       | 6 \$                    | —       |
| 12-12-85           | Sico Inc.               | 100 %     | 27.5 \$            | 13 1/2 \$         | 20 1/2 \$               | 20 1/2 \$               | —       |
| 16-07-86           | Studio Perry            | 75 %      | 3.9 \$             | 3.0 \$            | —                       | 5 1/2 \$                | —       |
| 17-06-85           | Sumabus Inc.            | 100 %     | 10.0 \$            | 5.0 \$            | 7 1/2 \$                | 7 1/2 \$                | —       |
| 12-06-86           | SR Telecom              | 75 %      | 13.7 \$            | 7 1/2 \$          | 9 1/2 \$                | 9 1/2 \$                | —       |
| 09-04-85           | Techmire Ltée           | 150 %     | 2.6 \$             | 4.0 \$            | 275                     | 260                     | - 15    |
| 12-06-86           | Teinturiers Hubbard     | 100 %     | 6.8 \$             | 5 \$              | 6 1/2 \$                | 6 1/2 \$                | + 1/2   |
| 21-12-84           |                         |           |                    |                   |                         |                         |         |

## LE DEVOIR ECONOMIQUE

# Jacques Sicotte fait de Pétro-Sun dans les énergies nouvelles ce qu'IBM est à l'informatique: le leader incontesté

### PORTRAIT

PIERRE CAYOUILLE

Il y a vingt ans, les rares apôtres de l'énergie solaire étaient perçus comme des esprits visionnaires. L'imagerie populaire en faisait alors des « professeurs Gazon », des marginaux issus du *Flower Power*.

Mais la crise du pétrole de 1973 a tout bouleversé. L'Occident a découvert un nouvel acronyme : OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole). L'Occident a surtout été confronté à une dure réalité : la raréfaction inévitable et prochaine des énergies traditionnelles.

Les experts du temps annonçaient en effet une pénurie énergétique à plus ou moins brève échéance. Dans ce contexte, il a fallu s'ouvrir aux énergies nouvelles.

Certains ont saisi le message avant les autres. M. Jacques Sicotte, aujourd'hui président de Pétro-Sun International, était de ceux-là. Jeune ingénieur, frais sorti de l'École polytechnique de Montréal, il n'avait pourtant rien, avec ses allures de jeune premier, d'un gourou des énergies douces. Mais il avait vu venir la vague.

M. Sicotte est allé étudier à l'Institut polytechnique de Grenoble, un établissement de prestige. Il y est demeuré deux ans, le temps de décrocher une maîtrise en énergie solaire et nucléaire.

De retour au pays, en 1977, il a construit la première maison québécoise chauffée à l'énergie solaire. La même année, il s'est associé à son frère Michel et à l'architecte Raymond Bourgeois pour créer Thermo Solar, l'ancêtre de Pétro-Sun, une dynamique PME québécoise qui se classe maintenant parmi les leaders mondiaux en matière d'énergie solaire et d'énergies de remplacement.

Comme dans toutes les « success stories », les débuts ont été difficiles pour les trois pionniers. En 1977, première année d'opérations, le chiffre d'affaires atteignait à peine \$ 85.000.

Tres perspicace, M. Sicotte et ses complices ont alors compris que

pour atteindre un certain niveau de crédibilité et pour attirer l'attention des marchés boursiers, mieux valait diversifier leurs activités du côté de l'exploration pétrolière. Thermo Solar a alors fusionné avec Québec Manitou Mines.

La fusion a créé une curieuse société qui, d'un côté, produisait des alternatives aux énergies traditionnelles et de l'autre se livrait à l'exploration pétrolière. La fusion avec Québec Manitou Mines a aussi donné un bloc de 3.200 actions.

S'en est suivi une fulgurante ascension, tant pour l'entreprise située à Longueuil que pour son jeune président et chef de direction, Jacques Sicotte. De 1981 à 1984, Pétro-Sun a démontré une croissance des ventes de 180 %.

Ainsi, de \$ 2 millions qu'elles totalisaient en 1980, les ventes atteignaient \$ 17 millions en 1985, soit 43 % de plus que l'année précédente. « Le chiffre d'affaires pourrait toucher \$ 30 millions cette année. Bien garni, le carnet de commandes assure déjà des ventes de \$ 18 millions », prévoit M. Sicotte.

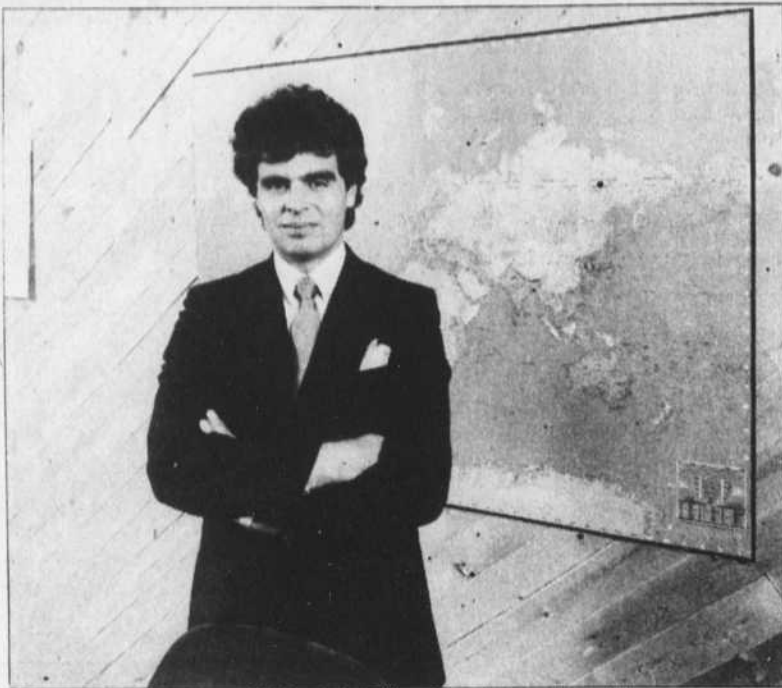
C'est d'abord sur le marché des capteurs solaires que Pétro-Sun s'est distinguée. La PME québécoise contrôle 65 % du marché canadien des capteurs solaires. Plus de 80 % des systèmes de chauffe-eau pour piscine achetés au Canada ont été fabriqués par Pétro-Sun.

Les capteurs solaires produits par la division Sunstrip sont reconnus à travers le monde. Pétro-Sun a mis au point le procédé *sunstrip* en vertu duquel des capteurs solaires sont fabriqués à partir d'un alliage d'aluminium et de cuivre, des matières premières qui abondent au Québec.

La division Sunstrip a généré en 1985 des revenus de \$ 8 millions et a accru ses ventes de 60 % par rapport à l'année précédente.

Plus récemment Sunstrip a conclu une entente de distribution avec le géant français TOTAL, deuxième compagnie pétrolière en France et premier fabricant de matériel solaire.

Les produits Sunstrip sont exportés en tout dans une quinzaine de



M. Jacques Sicotte, président de Pétro-Sun International Inc.

pays. Près de la moitié des ventes de Sunstrip vont aux États-Unis, là où les conditions fiscales et climatiques sont plus propices à l'énergie solaire. Les Américains ont acheté l'an dernier pour \$ 3,5 millions de produits solaires de Sunstrip. Plus de la moitié des fabricants de produits solaires américains s'approvisionnent en capteurs auprès de la société de Longueuil.

Sunstrip exporte ses produits en Égypte, en Afrique de l'Est, au Japon et dans plusieurs pays d'Europe, dont la Grèce et l'Espagne. L'été dernier, la société indienne Jyoti a fait l'achat des technologies de Pétro-Sun.

En mai dernier, de la même façon, M. Sicotte a signé un accord de transfert technologique de \$ 1 million avec la Chine, par le biais du *Beijing Institute of Technology*.

M. Jacques Sicotte est particulièrement fier de ce dernier accord. « Il y a deux ans, j'avais envoyé un émissaire prendre le pouls du marché chi-

nois. Il en était revenu bredouille, me disant qu'il n'y avait pas d'espoir de ce côté. Je l'ai remercié et j'ai envoyé un autre émissaire. Quelque temps après nous avons signé un accord avec la Chine ».

Ce succès sur les marchés étrangers, le jeune gestionnaire de 37 ans l'attribue à l'expertise exceptionnelle développée par Pétro-Sun.

« Nous investissons \$ 6 millions par année en recherche et développement. Et ça rapporte ». Impétueux, M. Sicotte affirme que sur le plan technologique, Pétro-Sun est en voie de devenir à l'énergie solaire et aux énergies de remplacement ce qu'IBM est à l'informatique : le chef de file.

Mais ce qui passionne davantage Jacques Sicotte, ces temps-ci, ce sont les technologies environnementales et les énergies de remplacement.

Le cours mondial du pétrole ne suit pas tout à fait les tendances entrevues par les experts au moment

de la crise du pétrole. Pétro-Sun a dû se diversifier, étendre ses activités au-delà de l'énergie solaire.

« L'avenir est à l'environnement, à la récupération et à la valorisation des rebuts, affirme M. Sicotte. Sur ce plan le Québec est en retard sur l'Europe et même sur l'Ontario. Mais au cours des cinq prochaines années, les citoyens prendront de plus en plus conscience des problèmes environnementaux. Pour Pétro-Sun, dont l'implication dans les énergies de remplacement est un prolongement naturel de ses activités, il y a là un marché vaste et inépuisable ».

Pétro-Sun, par l'entremise de sa division Biomasse *La métallurgie générale*, a déjà fait de grands pas en ce sens. La société a mis au point des centres modulaires de valorisation des rebuts.

L'Ontario, plus évoluée que le Québec sur ce point, s'y intéresse. En 1983, Pétro-Sun a installé un incinérateur modulaire chez Ford Canada, à Oakville en Ontario, un contrat de \$ 3 millions. L'usine, qui peut traiter 75 tonnes de rebuts industriels par jour, redonne à Ford de l'énergie utile.

Pétro-Sun a également mis au point un incinérateur capable de traiter les rebuts d'hôpitaux. L'hôpital Victoria de London en Ontario en a acquis un au coût de \$ 6 millions. Pétro-Sun a dans le même esprit conclu une entente de plus de \$ 10 millions avec les municipalités de Brampton et de Peel, en Ontario, pour la mise en place d'un incinérateur près de l'usine Domtar.

Le Québec tarde à faire son entrée dans la partie. « Mais tôt ou tard, cela viendra », croit M. Sicotte. L'enfouissement des déchets a ses limites. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si la carrière Miron fermera sous peu ». Il y a des signes d'ouverture : Pétro-Sun négocie avec la Ville de Laval pour la construction d'un incinérateur municipal.

Pétro-Sun a également développé des techniques de récupération des boues municipales.

M. Sicotte explique la longueur d'avance technologique de Pétro-Sun

par l'expertise dans la manutention des résidus acquise avec la biomasse.

Mais le grand espoir de Pétro-Sun, ce sur quoi M. Sicotte mise beaucoup, c'est la récupération et la valorisation des pneus usés. Les chercheurs de Pétro-Sun ont développé une technique, appelée pyrolyse sous vide, qui permet de produire de l'huile à partir de la combustion des pneus usés. Il y a là un vaste marché. « Le Québec dispose annuellement de 4 millions de pneus. Ces pneus sont entassés dans des dépôts illégaux, où ils ne servent à rien. Dans l'ensemble du Canada, on jette annuellement 21 millions de pneus », dit M. Sicotte.

Dans ce domaine, Pétro-Sun possède une option d'achat sur le plus vaste dépôt du genre au pays, celui de St-Amable, sur la rive sud de Montréal, où gisent une dizaine de millions de pneus usés. Dès les printemps 1987, Pétro-Sun ouvrira une usine de recyclage de pneus.

Cette diversification des activités de Pétro-Sun permet à M. Sicotte d'être optimiste pour les années qui viennent. Pour l'année 1986, il entrevoit un chiffre d'affaires entre \$ 25 et \$ 30 millions et un bénéfice net de \$ 1 million. Au cours du premier trimestre, les ventes se sont élevées à \$ 6 millions, comparativement à \$ 3,5 millions pour la même période en 1985.

Pétro-Sun a fait un premier appel public à l'épargne en 1984 par le biais du Régime d'épargne-action du Québec (REA). Émises à \$ 4, les unités comprenaient chacune une action privilégiée et un droit d'achat d'action ordinaire.

La performance moins dynamique que prévue du titre de Pétro-Sun en inquiète quelques-uns. Mais le président Sicotte les rassure : la société, comme beaucoup d'autres entreprises de haute-technologie, ne vise pas la rentabilité à court terme.

Comme indice de la bonne santé de son entreprise qui a à peine 10 ans d'existence, M. Sicotte rappelle que le puissant groupe SNC a accru sa participation dans Pétro-Sun de 13 % à 33 % en mai dernier.

## Les titres privilégiés de qualité moyenne offrent de bons rendements

PIERRE LUSSIER, MBA

Collaboration spéciale

L'auteur est professeur au Cégep de Saint-Laurent

Parmi la grande variété d'actions privilégiées qui sont disponibles sur le marché, les rachetables « au gré de l'acheteur à un prix fixé d'avance et à une date précise », subissent les contrechocs du nouveau traitement fiscal que le ministre Wilson a réservé aux investisseurs dans son dernier budget. Et ce sera probablement pire en 1987, même si le marché a déjà escompté une bonne partie de ces mauvaises nouvelles.

Selon Frances Horodelski, de la firme Dominion Securities Pitfield, l'avantage comparatif que possèdent les dividendes sur les taux d'intérêt a diminué depuis le dernier budget. Ce sont les titres de qualité « moyenne » qui en profitent. Pourquoi ? Tout réside dans les écarts de rendement. Ainsi, parce qu'ils sont plus fisqués que les actions de qualité « supérieure », ces titres de qualité « moyenne » procurent un meilleur rendement.

Aussi, cet écart de rendement s'amplifie à cause des compagnies qui sont frappées par la baisse du prix du pétrole. Elles se voient ainsi dans l'obligation de couper le versement de leurs dividendes, faute de fonds.

Les propriétaires de ces titres se désintéressent donc de leurs titres et les vendent. Résultat : les prix baissent. Mais cette baisse de prix a pour effet d'en augmenter le rendement (dividende/cours). De plus, sachant que les dividendes en arriéré seront éventuellement payés.

Il peut devenir intéressant d'acheter un titre procurant un bon rendement à un prix relativement bas. Or il se trouve que les compagnies généralement affectées par le cours de l'or noir sont souvent de qualité « moyenne ».

### CARTES D'AFFAIRES

#### ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle  
Agents de brevets d'invention  
et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield,  
Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514) 934-0272  
Télex: 05-268656  
Cable: MARION  
Télécopieur

#### SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de  
Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355  
Fac-simile (514) 288-8389 (CITT 1-I-II-III)

#### COMPLEXITÉ

La procédure pour analyser les actions privilégiées est relativement pénible pour le commun des investisseurs. Il est donc préférable de se limiter à comprendre l'essentiel par ensuite se fier aux recommandations des spécialistes.

Ceux qui ont intérêt à se procurer ce type d'action sont, normalement, des investisseurs conservateurs ayant comme objectif d'obtenir un rendement élevé (après impôt), tout en se gardant la possibilité de réaliser un modeste gain de capital.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

Il y en a trois catégories d'après la maison de courtage Lévesque, Beau-bien. Premièrement, la qualité du titre qui va de P1 (qualité supérieure) à P5 (mauvaise qualité). On entend, par qualité, la régularité avec laquelle la compagnie émettrice verse ses dividendes et rembourse son capital lorsqu'elle rachète l'action à échéance. On peut aussi ajouter son

niveau d'endettement. Deuxièmement, le terme. Il y a d'une part, le nombre d'années d'ici la date à laquelle le titre peut être racheté par l'investisseur, à un prix fixé à l'avance et, d'autre part, le nombre d'années avant que l'émetteur (la compagnie) puisse racheter son titre. Finalement, troisième catégorie et la plus importante parce qu'elle tient compte des termes : les rendements. Ils sont de trois types : a) rendement courant (dividende/cours); b) rendement à l'encaissement par l'investisseur; c) rendement au rachat par la compagnie.

#### RECOMMANDATIONS

Considérant que les titres de qualité moyenne (P3) offrent les meilleurs rendements, Mlle Horodelski a arrêté son choix sur les actions d'entreprises qui possèdent une dette plus élevée que les P1, mais quand même administrable. De plus, l'aspect cyclique de leurs opérations devrait leur permettre de profiter de la reprise prévue par le service de recherche de DSP, pour la fin de l'année. Elle favorise donc les actions privilégiées rachetables suivantes : 1- AMCA 9-1/4 %, série 3 (P3) à \$ 24-

### LES TITRES QUI FONT PARLER D'EUX CETTE SEMAINE

Compagnie : Ent. Bell Canada

Cote : \$ 37 3/4

(Tit : BCE)

Risque : conservateur

Secteur d'activité : services publics

Recommandations / sociétés : Achat. Long terme / Dominion Securities Pitfield ; Canadian Business Service ; Geoffrion, Leclerc ; Lafferty, Harwood ; McLeod, Young, Weir

Raisons : La récente baisse du titre (17 % par rapport à 1985) le rend attrayant si l'on considère son rendement courant élevé à 6.3 %. En plus, Bell bénéficie d'un ratio cours/bénéfices relativement bas (8.9), en comparaison de celui des autres entreprises de son secteur (9.8). Il est donc raisonnable de penser qu'un rendement total de 15 % par année serait possible pour les deux ou trois prochaines années.

Compagnie : Core Mark Int.

Cote : \$ 5 1/4

(Tit : fCor. Mark)

Risque : spéculatif

Secteur d'activité : Commerce

Recommandations / sociétés : Vendre / Lafferty, Harwood ; Nesbitt, Thomson, Bongard ; Richardson, Greenshields

Raisons : Après des résultats décevants en 1985 (bénéfices en baisse de 48 %), la compagnie a tenté de s'éloigner de la distribution du tabac qui lui procurait 90 % de ses revenus. Core Mark désire maintenant acquérir d'autres entreprises, mais en dehors du champs de sa compétence distinctive : la distribution de produits de consommation. Tant qu'elle se dirigera dans cette direction, les analystes boudent le titre.

Compilation LE DEVOIR  
La bonne action

7/8 dont les rendements tournent autour de 9.24 %. 2 - Dofor (P3) au cours actuel de \$ 25-7/8 et dont les rendements avant impôts varient entre 8 % et 8.54 %. 3 - Nova 9-1/8 % (P3), dont le retour varie entre

9.17 % et 9.27 % selon le type de rendement considéré.

Chez Richardson, Greenshields, Cathy Stoyansky penche pour, entre autres, 1 - BC Tel 7.04 % (P2) au prix actuel de \$ 23 et qui procure un

rendement courant de 7.46 %, 2 - Banque Royale qui donne un dividende fixe de \$ 1.45, se transige actuellement au prix de \$ 18-5/8. Cette action P2 a un rendement courant de 7.64 %.

## FONDS CANADIEN INDEXÉ LIGNE VERTE

Pour \$ 2,000 seulement, vous pouvez investir dans 300 des plus grandes entreprises canadiennes.

Le Fonds Canadien Indexé Ligne Verte est un fonds en actions unique constitué sur la base de l'indice composé du TSE 300. Il vous permet de participer à la croissance des plus grandes entreprises du Canada grâce à un seul placement pratique! Les actions qui constituent l'indice composé du TSE 300 ont donné les taux\* de rendement suivants:  
Sur 25 ans de déc. 1960 à déc. 1985 - 11.12 % de rendement annuel moyen.  
Sur 10 ans de déc. 1975 à déc. 1985 - 16.75 % de rendement annuel moyen.  
Sur 5 ans de déc. 1980 à déc. 1985 - 9.40 % de rendement annuel moyen.

\*Les taux de rendement combinent l'appréciation du capital et les revenus de dividendes. Ils ne doivent pas être utilisés comme prévision d'un rendement à venir. Source: TSE Index Division.

Vous pouvez acheter des unités du Fonds Canadien Indexé Ligne Verte pour un placement initial minimum de \$ 2,000 et faire des placements

supplémentaires de n'importe quel montant à partir de \$ 100. Les achats d'unités du Fonds font l'objet d'une commission allant jusqu'à 2%. Il y a des frais de gestion modiques qui ne dépassent jamais 1/2%.

Le Fonds est géré par A.G.F. Management Limited, l'une des sociétés de gestion de placements les plus importantes du Canada et vous pouvez acheter des unités à n'importe quelle succursale de la Banque TD où cette dernière est autorisée à recevoir des ordres ou chez A.G.F. Management Limited en Ontario, votre courtier en valeurs mobilières ou votre spécialiste en fonds mutuels.

Vous trouverez ci-dessous le nom des personnes ou entreprises ayant un intérêt, direct ou indirect, de pas moins de 5% du capital donnant le droit

de vote de A.G.F. Management Limited: Goldring Capital Corporation, Kenneth John Gray et William Robert Farquharson.

Pour obtenir plus de renseignements et un exemplaire du prospectus, appelez l'Infoligne du Fonds Canadien Indexé Ligne Verte au 1-800-268-8571, 982-2982 (à Toronto) ou envoyez-nous le coupon ci-dessous.

#### FONDS CANADIEN INDEXÉ LIGNE VERTE

B.P. 9998, Succursale A, Toronto, Ontario M5W 2J2

Oui, j'aimerais recevoir:

un exemplaire du prospectus du Fonds Canadien Indexé Ligne Verte

une demande d'inscription au Fonds

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville/RR \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique. Une telle offre est faite seulement par le prospectus dont on peut obtenir des exemplaires de la façon indiquée ci-dessus.

ARTS ET SPECTACLES

# Des notes vitrioliques de John Lennon vendues aux enchères

LONDRES (AP) — Des commentaires au vitriol, écrits de la main de John Lennon, sur son camarade Beatle, Paul McCartney, dans un album de photos décrit par le magazine *The Observer*, jettent un éclairage nouveau sur les tensions qui régnaient entre les deux vedettes.

L'hebdomadaire raconte que John Lennon a griffonné ses propres commentaires sur presque chaque disque consacré aux Beatles et qui doit être vendu aux enchères le 28 août prochain. La publication des « réflexions » de Lennon confirme quelque chose que l'on savait déjà : les heurts entre les deux principales figures des Beatles étaient constants, les deux personnalités étant tout à fait différentes.

L'ouvrage en question compte 75 pages et Lennon a écrit ses commentaires sur presque chaque disque consacré aux Beatles et qui doit être vendu aux enchères le 28 août prochain. La publication des « réflexions » de Lennon confirme quelque chose que l'on savait déjà : les heurts entre les deux principales figures des Beatles étaient constants, les deux personnalités étant tout à fait différentes.



John Lennon

Eastman, il a rayé le mot mariage pour écrire « funéraires ». Lennon semblait en effet en vouloir à Paul et Linda et il leur reprochait de s'attribuer tous les éloges et la publicité concernant les réalisations des Beatles, au détriment de lui-même et de sa femme, Yoko Ono.

Ainsi, à côté d'une photo montrant Paul à Hollywood », Lennon a rajouté : « Coupe John et Yoko du film ».

Toutefois, en un ultime accès d'amitié, au-dessous d'une photo montrant les deux héros ensemble, John Lennon a écrit : « Des instants qui se font rares ». Selon *l'Observer*, l'album pourrait se vendre de 10,000 à 15,000 livres (\$17,000 à \$25,000 environ) aux enchères.

## RÉGINE ROBIN

# Le yiddish, une langue en sursis

CLÉMENT TRUDEL

Dans un esprit de compromis, le congrès de Czernowitz, en 1908, établit qu'il y aurait deux « langues nationales », le yiddish et l'hébreu, pour exprimer sur un pied d'égalité les richesses et les nuances du peuple juif. Aujourd'hui, en Israël, l'hébreu est indéniablement langue nationale. Dans le monde, le yiddish est devenu « langue résiduelle ».

Le yiddish est-il une langue en sursis ? Oui, répond Régine Robin au DEVOIR. La faute est, de loin, à la deuxième guerre mondiale et à cet Holocauste par lequel les nazis ont tenté de gommer le peuple juif ; une grande partie du bassin de population s'exprimant en yiddish a disparue. Il y a aussi la force d'assimilation des langues russe et anglaise, voire de l'espagnol en territoire argentin, où l'édition en yiddish a déjà été florissante. Le prix Nobel Isaac Bashevis Singer est un écrivain de langue yiddish qui traduit lui-même en anglais ses œuvres. Jacob Glatstein est mort aux États-Unis en 1971. Il n'y a pas de relève littéraire mais on pourrait voir une « mode » du yiddish, quelque chose qui ne débouche pas sur quelque chose de durable.

Le yiddish remonte à un millénaire et plus ; il connut un « prodigieux développement littéraire au siècle dernier ». C'est « un choix qui ne va pas de soi » pour les jeunes ; il peut être très affectif, ou idéologique, le yiddish permettant d'être juif autrement (« il y a énormément de façons d'exprimer le fait d'être juif »). En Israël, des départements universitaires lui font une large place. En URSS, on recense des publications en yiddish. Rien ne saurait restituer le public naturel, même si l'on sait que certaines radios libres, en France, diffusent en yiddish, et même si l'on multiplie les heures de yiddish à la radio israélienne.

Régine Robin a publié en 1984 *L'amour du yiddish* (éditions du Sorbier). Elle rappelle que le yiddish survit dans des pôles « multiples » qui ne se ressemblent pas, par exemple chez les « orthodoxes » à l'intérieur d'Israël (quartier de Mea Shearim, à Jérusalem). On dit parfois que les orthodoxes portent l'héritage du Shtetl (espace réservé aux Juifs en Europe centrale ou de l'Est). C'est « un peu caricatural », dit-elle, car le Shtetl avait évolué, était devenu pluriel, et il faudrait peut-être remonter à deux siècles pour retracer cette espèce d'hégémonie religieuse dont les orthodoxes prétendent se faire les héritiers.

On s'était entendu à Czernowitz sur les mérites respectifs des deux langues, le yiddish étant une langue littéraire (Shalom Aleichem et I.L. Peretz ont fondu) qui ne correspondait pas et à l'image folklorique que la Haskalah (mouvement des Lumières) lui accolait.

La répression stalinienne porta un coup terrible. De 1948 à 1952, l'URSS vit la crise du cosmopolitisme. Ilya Ehrenbourg, Juif lui-même, fait partie des dénonciateurs. Les plus grands écrivains de langue yiddish sont exilés en Sibérie ou exécutés : Peretz Markish ; David Bergelson, I. Feffer, D. Hopstein etc. C'est une estocade dont le yiddish ne se relève pas.

Si l'universitaire montréalaise Régine Robin consacre le gros de son temps à transmettre le patrimoine littéraire yiddish en traduction française — des poètes de la trempe d'un Maïakovski, « mais on ne le sait

pas », déplore-t-elle, des auteurs de nouvelles ou des romanciers comme L. Kulbak (mort en 1940) — il y a une part de « récréation » de l'œuvre dans le passage du yiddish au français. S'appliquer à la maîtrise de la langue yiddish, ce n'est quand même pas faire « redémarrer une grande littérature », elle le sait. C'est surtout avec des aînés qu'elle peut partager la joie de s'exprimer dans une langue qui fut sa première langue ; ses parents avaient émigré de Pologne à Paris, à la maison, le père avait des catégories bien à lui : yiddish pour la quotidienneté, russe pour les choses à garder hors de portée des enfants,



Régine Robin

allemand pour les circonstances sociales, français pour la « promotion sociale » et les gestes administratifs. L'hébreu apparaissait furtivement, la famille étant laïque et ne fréquentant pas la synagogue.

Régine Robin accepte, avec nuances, qu'on puisse parler de « choc des langues » (titre d'un ouvrage sur la question linguistique au Québec, paru aux Presses de l'Université du Québec) pour cette rivalité qui a eu cours entre l'hébreu et le yiddish. L'épithète de *demi-goï* jaillissait parfois dans la controverse ! Elle croit tout de même que persiste, dans les milieux juifs, la tradition de « se mouvoir dans plusieurs langues ».

Ce livre révèle un Kafka, grand écrivain de langue allemande (une langue qu'il dit détester), aux prises avec la question identitaire : il parle tchèque mais fait partie de la minorité germanophone, il étudie l'hébreu et voudrait pénétrer davantage l'univers du yiddish. « Je crois trouver dans le destin d'intellectuels juifs de la fin du 19e siècle une difficulté identitaire... tout à fait productrice et créatrice » ; loin d'être enracinés dans des certitudes, ils étaient, on peut dire, « pris entre les langues, entre les pensées, entre les traditions. Ce n'est pas facile à vivre, ça les déchirait... c'est peut-être là une des conditions de la création culturelle ». (Karl Jaspers parlait de la « douleur inguérissable » d'un Czeslaw Milosz coupé du territoire de sa langue natale, le polonais).

Déchirures, « pluralité d'inscriptions culturelles » que Mme Robin relie, pour Kafka et beaucoup d'autres, à la création. Ce chevauchement de langues et de cultures, elle le retrouvera chez Elias Canetti et chez Memmi.

Amoureuse des langues, Régine Robin rejette la possibilité qu'on éta-

blisse une hiérarchie entre elles. Quelle est la plus riche, la plus souple, la plus nuancée ? Tout diagnostic posé sur de telles prémisses ne pourrait que mener à du racisme. « Toutes les langues ont leur complexité ». C'est autre chose si l'on se situe au plan des préférences personnelles : « j'adore le français ». Les travaux consacrés par Régine Robin à la défense et illustration de la langue yiddish l'ont poussée à se demander ce qui faisait disparaître une culture (la veille de l'entrevue, Gilles Vigneault avait déclaré à Québec que « notre culture est toujours en sursis »).

« La répression ne suffit pas. On peut liquider des écrivains importants (comme au temps de Staline) mais on voit des cultures résister malgré tout. Mettre en place des institutions (la radio par exemple) ne suffit pas, il faut encore qu'un public entre dans ces institutions, que ce soit efficace, que ça parle aux gens ». Il faudrait surtout une motivation répandue, un *désir* du yiddish ou d'une autre langue, ainsi qu'un bassin de population qui s'exprime dans la langue, porteur de traditions et de culture. « Le problème du yiddish, pour le moment, c'est le problème du sursis ».

Offrez-vous une vraie sortie Cinémas Unis METTEZ-VOUS-EN PLEIN LA VUE... Consultez la page cinéma pour les horaires TOUS LES MARDIS ADMISSION \$2.50

Les trottoirs de Pigalle sa faune, ses copains et sa "neige" NEIGE PRIX DU CINEMA CONTEMPORAIN

ÉLYSÉE 35 MILTON 842 6053

SUIVRONT UNE ROMANCE CRUELLE ANUTA TCHAIKOVSKY ÉLYSÉE 35 MILTON 842 6053

NOUS SOMMES du JAZZ Un film de KAREN SHAKHNAZACOV

LE DÉBUT DE L'EMPIRE AMÉRICAIN 14 ANS

CRÉMAZIE & LONGUEUIL 14 ANS

ST DENIS - CRÉMAZIE 388-4210 PLACE LONGUEUIL 879-7451

CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY 6 KM DU PONT MERCIER VERS CHÂTEAUGUAY 691-1310

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE 1985

Tous les cent ans, la France donne à l'Amérique un précieux cadeau. 3 HOMMES et un COUILLON 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20 BERRI ST DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

ROMAN POLANSKI PIRATES VERSION FRANÇAISE WALTER MATTHAU LE DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721 6000 CINÉ-PARC ST-JEROME AUTO DES LAURINTIDES (SORTIE 441 436-4773) CINÉ-PARC BOUCHERVILLE TRANSCANADIENNE (SORTIE 951) 655-5515 CINÉ-PARC ST-EUSTACHE ROUTE 15 (SORTIE 211) 472 6600 879-1707

## Opéra de la Bastille

# On saura en août si les plans de Carlos Ott seront respectés

PARIS (PC) — Le futur Opéra de la Bastille, conçu par l'architecte canadien Carlos Ott, semble avoir échappé aux coupures budgétaires mais les travaux ont été stoppés en attendant une décision finale du gouvernement Chirac quant au sort du projet.

Les grues, camions, et plus de 500 ouvriers, ont été réduits au silence, place de la Bastille, au moins jusqu'au 31 juillet. Le gouvernement décidera alors si l'opéra sera complété ou non selon les plans de Carlos Ott. Après quatre mois d'attente, le ministre de la Culture François Léotard a annoncé cette semaine son appui au concept original, c'est-à-dire que le complexe culturel doit abriter une maison d'opéra.

Mais M. Léotard n'est pas allé jusqu'à dire s'il souhaitait que les plans de l'architecte torontois soient suivis intégralement. Il a seulement précisé que, par mesure d'économie, on renoncera aux ateliers destinés à la création sur place des décors.

Le sort de l'Opéra de la Bastille est remis en question depuis l'avènement d'un pouvoir de droite, à l'issue des élections du 16 mars. Le gouvernement Chirac a promis de réduire les dépenses publiques.

Il avait jusqu'ici été question d'un complexe plus modeste avec seulement une salle de concert. Mais la position prise par M. Léotard indique



Carlos Ott

que le futur opéra continuera d'être financé, après tout, et sera prêt pour le 200e anniversaire de la Révolution, en juillet 1989.

# Un nouveau rythme, le Fricote, fait danser le Brésil

RIO DE JANEIRO, 20 juil (AFP) — Le *Fricote*, la nouvelle et sensuelle invention musicale du chanteur bahianais Luis Caldas, 23 ans, est la musique préférée du Nordeste et commence maintenant à être jouée dans les métropoles Rio et Sao Paulo.

Le *Fricote* ou *Deboche*, les deux noms de cette invention musicale, (*Fricote* étant le rythme et *Deboche* la danse), est un vaste mélange de Jundu (danse d'origine africaine), de reggae, de samba, de roda et d'ijexa (rythme des rites afro-brésiliens) où Luis Caldas utilise des instruments électroniques (claviers et guitares) mais où prédomine la percussion.

L'entrée en scène du *Fricote* ou *Deboche*, - ces deux mots veulent dire s'abandonner, s'éclater, délier - a apporté de profonds changements dans le carnaval de rues de Salvador de Bahia qui dernièrement était marqué par la violence.

## TOUT L'ÉTÉ MONTRÉAL SE DONNE EN SPECTACLES:



Présente 17 spectacles gratuits au théâtre de la verdure du parc Lafontaine.

### JUILLET

Lundi 21 juillet 20h30. L'Ensemble Cantabile de Montréal (La Vie Parisienne d'Offenbach).

Mardi 22 juillet 20h30. L'Ensemble Cantabile de Montréal (La Vie Parisienne d'Offenbach).

Mercredi 23 juillet 20h30. Angèle Arsenault.

Jeudi 24 juillet 20h30. L'Ensemble Cantabile de Montréal (La Vie Parisienne d'Offenbach).

Vendredi 25 juillet 20h30. L'Orchestre civique des jeunes de Montréal.

Mercredi 30 juillet 20h30. Martine Chevrier.

Toutes les activités de Montréal-Bizz sont offertes gratuitement avec la collaboration du Service des activités culturelles de la Ville de Montréal.

Le programme-affiche gratuit de Montréal-Bizz est disponible aux comptoirs des bibliothèques et maisons de la Culture, de Tourisme-Québec, de l'Office du tourisme et des congrès de Montréal et dans toutes les succursales de la Banque d'Épargne.

### AOÛT

Vendredi 1<sup>er</sup> août 20h30. Coïncidence (ballet contemporain).

Samedi 2 août 20h30. Coïncidence (ballet contemporain).

Dimanche 3 août 20h30. Coïncidence (ballet contemporain).

Mercredi 6 août 20h30. Louise Portal.

Samedi 9 août 20h30. Sylvie Paquette et Proteus (Jazz-rock).

Dimanche 10 août 20h30. Aloès (Jazz).

Lundi 11 août 21h00. Minus zéro (Pop-rock).

Mardi 12 août 20h30. Guy Nadon (Jazz).

Mercredi 13 août 20h30. Marie-Michèle Desrosiers.

Samedi 16 août 20h30. Claude Léveillée.

Mercredi 20 août 20h30. Maurice Paquin.

Rendez-vous montreal

LE DEVOIR en collaboration avec CIEL 98.5 et FRANCE FILM sont heureux d'inviter 350 couples à la PREMIÈRE du film de STEVEN SPIELBERG

La Couleur Pourpre 14 ANS

Version Française

Le Mardi 29 juillet 1986 à 20h00 au cinéma St-Denis 2 1594 rue St-Denis Mtl.

REMPLIR ET RETOURNER À "COULEUR POURPRE" CIEL MF casier postal 98.5 Longueuil J4H-3Z3

nom: \_\_\_\_\_ prénom: \_\_\_\_\_

adresse: \_\_\_\_\_ ville: \_\_\_\_\_

code postal: \_\_\_\_\_ tél: \_\_\_\_\_

Le concours débute le 17 juillet pour se terminer le 23 juillet 86 à minuit

Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à Compagnie France Film, 1405 RUE ALEXANDRE DÉSÈVE, MONTRÉAL • 520-5971

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6
NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE 286-1200

Propriétés à vendre 101

BERTHERVILLE, \$185,000, cottage et duplex sur grand terrain, à 13 de Montréal. Fleuriste, 836-7615.
BROSSARD SECTEUR S-3, modèles luxueux, cottages semi-détachés, pour possession immédiate, 3 ou 4 chambres, à partir de \$76 200, à \$89 600. Spécial pour Juillet, four micro-onde et lave-vaisselle inclus, 671-1641.

Chalets à vendre 129

ST-ZENON, chalet luxueux, bord de l'eau, hiver/été, meublé, construction récente 439-2952.
Maison de campagne à vendre 141
BELLE MAISON 1913, en briques, 8 1/2 pièces, dépendances, 2 arpent, ruisseau, piscine, coin tranquille à 30 milles de Montréal, St-Jacques de Moncalm, \$61 000, de 8h à 18h: 588-2939, soir: 1-839-6643.

App. et log. à louer 160

CHOMEDEY, duplex neuf luxueux, grands 3 1/2, non chauffés, immédiatement ou plus tard. A partir de \$350. Foyer disponibles 331-4116.
L.D.R., beau 4 1/2, très propre, tapis mur à mur dans bloc 11 logs, près CEGEP \$370, libre immédiatement. 667-4358.

Espaces commerciaux à louer 259

ENTREPOT À LOUER, 20 000 pi. ca. espace commercial à louer, 5,000 pi. ca. pour magasin, 15 000 pi. ca. pour manufacture ou entrepôt. Libre immédiatement. 979-9800 St-Laurent. Pour information: 985-9875/Clark, 384-4188, soiree, 733-3543.
ENTREPÔT À LOUER, 20 000 pi. ca., 9798-9800 St-Laurent, libre immédiatement. Bureau 9875 Clark, 384-4188, soiree, 733-3543.

Propriétés à partager 107

LUXUEUSE RESIDENCE à partager avec une fille intéressée. 477-6983.

Terrains à vendre 149

ST-SAUVEUR, terrain de luxe, tous services ou mini-domaine. Leigh Ronalds 611-2411 jour, 227-2719 soir.

App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 299

LOCAL commercial à louer, 1 000 pi. ca., 942 de Maisonneuve est, près Berri, entièrement rénové, grande vitrine, parfait pour boutique. M. Charles, 288-6216.

Propriétés à vendre 105

APPARTEMENT et local commercial à louer rue St-Denis près Laurier, bas 1 500 pi. ca., \$685/mois, 842-5931, 845-4624.

Magasins à louer 283

AUBERGE centre-ville de Ste-Agathe des Monts, le Bosquet, 28 pièces, travail piscine, piscine extérieure, \$260 000, 819-326-0755.

App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 287

AMUSEMENT de 6 allées de quille, prêt à opérer, très bonne condition, 98 Laurier, Champlain, 861-2322 après 11h am, 581-5848.

Propriétés à vendre 118

PLATEAU MONT-ROYAL, à 2 pas métro Laurier, duplex entièrement rénové, bas 3 1/2, 551 000, haut 4 1/2, 553 000. Style original. 4719-4721, Pontiac, 472-2497. Rendez-vous: Pas d'argent.

Magasins à louer 283

AUBERGE centre-ville de Ste-Agathe des Monts, le Bosquet, 28 pièces, travail piscine, piscine extérieure, \$260 000, 819-326-0755.

App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 287

AMUSEMENT de 6 allées de quille, prêt à opérer, très bonne condition, 98 Laurier, Champlain, 861-2322 après 11h am, 581-5848.

Propriétés à vendre 122

A BROSSARD, condo luxueux, 4 1/2, entrée privée, 2 c.c., foyer brique, secteur agréable, tranquille et près tous services. Occupation immédiate. GYSELAINE BARON, 651-8337. RE/MAX LONGUEUIL INC. COURTESY.

Magasins à louer 283

AUBERGE centre-ville de Ste-Agathe des Monts, le Bosquet, 28 pièces, travail piscine, piscine extérieure, \$260 000, 819-326-0755.

App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 287

AMUSEMENT de 6 allées de quille, prêt à opérer, très bonne condition, 98 Laurier, Champlain, 861-2322 après 11h am, 581-5848.

Propriétés à vendre 125

BLUE SEA LAKE, week-end, semaine, mois. Tél. (514) 819-568-5438, (week-end) 891-463-2534.

Magasins à louer 283

AUBERGE centre-ville de Ste-Agathe des Monts, le Bosquet, 28 pièces, travail piscine, piscine extérieure, \$260 000, 819-326-0755.

App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 287

AMUSEMENT de 6 allées de quille, prêt à opérer, très bonne condition, 98 Laurier, Champlain, 861-2322 après 11h am, 581-5848.

Propriétés à vendre 129

LAC SIMON, hivernisé, 200 pi. ca., 4 ch. coucher, foyer, plage de sable, près terrain de golf, \$72 000 (613) 749-0104, (819) 428-3160.

Magasins à louer 283

AUBERGE centre-ville de Ste-Agathe des Monts, le Bosquet, 28 pièces, travail piscine, piscine extérieure, \$260 000, 819-326-0755.

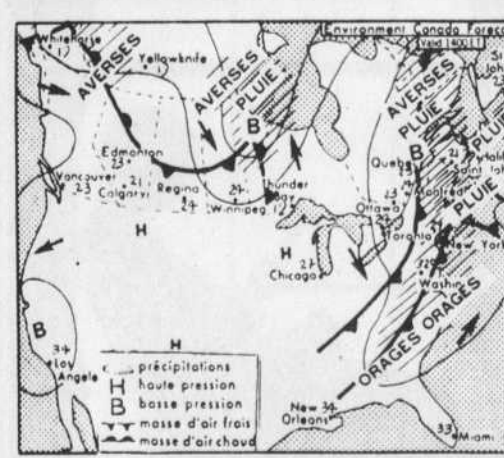
App. et log. à louer 160

A BOSSUET, 3 1/2, meublé, tapis, ferme, cuisine très propre, 655-8395.

Magasins à louer 287

AMUSEMENT de 6 allées de quille, prêt à opérer, très bonne condition, 98 Laurier, Champlain, 861-2322 après 11h am, 581-5848.

LA METEO



Situation générale: la masse d'air humide qui a affecté le sud du Québec au cours des derniers jours s'assèchera rapidement lundi, au passage d'un front froid. A l'avant de cette perturbation des averses ou des orages sont prévus. Toutefois les vents du nord-ouest se lèveront par la suite puis un dégagement graduel aura lieu lundi ou mardi sur la plupart des régions. Les températures se maintiendront près ou légèrement en-dessous des normales saisonnières lundi et mardi.

CHAMBRES ET PENSIONS À LOUER 169
BACHELOR POUR COUPLE autonome à Vendre, très propre, immense terrasse, infirmière sur place, surveillance 24h. Inf. 455-0183.
PERSONNES AGÉES de 55 ans et plus, \$400 par mois, partir du 1er août. 527-7932.
ROSEMARY, Résidence luxueuse personnes âgées, atmosphère familiale, Québec, Charlevoix, Rivière-du-Loup, nuageux avec éclaircies plus fréquentes en après-midi. Vents modérés lundi. Max. 20. Mardi: ensoleillé.
Lac-St-Jean, dégagement graduel. Vents modérés. Max. 20. Mardi: ensoleillé.
MONTREAL
Nuageux en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 24. Mardi: ensoleillé.
LEVER DU SOLEIL 5 h 26 COUCHER: 20 h 36
QUÉBEC
Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabongé et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 20. Mardi: beau.

Musiciens, artistes 479

AGENCE sérieuse cherche nouveaux visages pour industrie du cinéma. 500 Ouest Sherbrooke suite 990, 285-1400.

Peintres, peinture 571

A BAS PRIX, lavage, peinture, plâtre, 7 jours, 24 heures, Claude, 383-3625.

Roulettes, tentes-roulottes, motorisés 687

MOTORISE, ROULOTTE APALACHE, LIONEL, 1985, 1986, prix spéciaux, vente pièces, réparation. C.S.M. Inc. 321-7500, 321-4130.

Décès 909

JAMBART, M. Naïm. — À Alep en Syrie, le 16 juillet 1986 à l'âge de 92 ans, est décédé. M. Naïm Jambart. Il laisse dans le deuil ses enfants Chucrri, Soeur Eugénie, Dr Pierre Jambart à Outremont, Paul, Marie-André, Mgr. Jean Jambart, Denise, Odile, Jacques, Marilène, Michel, Rita et se petits-enfants. Une messe sera célébrée au mois d'août.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

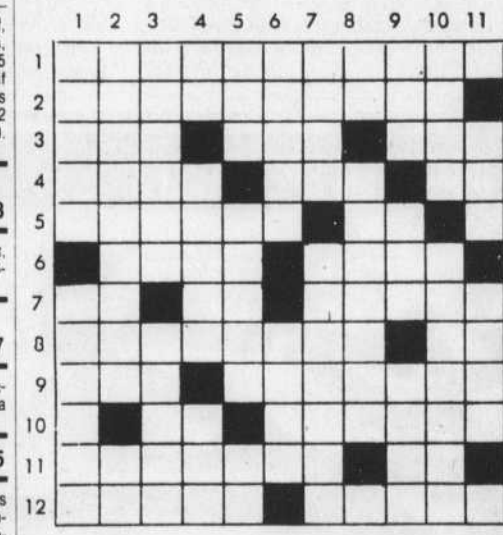
FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Décès 909

FRÈRE RÉAL DESROSIERS, Clerc de Saint-Viateur, 1905-1986. Le 19 juillet 1986, à l'âge de 80 ans et huit mois, dans sa 61e année de profession religieuse, le frère Réal Desrosiers, c.s.v., est décédé au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière de Joliette. Né à St-Paul de Joliette le 18 novembre 1905, de Napoléon Desrosiers et de Victoria Brouillet, il entre au noviciat des C.S.V. de Joliette en 1923 et émet ses vœux perpétuels le 6 janvier 1928.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

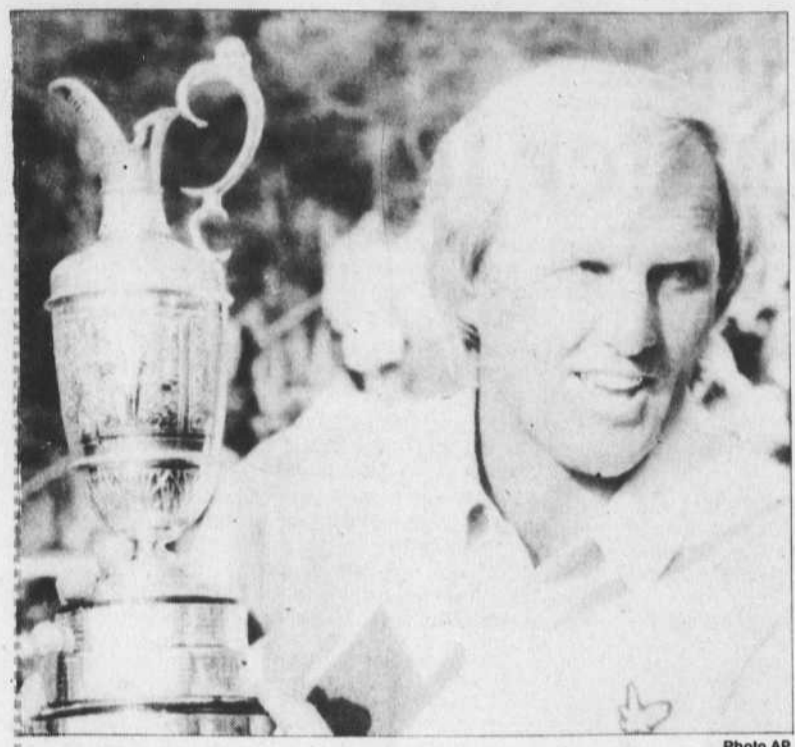
LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1-Ferez exécuter des mouvements à...
2- Qui peut être exécuté.
3-Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction.
4- Souverains. — Terme de tennis. — Mèche de cheveu rebelle.
5-Sel de l'acide oléique. — Coups de baguette. — Article espagnol.
6-Montage de Thessalie. — Outil.
7-Argent. — Strontium. — Publie sous la forme d'un édit.
8-Ensemble des filets d'une vis. — Coups de baguette.
9-Incendie. — Produira des éblouissements.
10-Béryllium. — Derniers, finaux.
11-Se dit des noms communs aux deux sexes. — Pronon personnel.
12-Travail pénible. — Singe.

IL Y A UNE LUEUR D'ESPOIR... LA RECHERCHE! LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE. Advertisement for arthritis research featuring a dove and a map of Quebec.

SPORTS



L'Australien Greg Norman exhibe fièrement le trophée qu'il vient de remporter en triomphant de son plus proche rival par une marge de 5 coups.

La première victoire à un tournoi du grand chelem

Greg Norman remporte l'Omnium britannique

TURNBERRY, Écosse (AP) — Régulier tel un métronome, l'Australien Greg Norman, qui a laissé s'échapper des victoires au Tournoi des Maîtres et à l'Omnium des États-Unis plus tôt cette saison, a remporté sa première victoire à un tournoi du grand chelem, hier, quand il a enlevé la 115e édition de l'Omnium britannique par une marge de cinq coups.

près de son sac de golf au 16e trou, tandis que son compagnon de jeu, le Japonais Tommy Nakajima, exécutait un troisième coup.

quand il a pris trois roulés. Soudainement, Norman, celui que l'on croyait incapable de maintenir sa priorité au premier rang, détenait trois coups d'avance. Avec 17 trous à jouer, la question que se posaient les commentateurs n'était pas qui remporterait l'Omnium britannique, mais bien par quelle majorité.

Woosnam a pris quatre coups de plus. Le Britannique Nick Faldo (70) a suivi à 287. L'Espagnol Seve Ballesteros, qui s'est exécuté quatre heures avant le gagnant, a joué une excellente ronde de 64, six coups sous la normale, pour terminer au sein d'une égalité pour le sixième rang, à 288.

Tour de France

Lemond prend le maillot jaune

SERRE CHEVALIER-COL DU GRANON, France (AFP) — L'Américain Greg Lemond a ravi hier soir au sommet du col du Granon (Alpes françaises) le maillot jaune à son coéquipier, le Français Bernard Hinault, au terme de la 17e étape du Tour de France cycliste, remportée par l'Espagnol Eduardo Chozas.

« Je suis très fier d'être le premier Américain porteur du maillot jaune dans le Tour de France, a révélé Lemond à l'issue de l'étape. C'est une course très dure car depuis le départ je subis la pression des médias mais aussi du public, qui me considère un peu comme un coureur de deuxième zone par rapport à Hinault. Je suis quand même un peu surpris de si bien courir et d'être maillot jaune aujourd'hui, alors qu'hier soir (samedi), j'étais sur le point de quitter la course tant j'étais furieux après l'attaque menée par Hinault. »

« J'ai ressenti ma douleur au mollet gauche au pied de l'Izoard. J'ai alors dit à Greg que c'était sa journée mais que je ne pourrais rien faire pour l'aider. Ceci dit, la course n'est pas finie et d'ici à Paris, il peut encore se passer bien des choses », a dit Hinault pour expliquer sa fâcheuse terminaison.

« Si l'événement du jour est bien sûr la prise du maillot de leader par Greg Lemond, il ne saurait éclipser la performance du vainqueur de l'étape. Déjà très en vue lors de la première étape pyrénéenne, Eduardo Chozas a réussi à rallier en tête le sommet du Granon après une échappée de près de 160 km et surtout après avoir escaladé en solitaire les trois redoutables cols de la journée: celui de Vars, de l'Izoard et du Granon.

Il fallait en fait attendre le 100e km et la montée du col de Vars pour voir le peloton s'animer, alors que l'avance de Chozas approchait les 19 minutes. Malgré la terrible guerre d'usure qui s'engageait alors à l'arrière, Chozas allait réussir à conserver sur la ligne d'arrivée 6min 26sec sur ses premiers poursuivants: le Suisse Urs Zimmermann et l'Américain Greg Lemond.

Dans la descente, Lemond et Zimmermann attaquaient et distançaient Millar. Les deux hommes n'allaient plus se quitter jusqu'au sommet du Granon, remontant un à un les poursuivants de Chozas partis avant eux. À l'arrière, Hinault perdait un minimum de temps remontant lui aussi plusieurs concurrents pour finir sur les talons de Millar.

« J'ai fait les trois derniers kilomètres dans un état d'épuisement total, mais je me suis accroché, a de son côté raconté le vainqueur de l'étape. Je ne suis pas un tacticien et, lorsque je suis parti, j'ai simplement songé à creuser un écart maximum. Je pensais pouvoir aller au bout car je me suis beaucoup entraîné cette année, notamment en Colombie, dans des ascensions de plus de 4 heures dans des cols culminant à plus de 2.700 m. »

Ces hommes ont en effet été les grands bénéficiaires de cette première étape alpestre, puisqu'ils précèdent désormais tous deux au classement général Bernard Hinault, qui n'a terminé que 13e de l'étape à 9 min 47 du vainqueur.

Pourtant, on n'eut pas droit cette fois au suspense et au panache qui avaient marqué les étapes pyrénéennes, et c'est par l'arrière que se fit la sélection. Alors qu'un groupe de 8 hommes s'était lancé au pied du col de Vars à la poursuite de Chozas, le peloton, où figuraient encore tous les favoris, commençait à s'effilocheur dans la montée de l'Izoard.

AVIS PUBLICS

AVIS DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation CLUB SOCIAL SPÉRIEL QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Québec, le 14 juillet 1986.

CAROLE LUSSIER AVIS est donné par les présentes, que CAROLE LUSSIER, secrétaire juridique, domiciliée et résidant au 1125, Croissant de la Picardière, Ville de Laval, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de CAROLINE LUSSIER. MONTREAL, le 10 juillet 1986.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Prenez avis que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

AVIS est donné que LOUIS-PHILIPPE RACINE, faisant affaires sous les noms et raison sociale de RACINE TRANSPORT ENR., adresse: 692, rue Marie-Victorin, Verchères, J0L 2R0 détenteur des permis M-300789-001 et M-300789-003, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis en faveur de FRANÇOIS RACINE, adresse: 2525, René Gauthier, Varennes, J0L 2P0 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que LOUIS-LEFEBVRE, partie demanderesse et LOUIS LEFEBVRE, partie défenderesse, REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERRE-BONNE, mis-en-cause ASSIGNATION ORDRE est donné à LOUIS LEFEBVRE, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS est donné que JACQUES LE-MAY EXCAVATION INC., 28, De Marigny ouest, St-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que ENTREPRISES J&C GRAVEL L.T.E.E., 2, Complexe Desjardins, Montréal, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que JACQUES LE-MAY EXCAVATION INC., 28, De Marigny ouest, St-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que JACQUES LE-MAY EXCAVATION INC., 28, De Marigny ouest, St-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

ANNEXE 1 AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 2158-9155 Québec Inc. constituée le 11 août 1983 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

AVIS est donné que LOUIS-PHILIPPE RACINE, faisant affaires sous les noms et raison sociale de RACINE TRANSPORT ENR., adresse: 692, rue Marie-Victorin, Verchères, J0L 2R0 détenteur des permis M-300789-001 et M-300789-003, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis en faveur de FRANÇOIS RACINE, adresse: 2525, René Gauthier, Varennes, J0L 2P0 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que JACQUES LE-MAY EXCAVATION INC., 28, De Marigny ouest, St-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est donné que JACQUES LE-MAY EXCAVATION INC., 28, De Marigny ouest, St-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis MS07438-03, région 10 à RICHARD PREVOST, 5585, rue Paré, Auberville, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires réguliers des routes Montréal-Trois-Rivières conformément aux horaires déposés à la Commission des transports du Québec avec la demande.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

AVIS est par la présente donné, qu'un contrat signé le 5 décembre 1984 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures s'AGENCE DE VENTE ANDRÉ BEAULIEU INC., vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, enregistrée le 7 décembre 1984 au bureau d'Enregistrement Division de Montréal sous le numéro 35386538. Ce 18 juillet 1986. MONTREAL, le 14 juillet 1986.

la fierté à une ville montréal Secrétariat Municipal AVIS PUBLIC Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal, à sa séance tenue le 9 juillet 1986, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS APPELS D'OFFRES SOUMISSION: 1675 PARC LAFONTAINE, JARDIN DES MERVEILLES - MURETS EN PIERRES Date d'ouverture des plis: 30 juillet 1986

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Prenez avis que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Prenez avis que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Prenez avis que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Prenez avis que la compagnie TRANSPORT BEAULIEU L.T.E.E. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

SPORTS

24 pays sur 49 ont dit non aux Jeux du Commonwealth

L'Inde, à son tour, décide de boycotter les Jeux

NEW DELHI (REUTER-AFP) — L'Inde, pays le plus peuplé du Commonwealth, a décidé, hier, de boycotter les Jeux du Commonwealth pour protester contre la politique de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Afrique du Sud, a annoncé le ministre des Sports, Mme Margaret Alva.

Mme Alva a ordonné la dispersion des 126 athlètes qui composent la délégation indienne, dont le départ avait déjà été retardé à deux reprises.

Cette décision, qui fait de l'Inde le 24e pays à boycotter les Jeux, met fin à plusieurs jours de suspense.

Lundi, le départ de la délégation indienne vers Edimbourg, où se déroulera la compétition, avait été reporté une première fois. Le gouvernement envisageait de se joindre au mouvement de boycottage.

Vendredi, l'Inde annonçait que sa décision serait calquée sur celle des six États africains de la Ligne de front, qui se réunissent le même jour à Harare.

Samedi, le ministre des Affaires étrangères avait annoncé que l'Inde participerait aux Jeux si Londres s'engageait à prendre des mesures pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, tout en retardant une nouvelle fois le départ des athlètes.

« Comme aucun geste de la Grande-Bretagne n'allait dans ce sens, nous avons décidé de ne pas aller aux Jeux », a expliqué Mme Alva.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré que la décision visait à illustrer « la solidarité de l'Inde avec les États de la Ligne de front ».

Le retrait de l'Inde porte un coup sérieux aux Jeux qui débutent dans quatre jours.

Le Foreign Office a regretté hier la décision de l'Inde de boycotter les Jeux du Commonwealth qui s'ouvrent jeudi à Edimbourg.

Le Foreign Office espère que l'Inde, comme les 24 pays

qui ont déjà annoncé une semblable décision, reconsidéreront leur position, a indiqué un porte-parole du ministère.

« Nous ne voyons pas comment de telles décisions pourraient avoir un effet positif sur la situation en Afrique du Sud », a commenté le porte-parole.

Les Îles Maldives, en revanche, ont annoncé, hier, qu'elles participeraient à la compétition, tout en désapprouvant la politique de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Afrique du Sud.

« Après réflexion, nous avons décidé de participer, car c'est la première fois que notre pays en a l'occasion et la jeunesse maldivaise a besoin de cette expérience », explique le gouvernement dans un communiqué publié par son haut-commissariat, à Colombo.

Le Sri Lanka se prononcera, quant à lui, aujourd'hui, in-

dique-t-on au ministère des Affaires étrangères. Après avoir annoncé dans un premier temps sa participation, le gouvernement sri-lankais reconsidère sa décision en raison de l'ampleur prise par le mouvement de boycottage.

Outre l'Inde, la Guyane et la Barbade ont rejoint le mouvement de boycottage des 13e Jeux du Commonwealth.

C'est donc pour l'instant 24 pays sur 49, chiffre confirmé hier en fin d'après-midi par le Foreign Office, à Londres, qui ne prendront pas part aux Jeux du Commonwealth.

Ces 24 pays sont les suivants: Bahamas, Bangladesh, Gambie, Ghana, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Tanzanie, Trinidad et Tobago, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Lesotho, Antigua, Dominique, Saint Kitts, Sainte Lucie et Saint Vincent, Grenadines, Inde, Guyana, Barbade.

Les Expos ont raté trop de chances

Palmer vient hanter ses anciens coéquipiers



Michael GURRIE et RICHARD MILO

(PC) — Les Expos ont manqué d'opportunité, samedi soir, et ils ont subi une défaite de 7-2 face aux Braves d'Atlanta devant 20,504 chauds partisans.

À deux reprises, en sixième et huitième manches, Mike Fitzgerald s'est amené au bâton avec les buts remplis et deux retraits, mais il n'a pas répondu à l'appel. Fitzgerald a cogné deux faibles roulants pour constituer le dernier retrait.

« Il ne faut pas blâmer Mike (Fitzgerald), a déclaré le gérant Buck Rodgers après le match. Jusqu'à présent, il a toujours produit avec des coureurs en position de marquer ».

C'est un circuit de trois points d'Andres Thomas en sixième manche qui a scellé l'issue de la rencontre.

« Ce Thomas est tout un joueur, a convenu Rodgers. Il va devenir une grande vedette ».

Comme Fitzgerald, Jay Tibbs, le partant des Expos, n'a pas connu une bonne soirée et il a encaissé une sixième défaite contre quatre victoires.

« Il est ennuyé par une infection à l'oeil », a précisé le gérant.

En six manches, Tibbs a accordé huit coups sûrs et cinq points, tous mérités.

C'est l'ancien porte-couleurs des Expos, David Palmer (6-8), qui a signé la victoire. Palmer a limité les Expos à deux points et cinq coups sûrs en cinq manches et un tiers.

Le match qui devait opposer les Expos aux Braves d'Atlanta a finalement été remis, hier, après une attente d'environ 90 minutes. Il s'agissait du dernier match match de la saison entre les Braves et les Expos et celui-ci sera disputé à la fin de la saison, si nécessaire. Les Expos ont remporté sept des 11 rencontres.

Les Expos ont quitté Montréal à destination de Houston au cours de la soirée. Ils entreprennent aujourd'hui un voyage de sept matches qui les mènera à Houston (3) et Cincinnati (4).

Ils ont par ailleurs affiché un dossier de 4-5, avec un match suspendu contre les Reds, au cours de leur séjour à domicile. Dan Schatzeder (3-2) fera face à Mark Knudson (1-3) lors de la première rencontre de la série de trois matches contre les Astros, ce soir (20 h 35, heure de Montréal). Il s'agira du premier départ de Schatzeder cette saison tandis que Knudson n'a jamais affronté les Expos depuis le début de sa carrière.

En relève, 'Schatz' a effectué deux présences contre les Astros cette saison. Il affiche une moyenne de points mérités de 1.35 en six manches et deux tiers. Floyd Youmans (10-5) fera face à Nolan Ryan (6-7) demain soir (20 h 35, heure de Montréal) tandis que Bryn Smith (7-5) se mesurera à Bob Knepper (11-7), mercredi après-midi (16h35, heure de Montréal).

Bill Moore devait entreprendre la rencontre au premier but contre le gaucher Zane Smith, hier. Moore, qui occupait le cinquième rang du rôle, alterne avec Wayne Krenchicki en l'absence d'Andres Galarraga. Krenchicki a réussi cinq coups sûrs en 15 présences depuis que Galarraga s'est blessé, le 9 juillet.

Incommodé par des raiders au dos, Vance Law avait également cédé son poste de deuxième-but à Wallace Johnson tandis qu'Al Newman remplaçait Hubie Brooks à l'arrêt-court. Le nom de Brooks a été retiré de la formation à la dernière minute.

Dans les filiales, à Indianapolis, Bob Owchinko (6-5) a lancé pendant huit manches pour l'emporter 4-2 contre Oklahoma City, samedi. Herm Winghamam a réussi deux coups sûrs en quatre présences en plus de produire le point de la victoire. Il a également volé deux buts.

À Jacksonville, Kevin Price (7-4) a subi la défaite 9-7 contre Birmingham tandis qu'à West Palm Beach, Sergie Valdez (10-5) n'a alloué que deux coups sûrs dans le premier match d'un programme double contre Fort Myers.

Les Expos ont mis sous contrat le

lanceur droitier Gilles Bergeron, des Aigles de Trois-Rivières. Il s'agit du premier Québécois à signer un contrat avec les Expos depuis que l'équipe avait engagé Richard Ouellet, un lanceur, et Jean Dallaire, un voltigeur, en 1984. Agé de 21 ans, Bergeron a impressionné l'état-major des Expos en lançant des balles rapides à 86 et 87 milles à l'heure le long des lignes de côté, hier. Il avait enregistré sept retraits sur trois prises face à neuf frappeurs lors du match d'étoiles opposant la Ligue junior majeure du Québec à la Ligue Montréal Junior à Lasalle, il y a trois semaines. Bergeron, qui totalise 100 retraits au bâton en 72 manches avec les Aigles, se présentera à l'équipe de Bradenton, la filiale des Expos dans la Ligue de la Floride, mercredi.

Point victorieux — Virgil (5). E.—Simmons, Athos 2, DJ.—Atlanta 2, Montréal 1, LSB—Atlanta 8, Montréal 10, 28—Montreal, Fitzgerald, Palmer, Oberkell, C.—Athos (6), BV—Raines 2 (43), Wallach (5), Moreno (13), BS—Virgil.

Atlanta G, 6-8  
Palmer 12-3 1 0 0 2 1  
Garber 5, 11  
Montréal  
Tibbs P, 4-6  
McClure 1 0 0 0 1 2  
StClair 1-3 0 0 0 0 0  
McGiffan

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

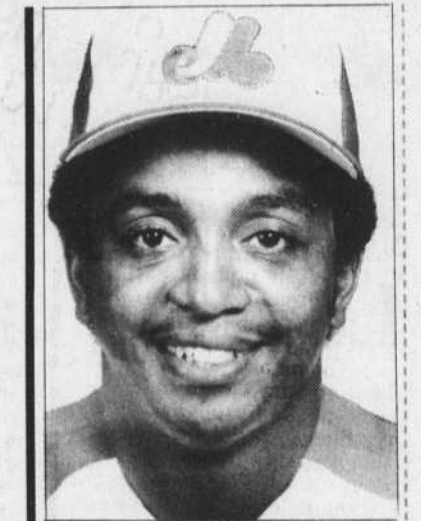
Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.

Dedmon a lancé à 1 frappeur à la B. D.—3:11. A.—20:506.



Hubie Brooks

Brooks ne jouera pas à Houston

(PC) — La pluie a apporté une mauvaise nouvelle aux Expos, hier.

Incapable de s'élaner avec force, Hubie Brooks a été examiné par le Dr Larry Coughlin pendant que la pluie tombait, vers 13 h, et celui-ci a recommandé qu'il porte un support thérapeutique pour immobiliser son pouce de la main gauche pendant cinq jours.

C'est dire que Brooks ne sera pas disponible contre les Astros, à Houston, et il sera réexaminé par le médecin pendant le séjour des Expos à Cincinnati.

Brooks, dont la moyenne s'élève à .337, occupait le premier rang des frappeurs de la Ligue nationale avant les matchs d'hier. Il s'agit d'un exploit remarquable compte tenu du fait qu'il est incommodé par cette blessure au pouce de la main gauche depuis près de deux mois. Il a manqué six matchs à la fin du mois de mai.

« La douleur est telle que je n'ai pas participé à l'exercice au bâton au cours des trois derniers jours », a-t-il précisé en rappelant qu'il s'est étiré des ligaments en tentant de retenir son élan au bâton.

Malgré cette blessure, Brooks a produit 50 points au cours des 62 dernières rencontres de l'équipe. Il affiche une moyenne de .343 (46 en 134) depuis son absence de six matchs.

« Il est incroyable de voir ce qu'il a accompli malgré tout... en ne prenant qu'un seul bon élan à chaque présence », a souligné Buck Rodgers.

Le gérant fera appel à Al Newman pour remplacer Brooks à l'arrêt-court tandis que Vance Law évoluera au deuxième but s'il est remis d'un malaise au dos. Sinon, Wallace Johnson sera invité à remplacer Law, le cas échéant.

C'est le soigneur de l'équipe, Ron McClain, qui a conçu le support thérapeutique que portera Brooks.

BASEBALL

Ligue Nationale

Table with columns: Vendredi, Samedi, Hier, Atlanta à Montréal (remis, pluie), Pittsburgh 4, San Diego 2, Philadelphia 9, Cincinnati 3, Los Angeles 7, St. Louis 2, S. Francisco 5, Chicago 4.

New York à Houston

Table with columns: Aujourd'hui, Philadelphie, Carman (4-2) à Atlanta, Mahler (10-9), 19 h 40, New York, Aguilera (2-3) à Cincinnati, Soto (3-7), 20 h 05, San Francisco, Carlton (4-9) à St. Louis, Matthews (84-2), 20 h 05, Montréal, Schatzeder (3-2) à Houston, Knudson (1-3), 20 h 35, Ligne Américaine, Vendredi, New York 8, Chicago 4, Detroit 5, Texas 0, Minnesota 7, Baltimore 3.

Cleveland 3, Kansas City 2

Table with columns: Seattle 10, Boston 4, Oakland 6, Milwaukee 1, Toronto 2, California 0, Samedi, Oakland 3, Milwaukee 2, Chicago 8, New York 3, California 9, Toronto 3, Detroit 5, Texas 3, Baltimore 1, Minnesota 0, Cleveland 6, Kansas City 4, Boston 9, Seattle 4, Hier, Chicago 8, New York 0, Detroit 4, Texas 0, Baltimore 8, Minnesota 3, Kansas City 3, Milwaukee 2, Milwaukee 7, Oakland 2, Toronto 6, California 3, Seattle 9, Boston 5, Aujourd'hui, Texas, Witt (4-8) à New York, Drabek (81-2), 19 h 30, Minnesota, Anderson (2-2) à Detroit, Thurmond (0-0), 19 h 35, Chicago, Davis (4-4) à Cleveland, Oelkers (81-1), 19 h 35, Kansas City, Jackson (5-6) à Baltimore, Dixon (9-7), 19 h 35, Milwaukee, Wegman (2-8) en Californie, Romanick (5-7), 20 h 05, Toronto, Johnson (0-0) à Seattle, Huismann (2-2), 22 h 35, Boston, Hurst (5-3) à Oakland, Young (6-6), 22 h 35.

LIGUE NATIONALE

Table with columns: Section Est, NEW YORK, MONTRÉAL, PHILADELPHIE, CHICAGO, PITTSBURGH, ST. LOUIS, Section Ouest, HOUSTON, SAN FRANCISCO, SAN DIEGO, CINCINNATI, ATLANTA, LOS ANGELES.

LIGUE AMÉRICAINE

Table with columns: Section Est, BOSTON, NEW YORK, CLEVELAND, BALTIMORE, TORONTO, DETROIT, MILWAUKEE, Section Ouest, CALIFORNIE, TEXAS, CHICAGO, KANSAS CITY, SEATTLE, MINNESOTA, OAKLAND.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Table with columns: Calgary 23, Hamilton 21, Sask'wan 21, Toronto 14, Edmonton 49, Ottawa 39, Vancouver 27, Montréal 20, Montréal à Ottawa, Calgary à Winnipeg.

LIGUE CANADIENNE

Table with columns: Section Est, OTTAWA, TORONTO, HAMILTON, MONTRÉAL, Section Ouest, EDMONTON, C-BRITANNIQUE, CALGARY, SASKATCHEWAN, WINNIPEG.

EN BREF...

L'URSS affirme sa suprématie

MOSCOU (AFP et AP) — L'Union soviétique aura été la grande triomphatrice des premiers Goodwill Games qui se sont achevés, hier à Moscou, en s'adjudicant environ 50% des médailles mises en jeu, près de trois fois plus que les États-Unis avec lesquels elle était en concurrence directe dans ces jeux des retrouvailles, après deux boycottages olympiques. Des jeux qui furent dans l'ensemble d'un bon niveau dans plusieurs disciplines — six records mondiaux — du fait qu'Américains et Soviétiques y alignèrent le plus souvent leurs gros bataillons, renforcés par des champions de bonne valeur de pays étrangers invités (80 nations, 3,000 participants). L'athlétisme, avec notamment deux superes records du monde (perche et heptathlon) et deux records d'Europe, aura été la discipline la plus en vue. Le Canada aura remporté deux médailles d'or à ces jeux, quand Ben Johnson a remporté le 100 mètres. Les sœurs Karen et Gail Johnson ont de leur côté remporté la médaille d'or en yachting, classe 470.

La Suède écrase l'Italie

BAASTAD, Suède (AFP, AP) — La Suède a écrasé en fin de semaine l'Italie par cinq victoires à zéro, en demi-finale, groupe mondial, de la Coupe Davis de tennis. Vendredi, le Suédois Mats Wilander s'est imposé aux dépens de l'Italien Paolo Cane par 6-8, 6-2, 6-3, 6-4. Son compatriote Joakim Nystroem, a de son côté battu l'Italien Claudio Panatta par 6-2, 6-3, 6-1. « mon plus beau match à Baastad, depuis ma victoire contre Wilander, lorsque nous étions encore joueurs en catégorie minime », a déclaré Nystroem après son impressionnante victoire. Après une heure et demie de jeu, le double suédois Nystroem-Wilander s'est imposé samedi à son homologue transalpin Cane-Panatta par 6-4, 7-5, 6-2. Hier, Stefan Edberg s'est imposé avec difficulté face à Paolo Cane (6-3, 2-6, 6-0), « un garçon qui fera parler de lui à l'avenir », estiment les observateurs locaux, alors que Wilander achevait le triomphe suédois en battant Panatta par 6-4, 6-3.

MBS BEARING SERVICE INC. SERVICE DE ROULEMENT MBS INC. SIÈGE SOCIAL 500 Hodge, St-Laurent, Qué. H4N 2A4 22 succursales de Hartland, N.B. à Mississauga, Ont.